

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1 REMERCIEMENTS	3
2 INTRODUCTION	5
3 ACTE I : LECTURE DE PAYSAGE	13
3.1 L'ESSOR DE LA STATION ET LE PASSAGE D'UNE ECONOMIE RURALE A UNE ECONOMIE TOURISTIQUE.	13
3.11 <i>Passage du col du Télégraphe et traversée de Valloire</i>	13
3.12 <i>Le paysage, reflet des changements qui affectent la station.</i>	16
3.2 PETITE CHRONIQUE DU TOURISME A VALLOIRE, UNE STATION DE SKI SUR LA ROUTE DU GALIBIER.	21
3.21 <i>" Ici l'hiver a une histoire " (brochure 2001-2006).</i>	21
3.22 <i>Le développement de Valloire, une station arrivée à maturité ?</i>	24
3.3 URBI ET ORBI, OU LA QUESTION POSEE DE LA CROISSANCE URBAINE DE LA STATION.	28
3.31 <i>Le grand écart de Valloire</i>	28
3.32 <i>La station, un espace à part entière</i>	32
3.4 CONCLUSION ACTE I :	33
4 ACTE II : IDENTITE DE LA STATION : LE CADRE DE VIE ET LA PROMOTION DE VALLOIRE.	35
4.1 VALLOIRE, STATION-VILLAGE DE CHARME, ENTRE REALITE ET MARKETING.	35
4.11 <i>Le concept de station village.</i>	35
4.12 <i>La promotion de Valloire : le charme d'une ambiance</i>	39
4.2 LES VALEURS DOMINANTES : QUELQUES SYMBOLES QUI S'AFFICHENT DANS LE PAYSAGE ET DANS LES MEDIAS.	42
4.21 <i>L'Avenue de la Vallée d'Or.</i>	42
4.22 <i>Une entreprise territorialisée, pépinière de champion.</i>	43
4.3 SITES INSCRITS ET ZPPAUP : LA PATRIMONIALISATION DU CADRE URBAIN A VALLOIRE.	44
4.4 CONCLUSION ACTE II :	47
5 ACTE III : DU PAYSAGE AUX ENJEUX DE TERRITOIRE : LES DILEMMES POSES PAR L'URBANISATION A VALLOIRE	49
5.1 AGRICULTURE ET PAYSAGE : LA QUESTION DE LA TERRE.	49
5.11 <i>Le renouveau agricole passe par l'entretien d'un cadre de vie attractif.</i>	49
5.12 <i>Préserver le terroir et l'agriculture face à l'urbanisation.</i>	52
5.2 VIVRE AU PAYS : CONCURRENCE SUR LE CONTENU URBAIN.	53
5.3 VIE ASSOCIATIVE : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE A VALLOIRE, UNE SITUATION QUELQUE FOIS TENDUE.....	55
5.31 <i>Patrimoine et lien social à Poingt Ravier et dans les hameaux.</i>	55
5.32 <i>Conflit et dialogue autour de la protection de l'environnement à Valloire.</i>	56
5.4 CONCLUSION ACTE III.....	61
6 ACTE IV : GOUVERNANCE : LE CADRE DE VIE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION POUR LA HAUTE VALLEE DE VALLOIRE.	63
6.1 UNE SOCIETE TOURISTIQUE A PLUSIEURS VITESSES.....	63
6.11 <i>Entre traditions et nouveautés</i>	63
6.12 <i>Un débat de société à la rencontre des partenaires économiques.</i>	64
6.2 DIALOGUE ENTRE ACTEURS : CONCILIER GESTION COLLECTIVE ET DEVELOPPEMENT DE LA STATION.	65
6.21 <i>Structurer les débats et l'échange d'informations</i>	65
6.22 <i>Le cadre de vie : un sujet d'actualité</i>	67
6.3 AIDE A LA DECISION : LA CADRE DE VIE COMME OUTIL DE REFERENCE.....	68
6.4 CONCLUSION ACTE IV.....	73
7 CONCLUSION GÉNÉRALE	75
8 REPERES BIBLIOGRAPHIQUES	79
9 CONTACTS	83
10 TABLE DES ILLUSTRATIONS	87
11 ANNEXES	89
12... TABLE DES MATIERES	110

1 REMERCIEMENTS

Avant de vous laissez découvrir ce travail d'étude et de recherche, je tiens tout particulièrement à remercier celles et ceux qui ont contribué à sa réalisation :

Tout d'abord, merci à ma directrice de mémoire, madame *Véronique PEYRACHE-GADEAU* et monsieur *Christophe GAUCHON*, membre du jury.

Merci aux professeurs et doctorants de l'Université de Savoie qui nous ont formés, aidés et encouragés durant cette 1ère année de master Systèmes Territoriaux , Développement Durable et Aide à la Décision, mais aussi durant notre cursus en géographie.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux élus et professionnels que j'ai rencontrés et qui m'ont fait profiter de leur connaissance du territoire et du métier.

monsieur *Gérard VUILLERMET* maire de Valloire et président de la Régie Touristique de Valloire.

Mes remerciements particuliers à monsieur *Denis MICHELLAND*, directeur des Services Techniques Municipaux, et monsieur *Jean-Marie PETRAZ* du service Foncier-Urbanisme, ainsi que le personnel de la mairie de Valloire, de l'Office du Tourisme et de Valloire Réservation.

Je tiens à exprimer mes remerciements pour leur professionnalisme et leur disponibilité à monsieur *Guy MARTIN* (Gestion Information Données Environnementales) et madame *Marie GRANDE* de la Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes, monsieur *Philippe GANION*, architecte des Bâtiments de France, et adjoint au chef de service au sein de la Direction Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Savoie ; ainsi qu'à monsieur *Benoît GERVAISE* chargé de mission à la Direction Départementale de l'Equipement de la Savoie.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à monsieur *Alain COLSON* (Secrétaire Générale), à madame *Laure FROISSART* et madame *Fatimata GRAILHON* de Ski France, mais aussi à madame *Odile QUIEVRE*, présidente de l'ancienne association Village de Montagne avec qui j'ai eu grand plaisir à m'entretenir.

Merci au personnel de l'agence Rambaud Immobilier.

Par ailleurs, je voudrais aussi saluer toutes les personnes qui m'ont exprimé leur passion pour Valloire et la vallée d'or :

Mesdames et messieurs *Hélène et Gilles TOSCA*, ainsi que *Marie-Pierre et Thierry PERONNE*, agriculteurs à Valloire ; monsieur *Régis De POORTERE* président de l'association Valloire Nature Et Avenir ; monsieur *Alain SCHILLING* président de l'Association de Poingt Ravier, et monsieur *Frédéric LOMBARD* créateur du site Internet de Cybervalloire.

Enfin je tiens à remercier ma famille et mes amis pour leur aide et leur soutien dans cette aventure.

2 INTRODUCTION

Ce mémoire est un travail d'études et de recherches réalisé dans le cadre de la première année Master Systèmes territoriaux Développement durable et Aide à la décision (SDA, première année équivalent à la Maîtrise).

Il trouve son origine dans un questionnement sur le devenir des paysages de montagne, lié notamment à l'impact de l'activité des sports d'hiver.

Dans la perspective d'un développement touristique, le paysage constitue un produit d'appel important.

Son entretien et sa mise en valeur supposent également l'idée de préserver un patrimoine hérité des générations antérieures.

Plus généralement, c'est la perception, l'identification et l'appropriation du paysage par les populations issues de l'activité touristique, issues de milieux sociaux et géographiques divers. Les bénéficiaires de ce paysage, quelque soit leur ancienneté, leurs usages et intérêts, sont-ils sur un même pied d'égalité ?

Il s'agit de considérer le paysage comme un bien public.

De fait, l'étude d'une station est intéressante car elle concentre sur un espace relativement réduit une population hétérogène : habitants à l'année, résidents secondaires et vacanciers, travailleurs saisonniers...

Le paysage n'est-il pas le vecteur qui permet aux différents acteurs d'afficher leurs revendications territoriales ?

Si la thématique paysagère est prépondérante puisqu'elle confère une valeur sensible à ce qui nous entoure, elle montre également ses limites.

Comment aborder toutes les notions citées précédemment dans le seul cadre d'un tableau qui ne peut offrir qu'une vision en deux dimensions.

Passer à la troisième, implique de raisonner aussi en terme d'espace.

Le paysage est l'image d'un espace aménageable, dosé au fil du temps, et qui modifie les couleurs sur la toile.

Dans une station de sports d'hiver, la gestion et l'affectation de l'espace répond avant tout à une logique économique : secteurs livrés à la construction, domaine skiable, agriculture, zones de risques naturels. Même les secteurs les plus éloignés servent d'espaces de loisirs, pour la randonnée à pieds ou à skis.

Ces secteurs sont mis en valeur sur des considérations d'ordre esthétique et pour signifier un cadre naturel préservé.

L'approche spatiale permet de parler en terme de communauté, de collectivité. Malgré son hétérogénéité, elle permet l'entente et la gestion de cet espace.

Comment s'est construit le paysage de la station ?

À quels enjeux répond-t-il aujourd'hui ?

Cet aspect plus politisé du paysage permet d'inclure la notion de territoire.

Le paysage est-il un territoire ?!

C'est accepter sa valeur sensible, ajoutée aux modes d'affectation et de concurrence spatiale.

Le territoire permet ainsi de mieux comprendre le discours des acteurs quand ils parlent de leur espace. Cette notion parle d'une vie sur cet espace et à travers ces paysages.

Elle se rapporte ici non pas au regard du spectateur devant un tableau, et non plus à la vision d'un plan qui n'est que la transcription de ces enjeux territoriaux. Le territoire nous invite à raisonner en terme d'individus et de groupes d'individus qui défendent la conception qu'il ont de leur espace.

La station se révèle en cela créatrice de territoires.

Pourquoi et comment les espaces sont-ils en concurrence sur la station ?
Comment les acteurs de la société mettent-ils en valeur leur territoire ?

Suite à cette "mise en bouche" il convient bien entendu de définir les termes précédemment cités. Pour cela se reporter au *Dictionnaire des Mots de la Géographie* de Roger Brunet (1993).

Le paysage, c'est :

*"ce que l'on voit du pays, le champ du regard, une apparence, une représentation, un arrangement d'objets visibles perçu par un sujet à travers ses propres filtres, ses propres humeurs, ses propres fins, (p 373)
au sens large (...) le paysage est souvent aussi ce qui nous entoure, ce qui évoque l'espace, le cadre de vie, surtout par rapport au temps". (p 375)*

L'espace correspond à

"ce qui se mesure avec le pas (...) avec l'idée de vide, de place, au sens de : il y a de la place, comme une page blanche où poser l'action humaine. (...) Ensemble des dimensions dans lesquelles se déroulent nos actes, nos représentations, nos relations, nos sensations". (p193)

L'espace est perçu, mais il est aussi vécu.

"L'espace géographique est l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur reproduction – au sens large : non seulement pour se nourrir et s'abriter, mais dans toute la complexité des actes sociaux. Il comprend l'ensemble des lieux et de leurs relations (...) il est un système de relations et un produit social organisé. (...) Il a des acteurs, qui sont des individus (ou plus nettement des familles), des groupes, des entreprises, des collectivités, des Etats. Il a des lois et des règles d'organisation et de différenciation, universelles mais exprimées plus ou moins différemment selon les groupes sociaux". (p194)

Le territoire lui, constitue

"l'espace approprié, avec sentiment ou conscience de son appropriation. (...) La notion de territoire est donc à la fois juridique, sociale et culturelle, et même affective. Le territoire implique toujours une appropriation de l'espace : il est autre chose que l'espace. Le territoire ne se réduit pas à une entité juridique (certaines d'entre elles ne donnent pas naissance à une identité collective) ; il ne peut pas être non plus assimilé à une série d'espaces vécus, sans existence politique ou administrative reconnue (...) il faut quelque chose de plus, et d'abord les sentiments d'appartenance (je suis de là) et d'appropriation (c'est à moi, c'est ma terre ou mon domaine). Le territoire tient à la « projection » sur un espace donné des structures

spécifiques d'un groupe humain, qui inclut le mode de découpage et de gestion de l'espace, l'aménagement de cet espace. Il contribue en retour à fonder cette spécificité, à conforter le sentiment d'appartenance, il aide à la cristallisation des représentations collectives, des symboles". (p480)

Ces trois notions poussent à l'émergence de celle du cadre de vie.

Le cadre de vie c'est tout simplement *"l'entourage, le milieu dans lequel on vit"*.
(Larousse 2006)

"Tout ce qui constitue l'environnement de la vie quotidienne (...) Concept relativement nouveau, et argument d'attraction de la part de villes ou de contrées qui cherchent à séduire. Son emploi traduit un glissement de l'individuel au collectif". (Brunet, p80)

Il prend ainsi la composante visuel du paysage, "le système de relations" et l'organisation du produit social dans sa composante spatiale ; et le sentiment affectif du territoire.

Le cadre de vie est aussi plus porteur et peut-être moins connoté que les trois notions citées auparavant. Parler du cadre de vie n'implique pas de parler d'une spécialité : l'espace, le paysage, le territoire.

Le cadre de vie donne en effet l'impression d'un tout cohérent.

C'est s'intéresser aux individus qui habitent ici, et à ce qui fait l'attrait de leur espace.

Dans sa définition, Roger Brunet distingue l'aspect publicitaire de cette notion que l'on assimile souvent avec celle de qualité de vie.

Ainsi vanter le cadre de vie, c'est faire la publicité d'un territoire, d'un espace.

Parler de qualité de vie, c'est parler des actes individuels et collectifs (politiques publiques) pour faire en sorte que l'on vive bien là où l'on est.

Le paysage fait partie intégrante du cadre de vie puisqu'il est le média qui nous permet d'en apprécier la qualité ou les nuisances, et son évolution à l'échelle humaine. C'est par lui qu'un nouvel aménagement sera bien ou mal perçu par la société.

Dans une station de montagne, le cadre de vie fait partie intégrante de la promotion touristique. Et quand on ne peut faire appel aux paysages, on met en avant la densité des services sur place.

Comment le cadre de vie est-il mis en valeur dans la promotion touristique ?

Existe-t-il un écart entre le message émis et la réalité ?

L'évolution du cadre de vie suscite-t-elle l'approbation ou la crainte ?

Comment les acteurs s'organisent-ils pour améliorer leur cadre de vie ?

Parler du cadre de vie renvoie aux notions d'identité et d'appropriation.

L'identité est un sentiment d'appartenance collective mais aussi une façon de se définir à travers un discours tenu sur soi-même. L'identité renvoie à un modèle de référence qui nous distingue des autres. L'identité signifie également l'intégration par le groupe de personnes se réclamant de ce modèle.

Le cadre de vie a-t-il un aspect identitaire ?

L'appropriation c'est en fait l'attribution à soi. La prise de possession par l'usage ou par la propriété, renvoyant à la notion de territoire et aux conflits visant à le défendre. L'appropriation distingue aussi la sphère du public de celle du privé, et leur combinaison.

Comment s'exprime les formes d'appropriation du cadre de vie ?

Le tourisme est une activité marchande fondée sur les loisirs et la valorisation du lieu de séjour. Le tourisme implique un déplacement et une durée de séjour (infrastructures de transports et logements). Par ses composantes socio-économiques (revenus, emplois, démographie, constructions et infrastructures...) le tourisme est un véritable outil de développement. Il fait cohabiter sur une période et un lieu donné des individus d'horizons différents. Cette activité est endogène si les acteurs proviennent du site touristique. Dans le cas contraire elle est exogène.

Dans son ouvrage : *Habiter la condition géographique* (2006), Olivier Lazzarotti nous parle de "la composante mondiale des habitants". (p152)
Il met ainsi en valeur la mobilité et notamment celle qu'implique le tourisme dans l'émergence "d'hommes géographiquement pluriels". (Lazzarotti, p152, d'après M.Stock 2001, p 577)

"Cela revient à considérer qu'il est possible non seulement d'être de plusieurs lieux, mais aussi d'être différemment dans un même lieu. Il y a donc bien plusieurs manières d'être dans un lieu et d'être d'un lieu". (Lazzarotti, p152)

Par la suite il qualifie le style géographique de vie, suivant que la ruralité serait synonyme d'immobilité et l'urbanité de mobilité. (tableau p160 du livre)
Olivier Lazzarotti nous parle de comportement individuels. Or qu'advient-il de l'espace habité ?

En étudiant le cas de Valloire, l'architecte Yves Mercier résume ainsi son intervention lors du colloque *Vivre les Villes* (2006) :

"la station de Valloire est unanimement appréciée comme une station-village à dimension humaine. Pourtant l'essentiel de son bâti est récent et disparate, et ne développe pas particulièrement de forme ni de décor original ou à référence traditionnelle. Le charme de la station ne serait-il pas dans son aspect de banlieue résidentielle dans un décor montagnard..."

Le dictionnaire critique des mots de la géographie de Roger Brunet définit ainsi le périurbain :

"tout ce qui est autour de la ville, et en réalité fait partie de la ville par les activités et les modes de vie des habitants (...) En fait, et sans finasserie excessive, le terme est souvent synonyme de banlieue. On peut le considérer comme l'équivalent à l'espace majeur des navettes" (p 379)

Dans ce mémoire, nous allons donc envisager l'hypothèse qu'une station pourrait constituer un espace **périurbain** inscrit dans la mobilité des modes de vie qu'implique le tourisme.

Dans ce contexte, on peut se demander si la référence au cadre de vie est une notion utile dans la réalisation des documents d'aide à la décision ?

Le terrain d'étude s'est porté sur la commune de Valloire situé dans la vallée de la Maurienne (Savoie – France). Cette commune est le support de la station de sport d'hiver **Valloire Galibier**. C'est une station de première génération. Depuis plus de soixante-dix ans le tourisme a façonné le paysage au profit de l'étalement urbain et d'une grande diversité en terme de structures d'hébergements.

Dans le cadre de cette étude il s'agit avant tout de traiter le cadre urbain de la station, et ceci pour deux raisons :

1. Le cadre urbain constitue le cœur d'une station touristique, c'est là que les touristes séjournent et consomment. Les infrastructures d'hébergement tiennent une place prépondérante. De plus dans le marketing il s'agit de faire la promotion du "village" de Valloire pour attirer les vacanciers. Le col du Galibier par exemple vient en fait renforcer la spécificité et couvrir la station de son aura, comme c'est le cas pour d'autres destinations : Chamonix-Mont Blanc, Pralognan-La Vanoise.

2. D'autre part, si le relief et les faibles densités évoquent pour nous la ruralité. Avec le temps, comme partout ailleurs, le mode de vie des habitants est devenu plus urbain. Même en terme d'activité, le nombre d'exploitations agricoles s'est réduit et le tertiaire est dominant. En dehors de l'activité touristique, il est nécessaire de se déplacer vers d'autres villes pour la scolarité (à partir du secondaire), le travail, ou le commerce. Ceci renforce la place de la fonction résidentielle dans les communes supports de stations en montagne.

Enfin, la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la poursuite de l'activité touristique mettent la question urbaine au cœur des préoccupations.

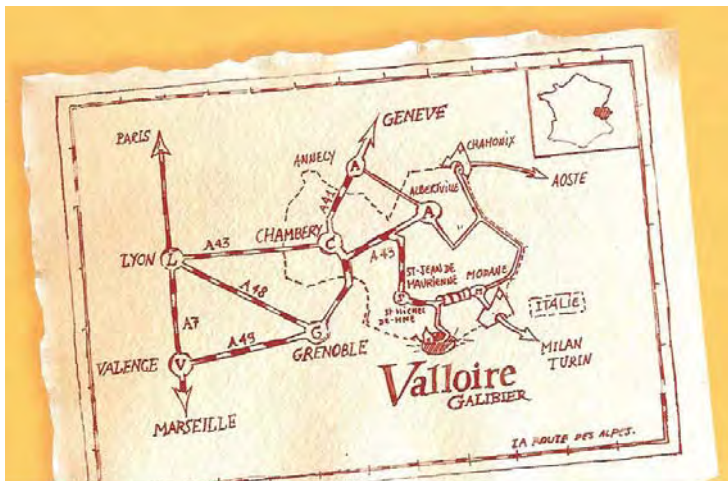


Figure 1 Valloire Galibier, station village de Savoie [brochure publicitaire 2004 2005](#)

Avec près de 18 000 lits, et 1243 habitants permanents ([population sans double compte, INSEE 1999](#)), **Valloire** fait office de grande station. Elle se place comme la première de la vallée de la Maurienne. En période de vacances hivernales, elle devient la plus grande ville de la vallée. Mais elle revendique néanmoins son image de "station- village".

Le paysage intervient aussi dans le cadre de sa patrimonialisation : architecture, sites inscrits, projet de ZPPAUP et de sa mise en valeur touristique.

Les questions liées à l'évolution du cadre de vie dans la station sont aujourd'hui l'objet de débats, avec la création d'associations d'usagers.

Les principaux plans sont issus du cadastre numérisé et ont été remplis en fonction des données de la base informatique communale sur le foncier. J'aurais voulu au départ réaliser ces illustrations sous le logiciel Mapinfo, comme pour un système d'information géographique (SIG). Le logiciel Autocad s'est finalement montré plus apte pour une telle utilisation.

Ces documents viennent pour expliquer le propos. Ils illustrent des tendances et des évolutions et n'ont aucune valeur juridique.

Dans certaines lectures, la station apparaît comme un décor, une mise en scène pour une activité touristique. (Wozniak 2006 et Debarbieux 1997)

L'idée d'une pièce de théâtre m'est apparue séduisante.

C'est pourquoi, cette étude est présentée en quatre Actes.

Acte I : L'étude du paysage et l'histoire de la station de Valloire sont les premiers thèmes abordés et complètent ainsi la présentation du terrain d'étude. La question de l'urbanité de la station vient ensuite, le contraste du dynamisme de l'activité entre les saisons apportant lui aussi ses contradictions.

Acte II : Le caractère identitaire du cadre de vie constitue cette seconde partie. À travers l'analyse de la promotion de la station, comment se présente en réalité la "station-village" ? Quels symboles s'affichent dans le cadre urbain et jusque dans les médias ? De même nous constaterons la mise en patrimoine de certains secteurs de la station.

Acte III : Les modes de concurrences spatiales interviennent eux aussi.

L'avenir agricole, entre la viabilité de cette activité et la question de l'entretien des paysages, le contenu urbain, le problème de l'habitat à l'année et les prix de l'immobilier en station. Enfin, la vie associative nous montrera que le cadre de vie peut prendre un aspect territorial. L'aménagement et la protection du cadre de vie à Valloire est un débat d'actualité.

Acte IV : Le cadre de vie traduit un glissement de l'individuel au collectif. Il s'agit d'analyser les modes de gouvernance au sein de la station.

La présentation des différents acteurs dans le décor de la station est nécessaire pour analyser leurs relations et leur reconnaissance mutuelle. Des espaces de dialogues entre eux s'ouvrent jusque sur le net.

Viendra enfin un document de synthèse dont le rôle d'aide à la décision s'apprécie au regard de l'importance que revêt aujourd'hui le cadre de vie.

3 ACTE I : Lecture de paysage

3.1 L'essor de la station et le passage d'une économie rurale à une économie touristique.

3.11 La traversée de Valloire, hiver 2006

Après avoir effectué tous les lacets de la route et avoir franchi le col du Télégraphe (1566m), la route départementale 902 quitte petit à petit l'éperon rocheux et descend tranquillement en direction de Valloire.

Au passage, le regard est attiré par les villages d'Albanne et d'Albannette, petits nids d'aigles accrochés à la pente du versant d'en face et qui surplombent les profondeurs des gorges de la Valloirette.

Quelques kilomètres plus loin le paysage commence à s'ouvrir. Nous atteignons le hameau du Col et son replat. Mais déjà la route passe en forêt pour déboucher ensuite en pleine lumière au hameau des Granges et ses vastes prés. Sur le bas côté, à droite se trouve le premier bâtiment collectif : la carte IGN indique une ancienne colonie de vacance. Elle vient d'achever sa transformation pour être aujourd'hui une résidence de tourisme.

À partir d'ici, on dispose déjà d'un vaste panorama sur Valloire, situé un peu plus bas, mais aussi sur le site de Poingt-Ravier qui domine la station du haut de son ressaut rocheux. En face nous distinguons le domaine skiable avec les pistes qui serpentent dans la forêt de la Sétaz. À gauche, au fond du vallon de la Névachette s'élèvent l'Aiguille Noire (2869m) et la Pointe des Cerces (3097m). À droite de la Sétaz, au loin dans la vallée de la Valloirette on peut distinguer les Aiguilles d'Arves.

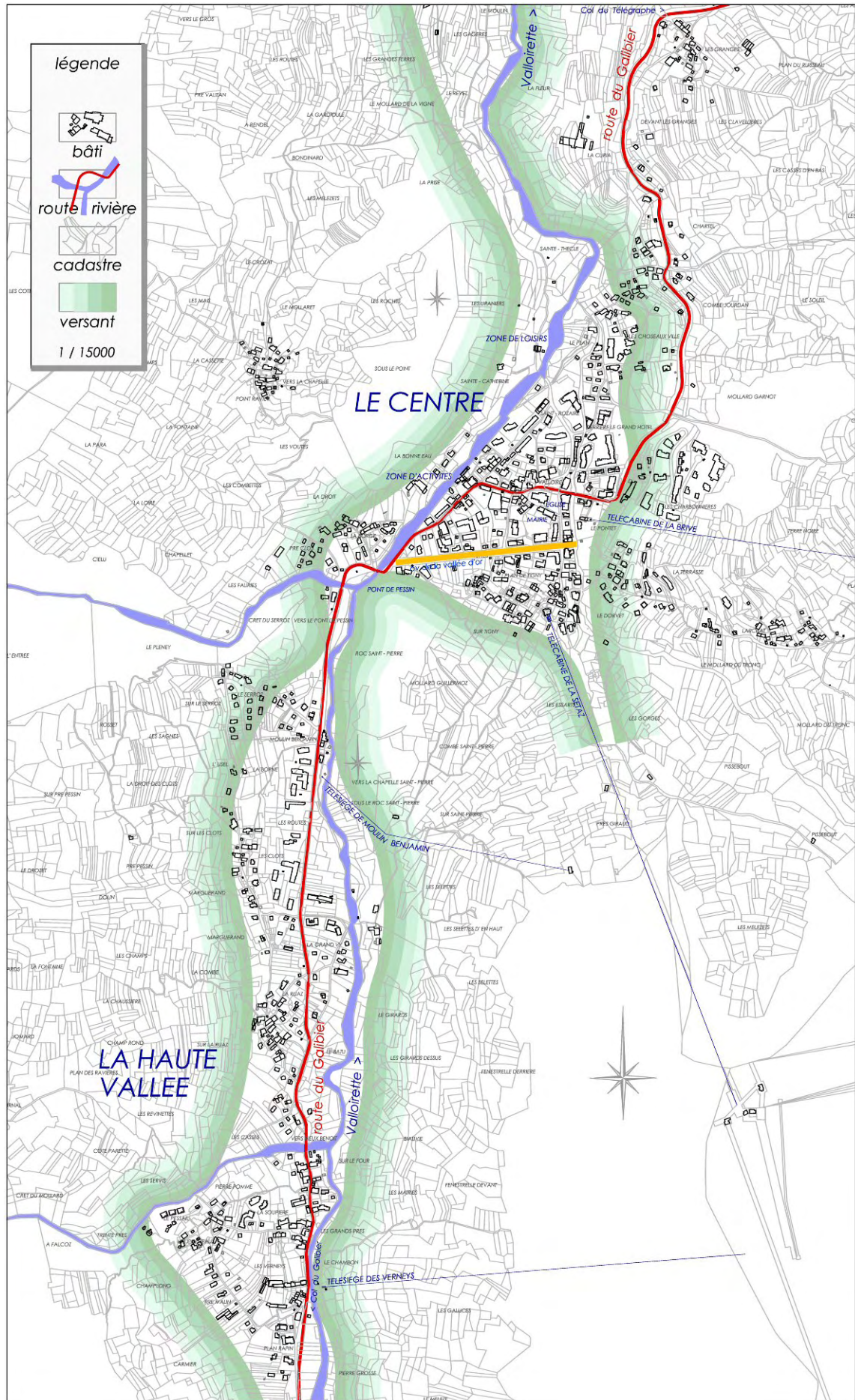
La route descend encore un peu et entre dans la station. De grands bâtiments bardés de bois font face à des chalets sur la gauche. Visiblement se sont de nouvelles constructions.

Passé le rond point et la télécabine, le Grand Hôtel expose ses tables et ses chaises en terrasse.

Le bâti devient plus dense, un petit pont de pierre enjambe la Neuvachette, c'est le centre de la station : une grande place dominée par le clocher en pierre de l'église, et la nouvelle mairie, tout de bois, de pierre et de verre vêtue. L'hôtel de l'Aiguille Noire et son jardinet cèdent le pas au vieux bâtiment de l'Office de Tourisme et sa petite tour.

Plus loin, une autre place pavée, plus réduite : l'ancienne mairie dans un bâtiment un peu vieillot, la façade décorée de l'église et la fontaine en pierre de taille.

Figure 3 La traversée de Valloire Jean-Luc Ottenio 2007



C'est la rue des Grandes Alpes. En face un commerce d'articles de sports, en contrebas, des magasins de souvenirs dans les vieilles maisons du village. La route monte à gauche. C'est la Poste, puis, l'hôtel Rapin, devenu lui aussi résidence, montre sa façade nord.

La route longe la digue du torrent de la Valloirette qui coule sur la droite. Quelques maisons avec jardins et nous arrivons à un giratoire orné d'une impressionnante vache sculptée dans le bois. À gauche, l'avenue de la Vallée d'Or, redescend dans la station. En face, la falaise du rocher St-Pierre avec sa petite grotte et sa vierge, copie de celle de Lourdes et ses via ferrata fait un peu d'ombre.

À droite, un pont franchit la Valloirette, un grand virage tout en montée laisse le temps d'admirer le hameau de la Borgé et ses petites maisons. Une chapelle et un autre pont : le "Rio Pessin" est un affluent de la Valloirette, il descend directement de la Grande Chible (2932m) en passant par "les Gorges de l'Enfer".

La route départementale traverse un petit défilé, laissant la Valloirette sur sa gauche. C'est le hameau de Moulin Benjamin : des maisons, de petits immeubles avec leur toitures et leurs balcons, quelques magasins de sports. Un télésiège enjambe le torrent en direction du domaine skiable de la Sétaz.

Plus haut, le bâtiment de l'U.C.P.A. est d'une facture moderne avec son toit à un seul pan. La route longe les hameaux des Clots et de Margueran avec ses nouvelles constructions en cours, la Ruaz et ses petits pavillons. Elle continue de s'élever : au hameau des Verneys, elle atteint la cote d'altitude de 1558m, presque l'équivalent du col du Télégraphe.

Les Verneys, avec ses vieilles maisons et sa chapelle, sa boulangerie et ses commerces font face à la route et au parking. Sur l'autre rive de la Valloirette est implanté un télésiège rejoignant le domaine skiable.

La vallée se resserre avant le hameau de la Rivine. Un pont ramène la voie sur la rive droite de la Valloirette.

C'est la limite de la forêt. Plus haut, les maisons du Bonnenuit et l'altiport au milieu d'un grand prés couvert de neige. C'est la limite de la viabilité hivernale. En face, se trouve la vallée des Aiguilles, quelques chalets d'alpage accrochés à la pente. Au fond, à droite, la Centrale et la Méridionale des Aiguilles d'Arves dressent fièrement leurs pics rocheux au-dessus de la combe.

Au sud, le Grand Galibier barre l'horizon. Cet été, de nombreux cyclistes graviront les pentes menant au col qui doit sa renommée au Tour de France. En cette fin d'hiver, le voyage se termine ici, au-dessus de Bonnenuit. Pour aller plus loin il faut chausser les skis de randonnée ou les raquettes.

Valloire est une grande commune de montagne. Elle est la station la plus méridionale en Savoie. La commune est limitrophe avec le département des Hautes-Alpes.

Le ruisseau de la Valloirette représente l'axe de cette vallée perchée au cœur des Alpes.

Valloire compte aujourd'hui environ 1250 habitants : les Valloirins et les Valloiriches. Durant la longue saison touristique le village devient une petite ville de plus de 10 000 vacanciers (18 000 lits touristiques environs). Pendant quelques semaines d'hiver, Valloire est la ville la plus importante de la vallée, devant Saint-Jean-de-Maurienne.

Hors saison, tout est plus calme, justifiant l'appellation de station-village.

3.12 Le paysage, reflet des changements qui affectent la station.

Cette traversée de Valloire montre l'importance des sites urbains pour cette station nichée au pieds des montagnes.

Des photos d'archives (Hourlier, 1910-1920 ?) révèlent qu'avant la quête de l'or blanc, Valloire était un bourg avec ses hameaux éparpillés sur les pentes, le long de l'axe menant au Galibier.

Une vallée agricole avant tout avec ses cultures de seigle et de froment, quelques forêts et de vastes alpages. À cette époque, la transhumance assure déjà un revenu et l'entretien des prairies.

Valloire présente aujourd'hui une physionomie bien différente.

Si l'estive de troupeaux venant du sud est toujours d'actualité, les champs ne servent plus à la culture mais de prés de fauche et de pâture.

La "montagne à vache" se concentre sur le versant du Crey du Quart, à proximité immédiate de la station. Il reste peu d'exploitations agricoles laitières.

L'embroussaillage gagne les versants pentus. Des forêts ont été plantées pour se protéger des divagations des torrents et des avalanches. À l'opposé, la forêt de la Sétaz, s'est ouverte de toutes parts : de larges pistes de ski ont été tracées.

Entre hier et aujourd'hui, ce qui change le plus, c'est l'urbanisation devenue dominante dans le paysage.

Les hameaux de Place, Tigny, le Praz, les Chozeaux-ville ne forment aujourd'hui qu'un seul et même ensemble. L'urbanisation se diffuse en tâche d'huile du centre vers la périphérie du continuum urbain.

Ce qui « tranche » le plus, ce sont les nouveaux bâtiments du site de Charbonnière qui dominent la station. Il semble qu'une profonde mutation de la station se soit engagée récemment.

Sur la route du Galibier, entre la Borgé et les Verneys le processus de densification est en cours. Les chantiers des nouvelles résidences s'égrènent. La création du télésiège de moulin benjamin en est la cause.

Face à ce développement urbain, les hauteurs surplombant la station constituent des secteurs privilégiés :

Les hameaux de l'Archaz et Geneuil constituent des endroits convoités, mais ils sont encore hors d'atteinte. Le soir, la chapelle de Geneuil est mise en lumière.

Le Rocher Saint-Pierre avec également sa chapelle constitue un « haut » lieu du patrimoine et de l'archéologie sur Valloire, mais aussi une base de loisirs avec les via ferrata et le début du domaine skiable. Ce versant de la Sétaz, affiché sur les prospectus participe à l'image de marque de la station.

Du haut de son escarpement, Poingt-Ravier et sa chapelle rose fait figure de lieu privilégié, inexpugnable. C'est le point pour de nombreuses randonnées en direction de la Chible et du Pain de Sucre. Le patrimoine rural est mis en valeur, notamment, les anciens équipements de câbles à foin.

Aux Granges se situe la ferme communale assurant production et vente de beaufort AOC. En direction de Valloire, les chalets mitent le paysage rural.

Aux Verneys, les prés sont encore présents jusque dans le centre du hameau.

L'industrie du ski a profondément transformé le paysage de Valloire. Ce long processus connaît une nouvelle recrudescence de nos jours.

Figure 5 Vues générales de Valloire Hourlier 1910- Jean-Luc Ottenio 2007 photo 1

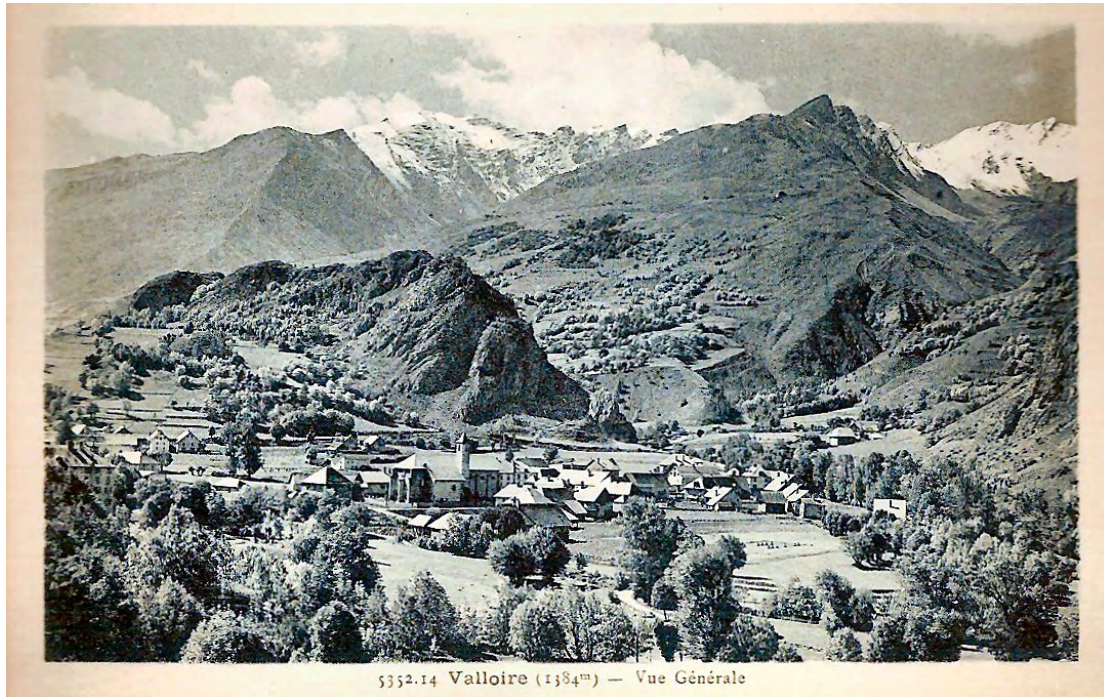
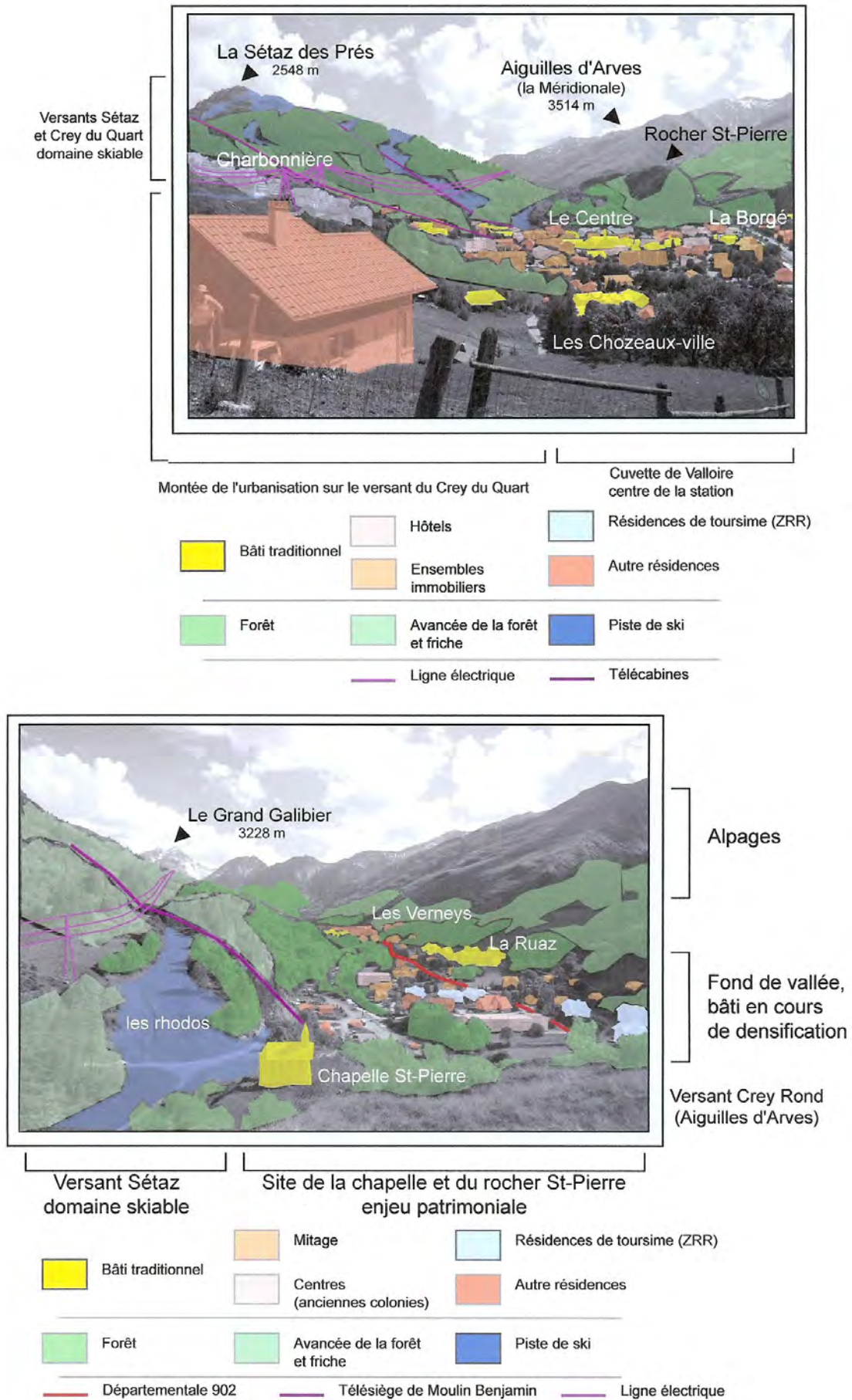


Figure 6 Chapelle Saint-Pierre Hourlier 1910 Jean-Luc Ottenio 2007 photo 2



Figure 7 Analyses de paysages Jean-Luc Ottenio 2007



3.2 Petite chronique du tourisme à Valloire, une station de ski sur la route du Galibier.

3.21 " Ici l'hiver a une histoire " (brochures 2001-2006).

Avant la fin du XIXe siècle, Valloire comptait déjà un hôtel, l'Hôtel du Commerce, fermé en 1860, accueillant les voyageurs effectuant le passage du Galibier.

À l'époque, ce dernier n'est qu'un chemin muletier et la commune est constituée de différents hameaux à vocation agricole dont la population est sur le déclin depuis 1829 : 1957 habitants en 1829 contre 1281 en 1876.

Les premiers touristes, des alpinistes Anglais, arrivent dès la première moitié du XIXe siècle.

En 1864 Edouard Whymper tenta sans succès de gravir les Aiguilles d'Arves. La "première" a été réalisée sur "la Centrale", par les frères Magnin, des enfants du pays, 25 ans auparavant.

L'année 1877, vit l'ascension pour la première fois de la Roche du Grand Galibier, par Salvador de Quatrefage, membre du C.A.F. de Lyon.

En 1878, William Augustus Beevört Coolidge et les frères Almer, réalisèrent la première de « la Méridionale » aux Aiguilles d'Arves. En 1891 une première féminine est réalisée sur ce sommet par Marie Paillon membre du C.A.F. de Lyon. Cette même année Coolidge et les frères Almer l'emportent sur l'Aiguille Noire ...

Ainsi, si Valloire connaît les prémices du tourisme c'est grâce à ses sommets désormais rendus célèbres par **l'alpinisme**. En 1890 l'Hôtel des Alpes ouvre ses portes.

Cependant le tourisme connaîtra une forte impulsion, grâce, paradoxalement, au refroidissement progressif des relations diplomatiques entre la France de la III^{ème} République et le Royaume d'Italie.

Entre 1873 et 1891, la décision est prise de construire le fort du Télégraphe, et la route militaire du col du Galibier, aménagée avec son tunnel en 1891.

Le village commence alors à s'équiper en infrastructures de services : bureaux de poste (1891), un deuxième hôtel celui de Valloire et du Galibier (1895), cabine téléphonique (1903), et l'on n'hésite pas à loger chez l'habitant.

Il s'agit en effet d'accueillir les familles des militaires en garnison venues leur rendre visite lors d'un séjour à Valloire.

La pratique du ski fut apportée par les militaires de la 7^e compagnie du 159^e Régiment d'Infanterie Alpine de Briançon, et c'est en 1905 qu'est créé le premier ski-club à Valloire qui pratiquait alors le ski de randonnée faute de remontées mécaniques.

À partir de **1910**, Valloire s'affirme comme **une étape** pour le tourisme de passage, **sur la Route des Grandes Alpes**.

Ce projet est initié par le **Touring Club de France**, en 1909.

La Route des grandes Alpes, reliant Thonon-les-bains à Nice, doit passer par les plus grands cols de la chaîne sur le versant français du massif. Elle sera inaugurée avec l'ouverture du col de l'Iseran. Le produit d'appel est *"le panorama incomparable sur les sommets des Alpes"*. www.routedesgrandesalpes.com

Les grandes épreuves sportives sortiront ces sommets de la contemplation. Ainsi, en 1911 Émile George arrive en tête au sommet du Galibier lors de la cinquième étape du Tour de France : Chamonix-Grenoble.

Depuis, presque chaque année, la caravane emprunte ce passage désormais mythique, amenant dans son sillage une foule toujours plus nombreuse de spectateurs et d'amateurs de la petite reine.

Un tournant décisif dans l'économie du village sera pris à partir des années 30.

*"Le lancement de la station a été réalisé de 1934 à 1939, à l'initiative du C.A.F. qui créa Val d'Isère en Tarentaise et Valloire en Maurienne. La commission du C.A.F. avait désigné Valloire, le **20 juin 1933** comme lieu d'installation d'une nouvelle station de ski, car la commune était proche d'une très grande ligne de chemin de fer. Le 3 décembre 1934, le conseil municipal délibéra, approuva l'initiative, la transmit au Préfet et demanda à la compagnie P.L.M. d'arrêter le train en gare de Saint-Michel-de-Maurienne (...). Un effort considérable de promotion était à organiser. En juillet 1935, le syndicat d'initiative est créé devant notaire à Saint-Jean-de-Maurienne (...) Le syndicat d'initiative se plaçait sous le patronage du général Weygrand, qui rendit visite à Valloire avec Pierre Cot, ministre de l'Air en décembre 1936 (...). Pour répondre à l'afflux des voyageurs, la commune proposa d'organiser un service régulier d'autocars, Marius Gros obtint la concession du service le 5 juillet 1936". (Municipalité de Valloire, 1989, p152)*

Cette année là, année des congés payés, le ski-club parisien implante une école de ski au village, et Gabriel Julliard, originaire d'Épierre en Maurienne, installe le premier télésiège près du village des Granges, suivi du télésiège du Grand Hôtel implanté au chef lieu en 1937.

"Parallèlement la capacité d'accueil fut considérablement renforcée. En mars 1937, Valloire comptait dix hôtels, des pensions et de nombreux meublés. D'après le maire Jean Magnin, "au total cinq cents chambres ont été construites ou ouvertes entre 1931 et 1937, on attend mille six cent personnes en même temps en hiver... Valloire s'avère le paradis des skieurs, car on y trouve la neige et le soleil". Le succès est indiscutable car la compagnie P.L.M. signale elle-même la descente en gare de Saint-Michel de 1533 personnes dans la saison 1935-1936 (de novembre à mai), de 1978 en 1936-1937, et de 2553 en 1937-1938". (idem)

En 1939, la première colonie d'enfants ouvre ses portes. De nombreuses autres seront créées par la suite pour que les petits profitent des bienfaits du climat et du bon air frais de la montagne. C'est un fait marquant dans l'urbanisme de Valloire mais aussi dans la démocratisation de la montagne comme destination touristique été/hiver.

Après la Deuxième Guerre Mondiale, le village reprend son développement touristique, et Gabriel Julliard, celui du domaine skiable : domaine de la Sétaz en 1948.

En décembre 1945, une association locale édite "la Vallée d'Or", et en 1946 le roi du Cambodge visite le village.

C'est seulement **en 1957**, après deux autres tentatives infructueuses en 1937 et 1949, que **Valloire sera enfin classée "Station de Tourisme"** au prix d'un effort

important de la collectivité : réalisations de voiries, de réseau d'adduction d'eau et tout à l'égout, protection contre les divagations de la Valloirette, groupe scolaire...

La station de ski poursuit sa croissance. Ainsi *"à la fin de 1959, la capacité d'accueil dépasse 3500 places : 1470 dans l'hôtellerie, 800 dans les collectivités, 1250 en meublés"*. (*ibidem*)

Désormais la station s'équipe en grandes infrastructures pour répondre aux besoins d'une clientèle toujours plus nombreuse. Le cinéma ouvre en 1962, le centre de secours en 1974, la patinoire en 1983, la piscine municipale en 1988 et le camping Saint-Thècle en 1989.

C'est à cette période, dans les années du Plan Neige que **la collectivité devient véritablement aménageur**.

En 1970, elle équipe le versant du Crey du Quart doublant ainsi le domaine skiable, qui sera dès lors relié avec celui de la station située sur la commune voisine : Valmeinier.

En 1978, Valloire opère la liaison entre le domaine du Crey du Quart, géré en régie, et celui de la Sétaz (société privée), tous deux situés sur son territoire. Peu de temps après, la commune rachètera ce dernier.

En 1980 une remontée mécanique raccorde le hameau des Verneys au reste du domaine skiable devenant ainsi le deuxième accès au domaine avec le hameau du chef lieu.

Depuis 1987, avec la réalisation de la station de Valmeinier 1800 sur la commune voisine, le domaine dépasse 135 kilomètres de pistes.

La deuxième moitié des années 1980 et la décennie 1990 verront l'amélioration du domaine skiable (première télécabine sur la Sétaz, réseau d'enneigement artificiel...), alors que la capacité d'accueil de la station continue d'augmenter. Les changements les plus importants sur le domaine et dans la station auront lieu suite au dépôt à la fin des années 1990, d'un dossier d'Unité Touristique Nouvelle (**U.T.N.**) pour reconfigurer le domaine du Crey du Quart.

Pour rentabiliser ces derniers, la commune compte sur le classement de la vallée de la Maurienne en Zone de Revitalisation Rurale (**Z.R.R.**) qui permet la construction de nombreuses résidences de tourisme défiscalisées (Zone d'Aménagement Concerté de Charbonnière et opérations individuelles).

Ainsi entre 2000 et 2006, la station passe de 12 000 lits à près de 18 000, soit une augmentation de 50% en moins de dix ans.

Reconduit plusieurs fois, le dispositif Z.R.R. devrait s'achever en 2010.

Parallèlement, en 2004, une station d'épuration intercommunale est réalisée dans la vallée, toujours sur le territoire de Valloire par la Communauté de Communes Maurienne Galibier + commune de Montricher-Albanne.

En 2005, les deux sociétés gérant le domaine skiable de Valloire-Valmeinier (Régie Touristique de Valloire et SEMVAL), décident d'unir leurs efforts sous le nom de domaine *"Galibier-Thabor, ski et nature"*. Par le chiffre d'affaire, les deux

sociétés s'inscrivent au quinzième rang français des remontées mécaniques : 17 millions d'euros.

3.22 Le développement de Valloire, une station arrivée à maturité ?

Avec une capacité d'accueil de 18 000 lits et l'un des plus grands domaines skiables, Valloire est la plus importante station de la vallée de la Maurienne ; l'une des plus anciennes du département de la Savoie.

Valloire constitue ce que le géographe Pierre Préau nomme une **station de première génération**.

Elle démarre en effet son développement avec les débuts de l'alpinisme et le tourisme de passage en été.

Le domaine skiable, lui, s'est réalisé à partir des lieux d'habitats permanents, à une altitude plutôt basse : 1430 mètres.

L'habitat de loisir s'est développé de manière empirique, d'abord basé sur l'hôtellerie puis de plus en plus sur la réalisation de résidences secondaires.

Aujourd'hui, il doit répondre à un impératif de rentabilité en fonction des investissements consentis par la collectivité : domaine skiable, voirie, réseaux divers, station d'épuration et autres grands équipements...

Grâce aux données de la matrice cadastrale nous pouvons nous rendre compte de la dynamique de l'urbanisation à travers le temps et dans l'espace.

La première courbe réalisée montre l'intensification de l'urbanisation à partir du moment où Valloire s'est tourné vers le ski.

On peut même se rendre compte d'un petit pic durant l'entre-deux guerres. Cela correspond au lancement officiel de la station et à l'instauration des congés payés.

Le plan du développement de la station illustre sa croissance urbaine.

Pour la période des années 2000 à 2006, on distingue des créations dans des espaces bien délimités en périphérie du Centre (ZAC de Charbonnière par exemple...). Or, curieusement, le nombre de bâtiments construits ne figure sur la courbe. En fait, ces créations de bâtiments se sont faites sur quelques parcelles, par le biais d'opérations d'ensembles.

Après réexamen sur la carte, les corrections ont pu être apportées sur la courbe. Ainsi, pour la période 2000-2006, on distingue effectivement un pic dans l'urbanisation, preuve que la station a repris un rythme de développement qu'elle avait un peu perdu jusque là.

Par la méthode dite des « seuils observés » nous pouvons identifier les phases d'évolution de Valloire :

Le tourisme débute à la fin des années 1800 ; cependant, c'est l'ouverture de la route du Galibier qui impulse la première dynamique.

Dans l'entre-deux guerres la station se tourne vers le ski. Valloire amorce alors un nouveau cycle de développement. C'est un loisir élitiste, et nous n'en sommes encore qu'aux balbutiements (voir film d'archive : Regards sur Valloire, en bibliographie).

La fin de la guerre signale la démocratisation de ce loisir et l'intensification des opérations d'urbanisme. Le visage de la station change.

Des années 80 à la fin des années 90 on remarque un nouveau tassement, on peut penser que Valloire est déjà arrivé à maturité.

C'est sans compter sur les opérations d'urbanisme liées à la mesure Z.R.R. qui voit repartir la croissance urbaine de la station. Le Centre part à l'assaut du versant du Crey du Quart, et la haute vallée se densifie.

Pour monsieur le maire, Valloire a atteint son objectif en matière de capacité d'accueil et peut prendre désormais un rythme de croisière.

Figure 8 Phases d'évolution de Valloire, selon le modèle de R.W. Butler, et évolution des constructions :

En abscisses les années, en ordonnées le nombre de bâtiments construits. La courbe rouge est le rectificatif apporté sur les années 2000 à 2006 pour tenir compte de la densité des résidences touristiques défiscalisées par rapport au parcellaire [Jean-Luc Ottenio 2007](#)

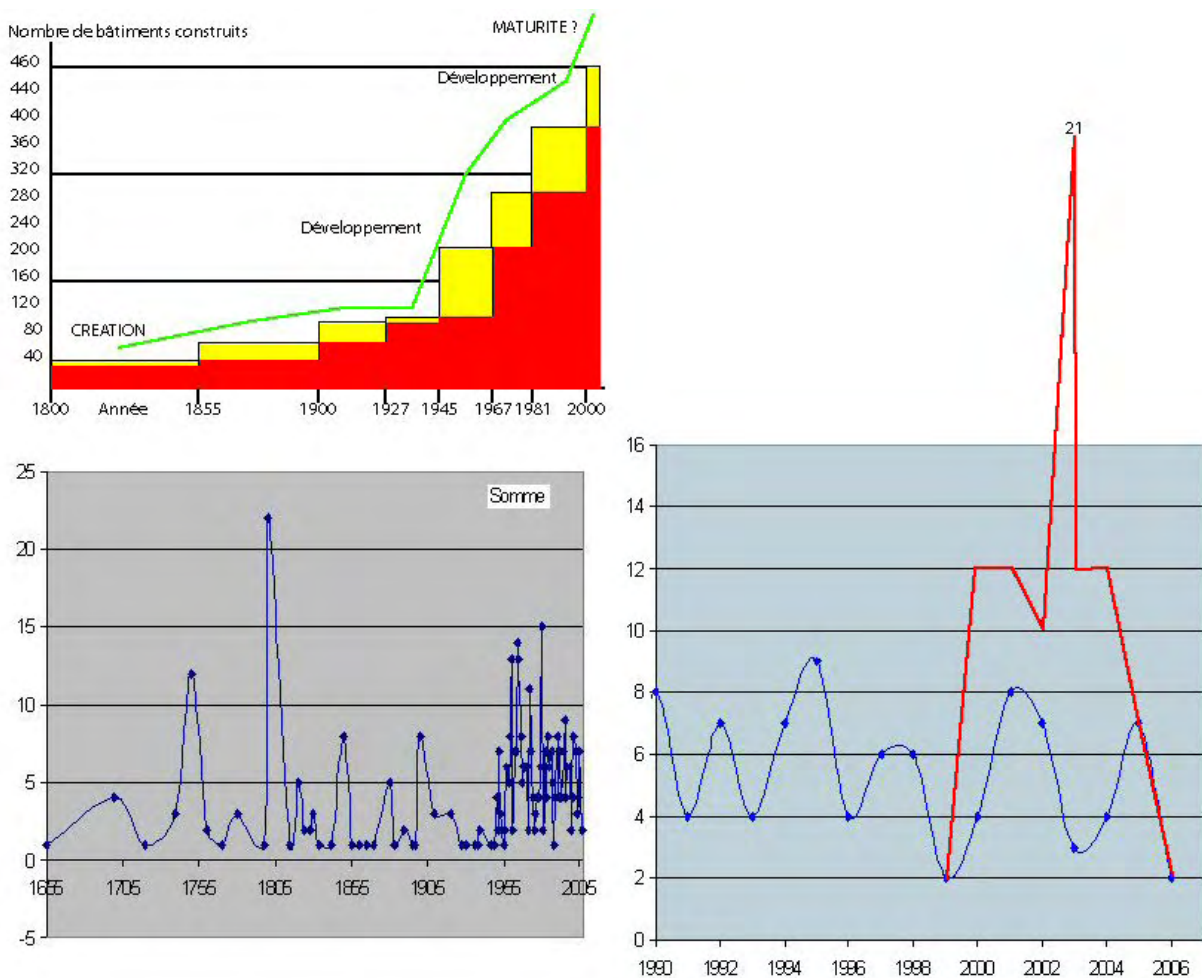


Figure 9 Le développement de la station : Le Centre Jean-Luc Ottenio 2007

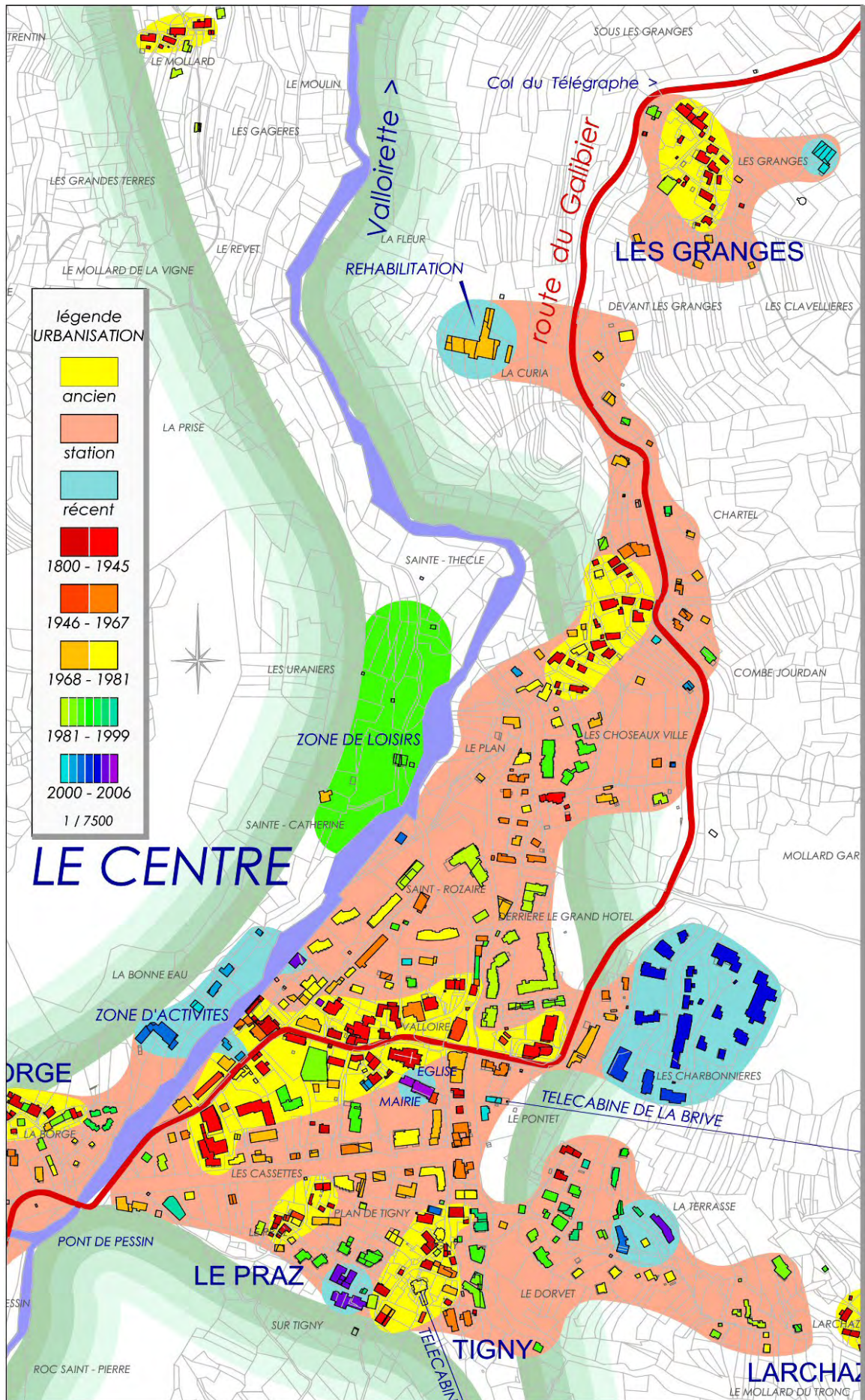
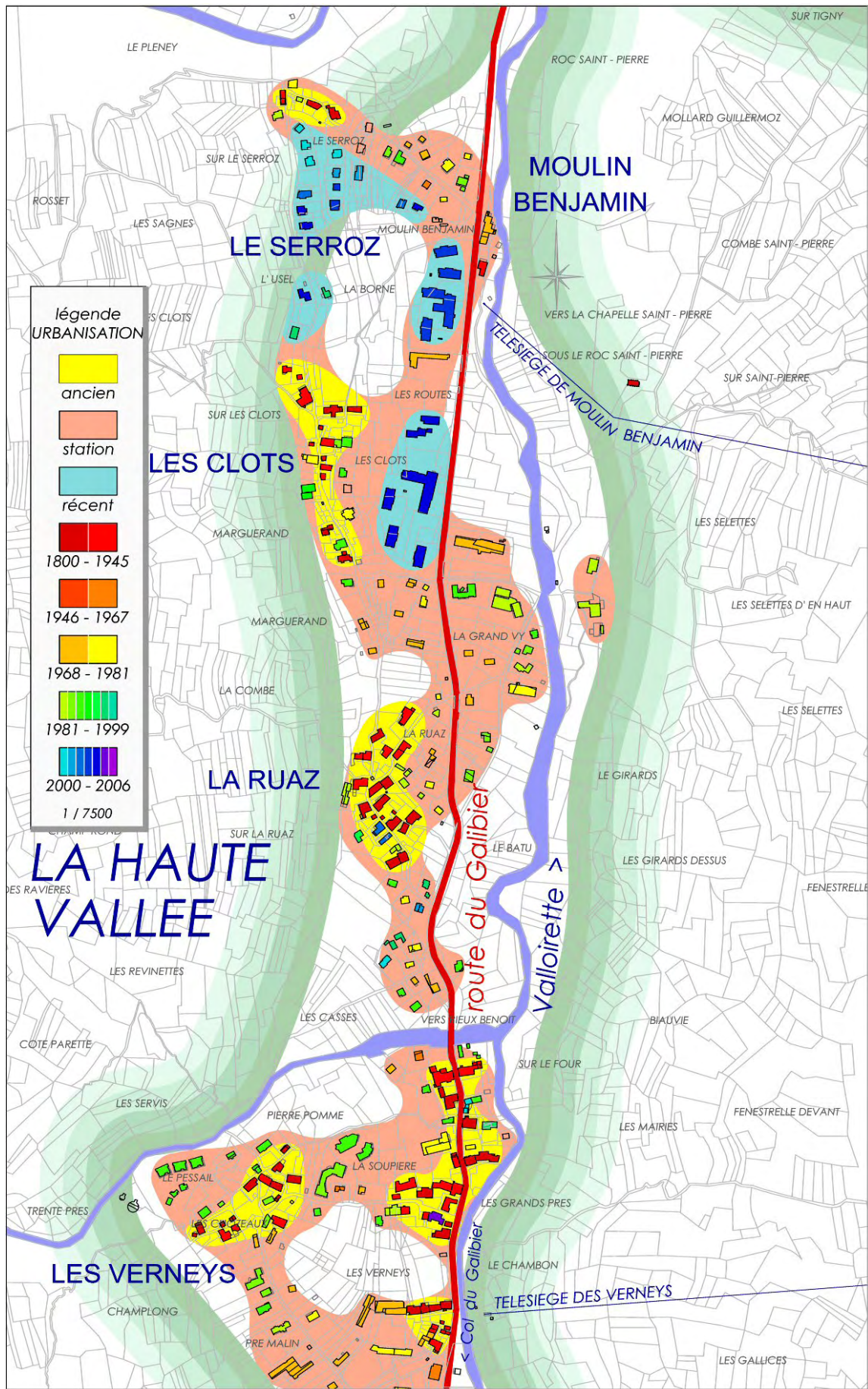


Figure 10 Le développement de la station : la haute vallée Jean-Luc Ottenio 2007



La commune est devenue petit à petit organisatrice du développement avec un plan d'urbanisme sommaire dès 1937, un seul promoteur pour réaliser le domaine skiable puis une gestion en régie, la création de Z.A.C. et de lotissements suite au projet U.T.N. de 1999.

Nous verrons par la suite les enjeux qu'engendrent cette gestion collective.

L'urbanisation en tâche d'huile, s'intensifie, posant la question de la réalité du cadre de vie dans une station touristique.

3.3 Urbi et orbi, ou la question posée de la croissance urbaine de la station.

3.31 Le grand écart de Valloire

Avec un territoire communal de 137,48 km², composée d'alpages, de glaciers, de lacs et de forêts, Valloire est l'une des communes les plus étendues du département de la Savoie.

Situé à la confluence des ruisseaux de la Neuvachette et celui de la Valloirette, le chef lieu de la commune est distant d'environ treize kilomètres de son chef lieu de canton, Saint-Michel-de-Maurienne. L'unique route qui relie Valloire au reste de la Maurienne, la départementale 902, passe par le col du Télégraphe d'où l'on bénéficie d'une vue imprenable sur les gorges de la Valloirette, et la vallée suspendue de Valloire.

Cette vallée perpendiculaire à celle de la Maurienne semble isolée, elle est en fait le secteur de ski le plus développé de cette dernière.

Cependant, au regard des statistiques, Valloire, et ses 1243 habitants, reste un village de montagne (population sans double compte, 1999). Cela se ressent durant la hors-saison (printemps, automne), où la station semble déserte.

Comme dans de nombreuses stations de ski, les animations s'arrêtent et la plupart des commerces ferment.

Or, ce qui fait la particularité d'une station de tourisme, c'est ce qui participe à son attrait pendant les 191 jours d'activités saisonnières : 71 en été et 120 en hiver.

En premier lieu, vient notamment la question du **paysage** de la station, **modélisé par le tourisme**. Celui-ci se rapporte bien entendu à tout le domaine skiable, et plus largement aux espaces vierges : alpages entretenus ou pas par l'agriculture, forêts, etc. Tout ceci constitue l'espace consacré aux loisirs.

L'espace consacré à l'hébergement, bien que plus réduit, fait l'objet d'un enjeu plus important.

Valloire voit croître sa population depuis le recensement de 1954. Depuis le début du XX^{ème} siècle la population s'est concentrée dans le hameau du

chef-lieu : hameau de la Place, et aux alentours de Tigny et le Praz qui furent longtemps les seuls points d'accès au domaine skiable. C'est ici que la station de Valloire est née.

En 1962, le hameau du chef lieu, 343 habitants, celui de Tigny, 140, et celui du Praz, 27, représentent un peu plus de 56% de la population, répartie sur 1 km². Les habitants appellent désormais ce noyau "le Centre". Il regroupe, en effet, la plus grande partie de la population, mais cumule aussi les fonctions de chef-lieu avec la mairie, l'église paroissiale, l'école, les fonctions économiques avec les remontées mécaniques, la plupart des commerces, et les principales infrastructures de loisirs : cinéma, piscine, patinoire, accès au domaine skiable.

Même si la plupart de ces infrastructures ne sont utilisées qu'en saison, soit un peu plus de la moitié de l'année, Valloire voit sa population dépasser le seuil des 2000 habitants. Plusieurs définitions permettent d'aborder la notion "d'habitant", nous auront le temps d'en reparler dans un prochain chapitre.

Ainsi au regard de toutes les dépenses qu'assument les collectivités qui connaissent une activité touristique et une forte fluctuation saisonnière de leur population, on peut légitimement discuter de la pertinence des seuils statistiques définissant les espaces du territoire français.

Le paysage de la station de Valloire, est **un paysage profondément urbanisé**. Du fait de la croissance urbaine, la notion de hameaux n'a plus de validité. Avec le développement de la station, l'immobilier de loisir déborde largement du Centre sur d'anciens hameaux autrefois éloignés : les Chozeaux-ville, la Borgé, le Pontet, l'Archaz, mais aussi en direction du hameau des Granges sur la route du col du Télégraphe et à Charbonnière. Les densités sont fortes, les bâtiments élevés sur 4 niveaux en moyenne.

Sur la route du col du Galibier, le hameau des Verneys, distant de 2 kilomètres du Centre, est raccordé au domaine skiable depuis 1980. En 2006, c'est au tour du hameau de Moulin Benjamin de bénéficier d'un accès au domaine. Un ensemble bâti, en cours de densification, s'est ainsi formé le long de la route : Verneys, Chozeaux-verneys, les Clots, le Serroz, les Routes, Moulin Benjamin, Marguérand, la Grand Vy. Les logements ne dépassent pas 3 niveaux en moyenne.

Aujourd'hui, en saison, une navette gratuite par autocar relie les hameaux les plus éloignés qui connaissent également l'afflux des vacanciers (le Col, les Granges, le Villard, le Mollard, Poingt-Ravier, la Rivine et Bonnenuit). Dans ces secteurs, l'urbanisation reste le plus souvent limitée aux anciennes maisons d'habitation à deux niveaux.

Le prix du foncier de 2500 à 3500 € le m² en moyenne pour un appartement sur la station, oblige les Valloirins à habiter ces hameaux isolés, si ce n'est de descendre se loger sur Saint-Michel-de-Maurienne et faire la navette pour travailler.

Ces trois secteurs du territoire de Valloire ainsi identifiés, permettent de dessiner la skyline de cette station confrontée à de véritables **enjeux d'urbanisme**.

Comment loger les nouveaux actifs ? Quelle place accorder à l'immobilier de loisir ? Quel espace reste-t-il à l'agriculture ?

Figure 11 Le centre de Valloire Jean-Luc Ottenio 2007 photo 3

Figure 12 Skyline Jean-Luc Ottenio 2007

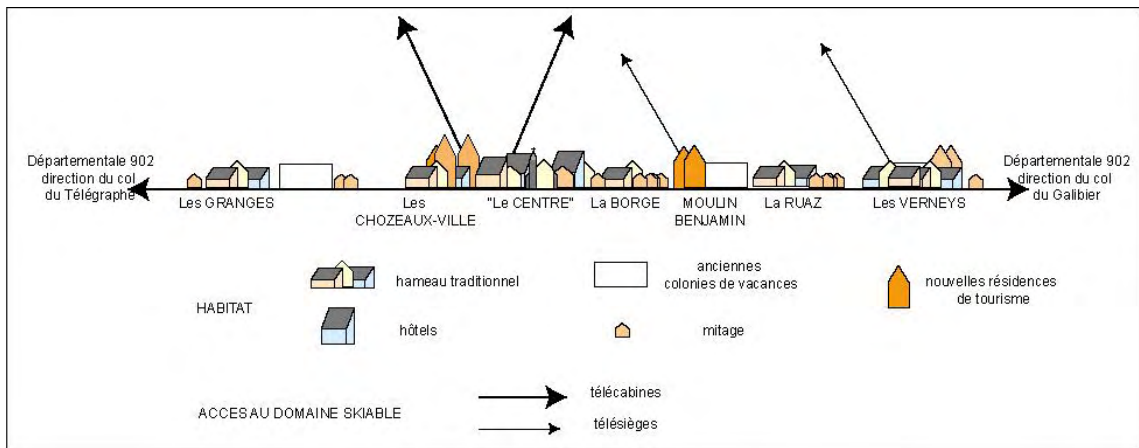
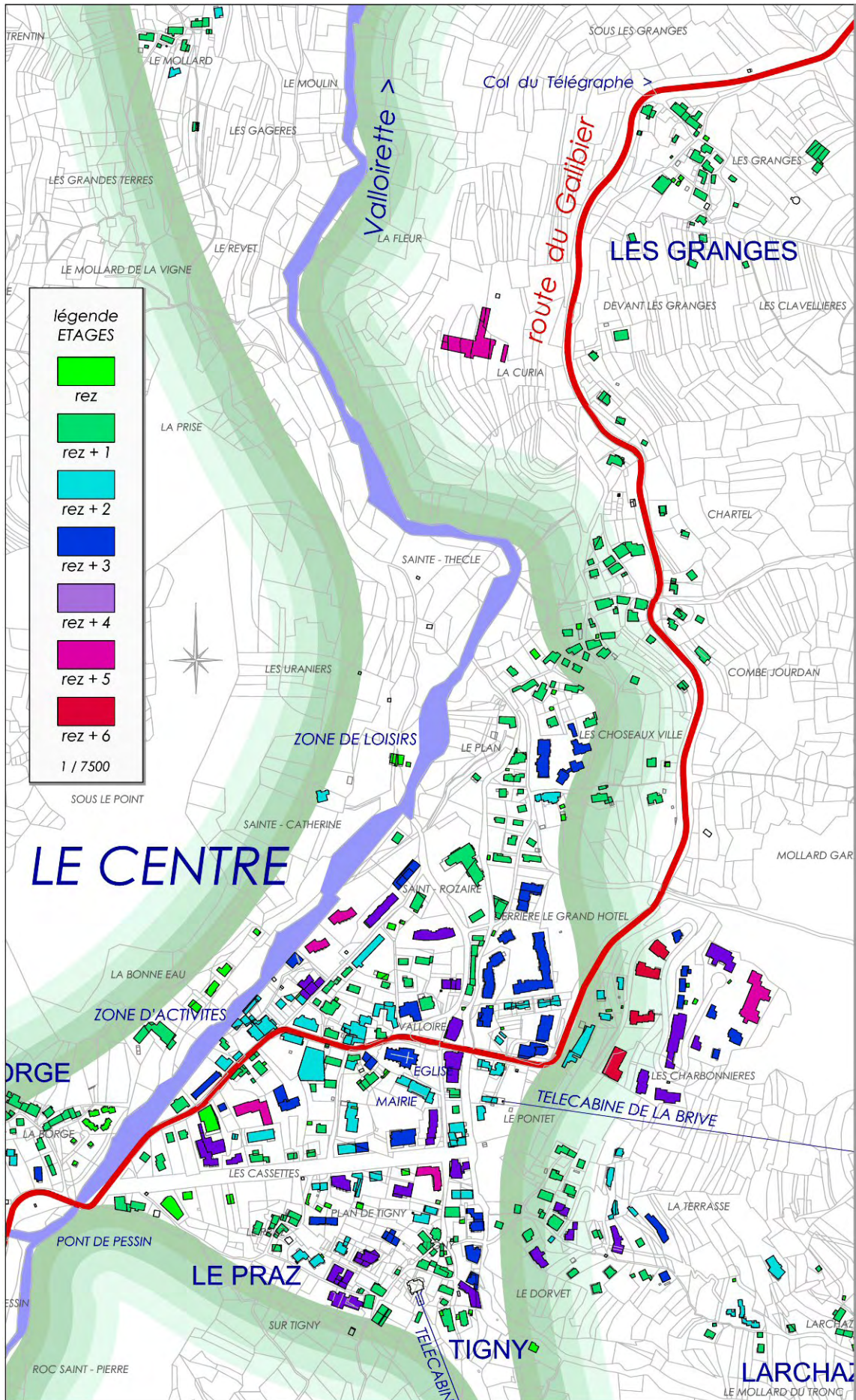


Figure 13 Analyse de la densité du centre de Valloire Jean-Luc Ottenio 2007



3.32 La station, un espace à part entière.

À Valloire, il reste cinq agriculteurs, utilisant tous la filière laitière : beaufort A.O.C., gruyère, yaourts, fromages de chèvre. Ils écoulent essentiellement leur production auprès des vacanciers et des touristes de passage.

La visite des exploitations fait partie du programme d'animation de la station. Avec l'explosion urbaine, la surface agricole utile (S.A.U.) a diminué comme peau de chagrin, notamment en raison des conditions d'utilisation des terrains (location écrite ou accords verbaux).

À Valloire, la diffusion locale et directe de la production est comparable à celle des agriculteurs situés dans les **ceintures vertes** des grandes villes.

Ce qui est saisissant, c'est justement ce contraste : un village reculé hors-saison, une station- village qui accueille plus de 10 000 personnes quand débutent les vacances en Europe.

Valloire est-elle une simple commune du canton de Saint-Michel-de-Maurienne, ou une station avec une clientèle venue des grands centres urbains tels Paris, Lyon... ?

Voilà le **grand écart** que doit réaliser régulièrement Valloire, comme d'autres stations des Alpes. Des stations qui n'ont pas un seuil démographique permettant d'être compté comme ville alors que le mode de vie et le paysage nous le laissent penser.

La question lancinante de ce chapitre reste posée : comment caractériser l'espace géographique d'une station touristique de montagne : rural ou urbain ?

Du 16 au 19 mars 2006, Valloire a accueilli la manifestation "Vivre les Villes", une *"opération de sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme créée par le ministère en charge du logement, de l'équipement et de la culture qui a pour objectif de permettre à chacun et à chacune de découvrir la constitution, l'évolution et le fonctionnement de sa ville"*.

Suivie d'une visite guidée le jeudi, la conférence-débat déclinait la thématique suivante :

"Valloire, entre ville d'altitude et station village".

Au cours de la journée de mercredi, l'architecte Yves Mercier clôturât son intervention ainsi :

"Ce qu'il faut sans doute retenir de notre promenade dans une station de sports d'hiver de première génération, c'est qu'une juxtaposition d'éléments disparates forme, à terme, une station de sports d'hiver appréciée par le touriste. (...) A Valloire rien ne choque le touriste, tous les bâtiments lui sont familiers. Il les a déjà vus ailleurs, voir tout simplement dans la ville où il réside le reste de l'année. Même re- interprétation d'une architecture néo-moderne, puis post-moderne avec un usage intensif du bois et de la pierre, un épannelage dépassant très rarement les quatre étages, c'est un peu une architecture près de chez soi, avec un rien d'exotisme montagnard dû à l'environnement omniprésent. C'est aussi le charme des banlieues résidentielles avec leur parcellaire très marqué où les bâtiments fortement individualisés sont séparés entre eux par des espaces interstitiels jardinés".

La station de ski comme **espace périurbain**, véritable excroissance de la ville en milieu rural, semble une idée intéressante, justifiant et caractérisant la présence de ces agglomérats urbains dans des milieux ruraux.

Une campagne qui s'urbanise donc, et une impulsion qui vient des grands centres urbains, véritables foyers émetteurs des flux touristiques.

Les stations de montagne sont des lieux de villégiature, pour prendre ses quartiers d'hiver ou d'été, comme on se rend dans sa maison de campagne.

À Valloire, le tourisme a soixante dix ans de présence, soit trois générations.

Certaines stations célèbrent leurs clients habitués, parfois avec des médailles comme à Val d'Isère.

En séjour dans un meublé, en camping, ou bien, propriétaires d'un bien immobilier, tous reviennent justement parce qu'ils apprécient la station.

Ici, la pratique touristique s'inscrit dans un cadre qui va au-delà du simple objet de consommation saisonnière. Le trajet pour se rendre dans son lieu de vacance est lui-même devenu un rituel qui ressemble fort à une migration.

À l'heure de la mobilité, la distance et le temps ne sont plus des barrières.

Certains s'investissent dans le milieu associatif local, quelques-uns montrent leur intérêt en devenant électeurs.

Ce qui peut sembler anachronique illustre, en fait, cette **nouvelle façon d'habiter** dans un lieu que l'on apprécie pour ses qualités.

Cette nouvelle vision du paysage créée par le tourisme, permet une meilleure compréhension des situations de conflits d'appartenance entre locaux et résidents, aménageurs et protecteurs, ayant justement pour thème les enjeux du cadre de vie dans la station.

3.4 Conclusion Acte I :

Au Sud de la Savoie, sur la route du col du Galibier et à proximité des Aiguilles d'Arves se trouve Valloire, commune de montagne et station touristique d'été et d'hiver.

Valloire se présente ainsi comme une station de première génération qui a d'abord basé son essor sur l'alpinisme et le tourisme de passage pour profiter ensuite pleinement du développement des sports d'hiver.

L'étude du paysage urbain de la station montre l'importance de ce développement touristique. Valloire atteint aujourd'hui la taille d'une ville avec 18 000 lits, tout en ayant un peu moins de 1300 habitants à l'année.

Le tourisme a remodelé le paysage, entraînant un essor démographique et permettant de rediscuter de la place de la station sur le territoire.

Dans la prochaine partie de ce mémoire nous verrons quelques uns des supports spatiaux qui permettent à chacun de s'identifier à cet espace. Dans ce contexte nous constaterons comment la station et le village s'articulent dans la rhétorique touristique, de même nous traiterons des mesures de protection dont fait l'objet le cadre bâti.

4 ACTE II : Identité de la station : le cadre de vie et la promotion de Valloire.

4.1 Valloire, station-village de charme, entre réalité et marketing.

4.11 Le concept de station village.

La station de Valloire s'est réalisée en lieu et place du secteur de l'ancien chef-lieu. Pendant la saison se mêle ainsi la vie des vacanciers et l'activité touristique, avec la vie de d'une communauté de montagne, notamment les services de la mairie placés au cœur du village.

Avec la création de nombreuses station ex-nihilo durant la période du Plan Neige, les anciennes stations élaborées à partir des structures villageoises sont devenues anachroniques, alors qu'elles constituent pourtant la majeure partie du patrimoine touristique montagnard.

Cependant avec la remise en cause du "modèle français" depuis les années 90 du à la crise immobilière et au manque de neige, les stations élaborées à partir des anciennes cellules villageoises reviennent sur le devant de la scène, accompagnées d'un "retour aux sources", au bois et à la pierre. De nombreuses stations intégrées ont repris ces notions dans leurs projets architecturaux : Valmorel, puis Courchevel, par exemple. Dernièrement la station des Ménuires a même intégré un clocher en son centre, au milieu des tours.

Aujourd'hui les stations-villages sont donc un **concept à la mode**.

Quel est l'originalité de ce modèle ? Suffit-il de mettre du bois, de la pierre, des toits à deux pans, quelque chose qui rappelle une église, garant d'un surplus d'âme et de vie collective pour revendiquer l'appellation station-village, ou vanter sur la brochure "une vraie vie de village"?

Posez la question et vous aurez la réponse : **Selon vous, qu'est-ce qu'une station-village de charme ? Valloire est elle encore une station-village ?**

- *"Le Charme ça m'embête un peu et je préfère le terme de station-village, ça implique une histoire, on sent qu'il y a un passé. C'est aussi une question d'ambiance, il y a des services, et des rapports humains. Et puis il y a l'architecture, c'est un tout."* [Gérard Vuillermet, maire de Valloire, président de la Régie Touristique](#)

- "Il faut aujourd'hui réfléchir en termes de produit et de marché accessibles. Le produit doit correspondre à des normes actuelles s'il veut être vendu. Valloire est entrée dans une spirale dont elle ne peut plus sortir. Les investissements sont accordés si le nombre de lits est jugé suffisant pour les amortir et les promoteurs construisent des lits si les infrastructures sont susceptibles d'accueillir assez de clients pour remplir ces lits. La conclusion de tout cela, c'est que de toute façon, la taille de Valloire est critique : ni une grande ni une petite station. Elle a donc franchi la ligne jaune et se doit de grandir pour survivre (...) Un projet comme les Charbonnières va, à mon sens, complètement à l'encontre de l'image de Valloire, mais il répond à une logique économique, qui est aujourd'hui, le seul axe de survie de la station, face à ses concurrentes mauriennaises et tarines. [...] Une station qui comme Valloire a une âme, Cette âme ne peut venir que d'une histoire et de traditions. Elle doit également respecter un certain type d'architecture (on ne parle pas ici de bardage horizontal ou vertical, mais de taille de bâtiments, et de répartition de ces bâtiments autour du cœur du village) Bref une station-village est avant tout un village qui est devenue une station. Valloire sera toujours une station-village." [Frédéric Lombard créateur de Cybervalloire](#)

_ "Une station-village ce n'est pas qu'un joli paysage, s'il y a des prés propres c'est parce que nous sommes là. Et nous, à travers toutes nos formules de visite, d'accueil, on y est dedans. Les gens nous le disent. En tant qu'agriculteurs à Valloire on est en plein dans le concept de station-village, on a l'impression d'y participer activement et on est conscient aussi qu'on en vit directement. Il faut vraiment que ce terme de station-village ne soit pas qu'un slogan et là vraiment tous les Valloirins doivent en avoir conscience dans leurs décisions individuelles et collectives". [Gilles Tosca, agriculteur à la ferme du Prés Clos](#)

_ "C'est la politique locale, Valloire fonctionne un petit peu en cercle fermé. Nous avons un nom originaire du pays et il nous a fallu 20 ans pour acquérir des locaux sur place, aujourd'hui encore il n'y a que trois agences sur la station, nous représentons 70% du marché". [Agence Rambaud Immobilier](#)

_ "Poingt Ravier est un atout touristique majeur pour une destination touristique comme Valloire, qui malgré son caractère village a beaucoup perdu de son identité". [Alain Schilling, Association de Poingt Ravier](#)

_ "On entretient les prés aux alentours de la station, ce qui permet de maintenir des espaces verts à proximité immédiate des immeubles, ça compte en terme d'image ! Dans le Centre il y a beaucoup de résidences qui restent closes et qui ne sont ouvertes que quelques jours durant la saison, et du coup on urbanise en périphérie. Depuis que je suis là, j'ai pu voir l'évolution. Aujourd'hui Valloire est plus une station qu'un village". [Thierry Peronne, agriculteur à la ferme de l'Adroit](#)

_ "Une station-village est une station qui ressemble à un village, donc, avec des petites maisons et des chalets montagnards. Nous sommes bien obligés de constater que nous nous éloignons de cette définition et qu'il est temps de faire une pause dans l'urbanisation". [Régis de Poortere, Association Valloire Nature et Avenir](#)

Dans son ouvrage sur le développement touristique local, *Jacques Péret (1994)*, explique les principales caractéristiques du modèle des stations-villages. Il y a donc bien une spécificité "*station-village*" et Valloire y correspond.

Elles sont ainsi nettement marquées par :

- *une dispersion de petites entreprises familiales indépendantes, au mode de production artisanal ;*
- *une régulation reposant sur les réseaux de solidarité et d'exclusion à l'échelle familiale et à celle du village ;*
- *une maîtrise du développement par les acteurs locaux, économiques (entreprises) et institutionnels (commune, ou SEM contrôlée par les collectivités locales)".*

Les stations-villages sont ainsi un "système productif territorialisé". Selon ce même auteur, ce modèle peut connaître des évolutions au cours de son développement.

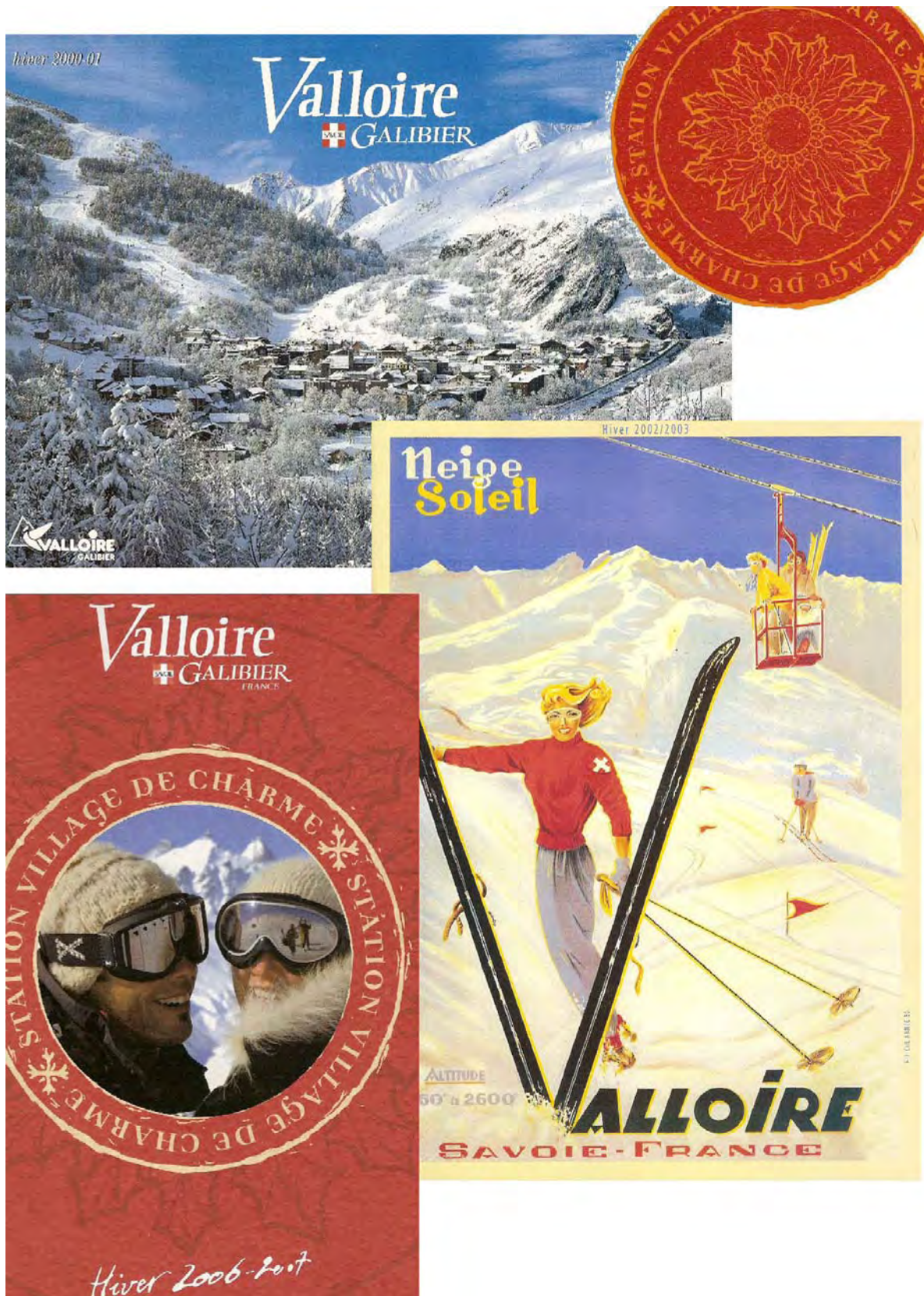
"L'intervention de la commune qui acquiert une position de leadership sur l'aménagement et l'organisation du domaine skiable, engage le processus de développement dans l'engrenage du financement des infrastructures par la construction de lits selon le principe retenu par les stations intégrées. Par ailleurs le développement n'est plus porté sur un entrepreneuriat diffus ; il devient l'objet de programmes d'investissements de plus en plus contrôlés. C'est essentiellement le cas des stations pionnières qui rejoignent ainsi le mode d'organisation de la plupart des stations-villages récentes nées du volontarisme local.

"Le recours à la promotion immobilière, en parallèle au mode d'accumulation diffus, signifie la pénétration d'acteurs extérieurs aux stratégies financières. Les communes négocient des procédures de ZAC conventionnées, comme dans les stations ex nihilo, mais à plus petite échelle et pour des opérations spécifiques ; ce choix induit la création de nouveaux pôles d'urbanisation qui spécialisent certains espaces, et certaines communes cèdent leur commercialisation à des structures spécialisées d'envergure nationale qu'elles ne maîtrisent pas".

La diversité est donc de mise dans le maquis des stations-villages et aujourd'hui il paraît bien difficile de différencier les "stations-villages", des "stations en voie de banalisation" et les "stations urbaines". (Péret 1994)

Ce qui est le comble en terme de promotion touristique, puisque "*conscientes de cette banalisation qui les guette, elles valorisent dans leur publicité leur histoire et leur caractère villageois qui faisait leur originalité et leur attrait par rapport aux produits uniformisés des grandes stations ex nihilo*". (idem)

Figure 14 Affiches Valloire station village Office du Tourisme



4.12 La promotion de Valloire : le charme d'une ambiance

Que nous divulgue donc comme message la brochure touristique ?

Jusqu'en 2002, c'est l'Office du Tourisme de Valloire qui s'est directement occupé de la réalisation de cette brochure. Puis est venue l'agence Noé, de l'hiver 2003 à l'hiver 2004, et enfin l'agence Saraband de 2005 à aujourd'hui.

Jusqu'en 2002, le slogan de la station était : *"Respirez, vous êtes à la montagne !"* Il était affiché le plus souvent en page de garde de la brochure.

À l'hiver 2002-2003, la brochure affichait une image d'archive, une des premières affiches faisant la promotion de la station dans les années 1950 et reprenant le slogan de naguère : *"Neige Soleil"*. Valloire a ainsi recentré son image sur son ancienneté et sur ce qui fit son succès à l'époque.

Dès l'été 2003, la couverture montrait une photo du centre de la station avec l'église, versants boisés et alpages au deuxième plan, se terminant par les sommets de rocs et de neige sur fond de ciel bleu. C'est alors qu'est apparu la mention *"Village de Charme"* juste au-dessus de la photo.

Auparavant, Valloire vantait déjà son caractère de station-village que ce soit de façon suggestive dans la brochure ou en le symbolisant par des photos de la station, des photos d'une très grande qualité, œuvres du photographe Bernard Grange, natif du pays. En 2003, Valloire a basé sa promotion uniquement sur cette notion.

À la saison suivante, la couverture de la brochure s'ornait d'une toile de Guy Amaye, artiste local, représentant un hameau enneigé dans le vallon de l'Aiguille Noire, avec la mention : *"Station-Village de Charme"*.

À partir de l'hiver 2004-2005, le slogan **"Station-Village de Charme"** est amélioré et devient garant d'authenticité. En effet, il est repris sous forme de tampon circulaire avec au centre une carline (*Carlina accaulis*, fleur des montagnes), ceinturée par la double mention *"Station Village de Charme"*.

Le tampon figure en couverture, et à maintes reprises tout au long de la brochure. Comme signe distinctif, il est désormais récurrent à chaque saison, été comme hiver.

Cette appellation n'est pas originale, d'autres stations l'utilisent aussi. Aussois, hiver 2006-2007 prend elle aussi la formule *"Station-Village de Charme"* en couverture, sans pour autant le mettre dans un tampon.

Pour comprendre ce phénomène des stations-villages de charme, il convient de faire un petit tour sur le site Internet de **Ski France**.

Ski France est un organisme qui participe à la promotion des stations françaises. En fait, c'est une émanation de l'Association Nationale des Élus de la Montagne (l'A.N.E.M.).

Pour permettre au vacancier de choisir sa destination en fonction de ses attentes, les stations ont été regroupées suivant des critères distinctifs. On trouve ainsi les « Stations Nouvelles Glisses », les « Sites nordiques », les « Stations Grand

Domaine », les « Stations Clubs », les « Villages des Charmes », les « Stations Altiforme », et les stations « LABEL FAMILLE PLUS Montagne ». Il y en a pour tous les goûts.

Valloire est ainsi référencée comme Village de Charme, mais aussi comme station Grand Domaine. Elle adhère également à la charte de qualité Famille Plus Montagne.

Pour être une station Grand Domaine, il suffit d'être une *"station permettant d'accéder skis aux pieds à un domaine relié"*, rien de plus simple pour Valloire qui, relié à Valmeinier, totalise environ 150 kilomètres de pistes de ski.

Pour être un **Village de Charme**, c'est un peu plus compliqué, en apparence. Ne peuvent être inscrites au grade très convoité des Villages de Charmes, uniquement les *"stations adhérent à la charte des Villages de Montagne **ou** village authentique sans construction moderne avec des espaces naturels préservés, et proposant l'ensemble des activités montagne : ski alpin, fond, raquettes, traîneaux à chiens, sentiers pédestres... ou autres activités hors ski"*.

Le lecteur attentif se rendra compte que la charte Villages de Montagne est un élément bien distinct de l'appellation Village de Charme.

En fait Village de Montagne est une association créée au début des années 1990, elle a été dissoute après huit ans d'existence.

Le but de cette association était d'offrir une structure marketing afin de faire (re)connaître certaines petites stations villages de moins de 6000 lits (« taille humaine ») et qui connaissaient certaines difficultés propres à leur taille : Abondance, Albiez, Arèche, La Grave, Saint-Jean-d'Arves... Au total 44 villages de montagne répartis sur 5 massifs . ([voir liste en ANNEXE](#))

Cette charte comportait des clauses strictes. Village de Montagne est l'exemple type de la démarche d'**auto-labellisation** des destinations touristiques réunissant leurs efforts pour résoudre les problèmes sur le terrain. Cette démarche s'inspire un peu de celle entreprise par Les Plus Beaux Villages de France.

"Il y a autant de type de villages ... que de massifs et de villages ! La normalisation des villages est impossible : c'est la diversité et les particularismes qui font leurs richesses. Néanmoins, les villages concernés par cette charte sont tous des villages traditionnels, habités à l'année dans des sites naturels d'exception (calme, nature, paysage...), engagés à améliorer la qualité de la vie et la qualité de l'accueil, engagés à construire leur avenir sans résignation, de façon solidaire et active, en se démarquant des espaces de concentration urbaine et touristique que constituent "les grandes stations".

([introduction de la charte VDM, dossier d'adhésion 2003, confère ANNEXE](#))

Il ne faut pas confondre l'appellation Village de Montagne et sa charte avec le slogan Village de Charme.

Cela nous montre aussi qu'aujourd'hui dans le monde de la montagne le terme "village" est très convoité et peut avoir différentes significations. La relativité est donc de mise tant les stations sont diverses.

Néanmoins sont pourtant regroupés environ 58 stations.

Valloire côtoie ainsi des "Villages de Charme" comme Aussois, Aillons-Margériaz, Bonneval-sur-Arc, mais aussi par exemple, Chamonix-Mont-Blanc, Brides-les Bains, les Saisies, la Tania et Valmorel ... qui se caractérisent toutes en effet par leur "authenticité"... En fait Chamonix-Mont-Blanc est une ville d'un peu moins de

10 000 habitants, Valmorel et la Tania sont des stations intégrées construites suite au Plan Neige dans les années 1970-1980...

Ce mode de classement n'est donc pas pertinent. Il s'agit de vendre de l'image et le tampon sur la brochure de Valloire n'est pas un label garant de l'authenticité du produit.

Il faut cependant admettre que pour un touriste venant d'un grand centre urbain, effectivement, ces villes d'altitudes sont bel et bien des villages aux façades de bois et de pierre. Tout est **une question d'échelle**.

La brochure de Valloire favorise deux thématiques importantes : d'un côté tout ce qui se rapporte à la montagne, la nature, et les grands espaces, et de l'autre, l'histoire, la tradition et l'authenticité. C'est cette dernière que nous allons expliciter.

Depuis 2001, au moins, été comme hiver, la brochure présentant la station délivre invariablement le même thème : Valloire est une "*station village de Savoie*". (été 2001)

Dans un premier temps il s'agit de mettre en valeur l'ancienneté de la station. Des photos d'archives en noir et blanc, la plupart antérieur à 1940 nous montrent "le Centre" avec les hameaux de Place, de Tigny, du Praz et de la Borgé. À cette époque les champs sont encore cultivés et le paysage peu urbanisé. Sur la même page, sont présent d'autres documents d'archive : anciennes cartes postales et tampons postaux, photos du premier Tour de France, de la première école de ski, du premier téléski... Aujourd'hui tout cela s'affiche même sur le fond de la carte de Savoie de 1692.

Le discours tenu est celui-ci :

"À Valloire, l'hiver a une histoire : la station qui était à l'origine un village agricole s'est ouvert au tourisme dès le début du siècle", (hiver 2000-2001) "la force de Valloire est de s'être tournée vers son avenir tout en ayant conservé les marques de son passé". (été 2001)

Ici, le passé est clairement évoqué pour illustrer la réussite de la station. La couverture de la brochure met en valeur cette notion.

Entre 2000 et 2007, elle présente une image actuelle de la station désormais plus urbanisée, en comparaison directe avec des photos des années 30.

La croissance de la station, qui garde par ailleurs une allure de village, devient **une valeur sûre**, appréciée par un nombre toujours plus important de connaisseurs.

"Ici, passé et présent cohabitent harmonieusement (...) Au fil des années le village a mis en œuvre les moyens nécessaires au développement de cette activité [le ski] (...) mais sans jamais perdre son authenticité. De quoi faire de Valloire une station vraiment différente ". (hiver 2006-2007)

L'authenticité ferait la différence de cette station. Différente de qui ?

Des stations concurrentes, notamment les stations intégrées de Tarentaise construites dans les années 70.

"Agriculteurs et colporteurs jusqu'au début du siècle, puis progressivement orientés vers le tourisme à partir des années 30, les 1200 habitants permanents vous souhaitent la bienvenue (...) Jean-Pierre, Chantal, Delphin, Fanny,

*Alexis... pour l'occasion en habits traditionnels sont **fiers de leur terroir**. Qu'ils soient Valloirins d'origine ou nouveaux venus issus de l'activité touristique, tous contribuent à faire de Valloire ce lieu particulier ou chacun a pleinement le sentiment d'exister, affichant sourire et joie de vivre qu'il seront heureux de partager avec vous cet été". (été 2001)*

Ainsi Valloire est une valeur sûre, même pour ses habitants. Ce sentiment est partagé par la communauté locale car jusqu'en 2002 c'est l'Office du Tourisme qui s'est directement occupé de la réalisation de la brochure.

Cet argument est repris par les agences Noé et Saraband. L'accueil et la tradition sont mis en valeur : fêtes de villages, chalets traditionnels et balcons fleuris, l'église baroque du XVIIe siècle... Une **ambiance** pour faire du village un parfait décor de vacances.

Dans la vallée de la Maurienne, Valloire s'impose et fait figure d'exemple. Même si elle est devenue une station de ski très urbanisée, Valloire ne garde pas moins dans ses gènes les caractéristiques qui ont forgé les stations-villages. Aujourd'hui, cet argument publicitaire semble galvaudé, mais il reste un élément de fierté pour tous ceux qui fréquentent la station.

4.2 Les valeurs dominantes : quelques symboles qui s'affichent dans le paysage et dans les médias.

4.21 L'Avenue de la Vallée d'Or.

Nos espaces urbains permettent aux groupes sociaux qui les investissent d'afficher les valeurs qui forgent leur identité collective.

Nous citerons ici quelques exemples qui sont propres à Valloire, mais aussi caractéristiques d'autres stations de ski.

L'avenue de la Vallée d'Or n'est pas la rue principale de Valloire. C'est plutôt l'ensemble formé par la route du Télégraphe – la rue des Grandes Alpes – et la très grande route du Galibier qui forme la principale artère. Du nord au sud, elle relie en effet sur toute sa longueur les principaux hameaux de la commune. Elle évoque en même temps l'histoire, les débuts de l'activité touristique et le cadre naturel qui ont valu la réputation de la station.

Cependant, une place particulière est réservée à l'avenue de la Vallée d'Or ([localisation](#), [confère Annexes](#)). Cette dernière a été créée dans les années 1940 suite à un programme d'aménagement de la station. D'un gabarit de 11,80 mètres de large et 440 mètres de long, elle permet en effet d'accueillir les grands rassemblements comme le concours international de sculpture sur glace ou les stands du salon européen du quad... C'est d'ailleurs la seule avenue de la station.

Son nom est inspiré de l'étymologie même du nom de la commune.

"Dans les documents latins, Valloire porte deux noms complètement différents : Vallauria et Volovium (...) Valauria, Valoria, Valloria, formes les plus

anciennes remontent à Vallis aurea, la Vallée d'or, la belle vallée (...). Volovium rappellerait ainsi le premier nom de Valloire, Volosco et, par suite de Volovium, nous pensons qu'il est formé au moyen du suffixe sco, du nom d'homme celtique ou ligure, Volos, Volus...".

(Adolphe Gros, 1982 Dictionnaire Ethymologique des Noms de Savoie p. 484 – 485)

Créée à l'époque où la communauté villageoise décida de se tourner définitivement dans l'économie touristique, l'avenue de la Vallée d'Or nous mène donc jusque dans les racines mythiques des premières communautés valloiriches, et symbolise par la même occasion l'abondance et la réussite.

Les termes Vallée d'Or dépassent largement le cadre de l'avenue. Le groupe folklorique et des ouvrages littéraires ont repris l'appellation. De même, Val d'Aurée est l'un des plus importants commerces d'articles de sports dans la station. On dénombre un certain nombre d'immeubles reprenant ces termes. Plus étonnant encore, "les Chalets Valoria" de Pierre et Vacances, et "les Chalets de la Vallée d'Or" (groupe MMV), installés dans la nouvelle ZAC skis aux pieds de Charbonnière, reprennent cette thématique. Ici, la recherche d'authenticité participe à une meilleure intégration au sein de la station-village de ces résidences touristiques défiscalisées bâties par de grands groupes et remplies via le système des tours opérateurs.

4.22 Une entreprise territorialisée, pépinière de champion.

Valloire est la station de ski d'un des champions actuels de la discipline. Jean-Baptiste Grange, J-B pour les intimes, est natif du pays. Dans les compétitions il représente la France, mais aussi Valloire et le Club des Sports. Cette année, aux championnats du monde d'Aare en Finlande, il obtient une bonne troisième place. Champion sous contrat, à son retour il a reçu un accueil mémorable. Jean-Baptiste Grange est ainsi devenu la coqueluche de la station, son ambassadeur auprès des médias.

"Ce qui nous intéresse, c'est que ces sportifs sont originaires de la station et que leur nom et celui de la station circulent dans le monde entier" explique Xavier Perrier-Michon de l'Alpe-d'Huez dans le livre d'Emmanuel Carcano (2002).

Pour Valloire, c'est pareil :

- *"C'est la cerise sur la gâteau. Puisque vous savez qu'à Valloire il y a aussi un ski club, comme dans d'autres stations. Le champion se fait lui-même, mais il faut de bonnes structures pour faire un champion. Il a une médaille de bronze aux championnats du monde, qui était un petit peu inattendue puisqu'il démarre sa carrière en équipe de France. Alors au niveau médiatique, c'est sûr que quand vous savez le coût d'un espace télé, ou un petit truc dans le journal. Bien oui, c'est vrai ça fait du bien, et puis ça conforte aussi un petit peu le ski".*

Gérard Vuillermet, maire de Valloire

Le conseil municipal investit 45 730 € comprenant un contrat support publicitaire sur le casque et un contrat à la performance afin de promouvoir la carrière de son champion et faire prospérer l'image de réussite sportive de la station.

Les stations apparaissent ainsi de plus en plus comme **des marques**.

Valloire Galibier, le sticker, est ainsi affiché sur de nombreux véhicules de service ou privés. Cela participe à la promotion de la station sur les routes et à renforcer l'identité de la station et de ses habitants autour d'un emblème commun.

Avec 170 salariés, la Régie Touristique de Valloire est le principal employeur de la station village. C'est le conseil municipal qui gère le domaine skiable.

C'est **une entreprise fortement territorialisée** et 30% des emplois sont occupés par des enfants du pays ce qui a pour avantage de garder les jeunes sur place, de diminuer le coût de logement du personnel et d'assurer la rentabilité des coûts de formation.

"Du coup, les sociétés d'exploitation ont un rôle à part, puisque garantissant un emploi plutôt bien rémunéré et, surtout, annuel dans le cas des permanents. Lorsqu'on sait que le travail saisonnier, souvent mal considéré, représente la majorité des emplois en station, il n'est pas difficile de comprendre le confort que représente un job aux remontées". (Carcano 2002)

Vivre et travailler au pays prend tout son sens à Valloire.

Reconnaissance suprême de la place de cette entreprise dans le cœur des habitants et des travailleurs de la station, cette année verra la création de *"la Maison de Valloire et du Galibier"*.

Elle sera édifiée à proximité de la télécabine du crêt de la Brive, du Grand Hôtel, à l'aval de la ZAC de Charbonnière.

Cette structure accueillera en son sein l'Office du Tourisme, et le siège de la Régie Touristique. Cette dernière est devenue, et de loin, l'une des plus importantes sociétés de remontées mécaniques de la vallée, en bonne place dans le palmarès national.

Cependant, face à la hauteur des investissements consentis dans l'aménagement du domaine skiable, il est devenu nécessaire pour la commune d'encourager la venue de nouveaux capitaux en créant une Société d'Economie Mixte où la commune resterait majoritaire. La finalité est l'amélioration de l'entretien du domaine skiable avec sa voisine Valmeinier.

4.3 Sites inscrits et ZPPAUP : la patrimonialisation du cadre urbain à Valloire.

Le 28 février 1938 et le 13 juillet 1939, l'État procédait à l'inscription du site du Galibier sur la liste du patrimoine naturel et paysager.

C'est la première d'une longue liste. Le 19 octobre 1945, c'est au tour de la chapelle Sainte-Thècle, puis, le 29 octobre 1945,

"du bourg de Valloire et de ses abords, du hameau des Granges, du hameau de la Borgé et de ses abords, du hameau de la Ruaz, du hameau des Chozeaux, du hameau des Étroits, du hameau des Verneys, du hameau de Tigny et ses abords, des hameaux de la Rivine et de Pratier, du hameau de Bonnenuit, des hameaux de Plan Lachat et de Charmette, du Roc et chapelle Saint-Pierre et leurs abords" ainsi que les lacs Ronds et du Grand Banc, du lac des Cerces, du lac des Mottets. (www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr)

C'est une circulaire ministérielle de 1934 qui propose la protection des grands cols alpins : Iseran, Vanoise, Bonhomme, Roseland. Pour le col du Galibier, en 1937, la commission des sites de Savoie demandait le classement, mais la commune s'était opposée au projet. Le ministère de l'époque (éducation nationale, service des Beaux-Arts) a donc inscrit tous les sites, y compris les hameaux, et la route menant au col du Galibier en attendant un classement qui ne vint jamais ([confère Annexes](#)).

C'est l'ouverture au tourisme qui vaut ici la reconnaissance de ces curiosités locales par l'État et la collectivité.

Comme Pralognan-la Vanoise en 1944, Valloire en 1945 entreprend alors une énumération presque systématique des principales curiosités locales. Le tourisme a permis de reconnaître et de conférer une valeur à ces sites, à ces paysages. C'est désormais une référence pour les vacanciers mais aussi pour les habitants qui se sentent valorisés par leur cadre de vie. Cela participe à l'identité de la station-village.

Ainsi, progressivement, ces lieux de vie, de travail et de loisirs, sont devenus des biens, l'héritage commun de la collectivité tournée vers le tourisme.

Pourtant, concrètement à Valloire, l'inscription de ces sites sur la liste du patrimoine naturel et paysager n'a limité ni la croissance urbaine, ni les infractions sur les permis de construire ([rencontre avec Philippe Ganion, ABF](#)). Tout au plus, cette inscription apporte quelques garanties en terme d'architecture, notamment en ce qui concerne le patrimoine religieux : seule l'église paroissiale est classée Monument Historique par un arrêté du 20 septembre 1945.

Désormais, des visites du village, des hameaux, des lectures de paysage font partie des prestations des guides locaux et de la Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne (FACIM) pendant la saison touristique.

De plus, depuis 2002 Valloire réfléchit à la mise en valeur de son patrimoine bâti et paysager. Plusieurs études ont été menées sur les principales caractéristiques de l'habitat ; dont une réalisée par des universitaires allemands. Des réunions publiques ont été organisées sur ce thème pour montrer les résultats des travaux et sensibiliser l'opinion publique. Le rôle de l'agriculture a été discuté...

Aujourd'hui la commune envisage de classer la plupart de ses hameaux en Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (**ZPPAUP**). Cette procédure a été instituée en 1983.

Au terme d'une longue phase de négociation entre l'État et la commune, le périmètre est fixé, ce qui se traduit par une servitude en annexe du Plan d'Occupation des Sols et du Plan Local d'Urbanisme en cours de procédure de Révision.

C'est à la commune que reviendra la décision d'entreprendre ou non cette ZPPAUP. Ce n'est pas un acte d'urbanisme anodin et cela requiert une volonté politique tenace.

Cette procédure vise, entre autre, à harmoniser le périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques, mais elle engage aussi, comme

dans d'autres lieux : Pralognan-la-Vanoise, Planey et Champagny-en-Vanoise, des réflexions importantes en matière d'agriculture et d'urbanisme. Son impact sur la gestion foncière participe aux réflexions qui se posent de plus en plus sur l'urbanisation de la station.

À travers cette ZPPAUP il s'agit, avant tout, de protéger les hameaux qui ont encore un cachet certain, c'est une ZPPAUP d'intérêt patrimonial (ils sont d'intérêt paysager dans les communes citées précédemment).

Tout sera affaire de zonage, hameau par hameau, avec une complexité supplémentaire puisqu'il s'agirait de "*désintéresser*", en fait retirer de la liste les "*secteurs déjà perturbés*". ([entretien avec Philippe Ganion ABF](#))

Aujourd'hui, le projet est en stand-by puisque le bureau d'étude chargé du dossier ne donne plus de nouvelles, la Commune s'est déjà désengagée d'un précédent bureau d'étude en 2004.

4.4 Conclusion Acte II :

La patrimonialisation des hameaux semble être la clef de voûte actuelle du processus d'identification au cadre de vie.

Cependant, il faut compter sur la manne économique que représente ce processus quand la station devient une entreprise et une marque à part entière. Concept à la mode, la station-village se présente comme un système productif territorialisé. Personne ne demeure insensible puisqu'il renvoie aussi bien à la rhétorique touristique qu'à l'identité même de la commune et de ses habitants.

Dans ce contexte, la mise en patrimoine peut rencontrer aussi des écueils puisqu'il s'agit à terme d'instituer des servitudes sur le territoire. En terme de développement, il est plus délicat d'accorder les notions de station et de village.

L'urbanisation récente se pose dans un contexte tendu lié aussi bien à l'affectation des terres, au contenu urbain qu'à son impact paysager. C'est pourquoi nous verrons dans la partie suivante comment le cadre de vie peut prendre des aspects territoriaux liés à l'appropriation des espaces.

5 ACTE III : Du paysage aux enjeux de territoire : les dilemmes posés par l'urbanisation à Valloire.

5.1 Agriculture et paysage : la question de la terre.

5.11 Le renouveau agricole passe par l'entretien d'un cadre de vie attractif.

"Valloire est aujourd'hui la première station de ski de Maurienne. Plus de 100 canons à neige, 150 kilomètres de pistes, 40 de ski de fond, 12 000 lits (contre 3500 en 1959), une patinoire, un concours de sculpture sur neige et sur glace, des écoles d'escalade, des via ferrata... et seulement deux paysans, les Pierrots, producteurs de tomme.

L'agriculture ici aussi a presque disparue et Valloire le regrette. Il n'est pas évident de savoir comment entretenir les pentes étagées entre 1450 m et 1700 m... alors que ces paysages sont propices à attirer les touristes. Du reste, l'activité agricole permet, bien gérée de créer des emplois..." C'est vrai, nous ne sommes pas arrivés à marier agriculture et tourisme, reconnaît le maire Cyrille Rol. Aujourd'hui nous aidons un jeune agriculteur à s'installer".

(Carcano & Huchette 1998, Alpe Magazine n°52, p76-77)

Avec deux nouvelles installations, la population d'actifs agricoles a augmenté et rajeunie.

Sur la commune, il existe désormais dix-sept structures utilisant les terrains agricoles : neuf sont des alpagistes locaux, les autres, originaires de Savoie ou du sud de la France mettent en estive des bovins et ovins pour la filière viande.

Quatre locaux sont multi-actifs :

"ces personnes ne comptent pas sur cette activité pour leur revenu et leur activité agricole reste liée à une consommation familiale."

(Lagoutte, Rapport PLU Valloire 2003, p15)

Quatre autres "agriculteurs transformateurs" ont leur exploitation à Valloire :

"il s'agit d'une activité principale ou de complément en activité laitière avec transformation des produits sur l'exploitation et vente directe à Valloire."(Idem)

Les nouveaux exploitants sont dans ce groupe : une reprise d'activité en installation privée (GAEC du Prés Clos), et la création de la ferme communale de l'Adroit.

Les terrains exploités entourent Valloire et ses hameaux, au plus près des exploitations. Il s'agit principalement d'alpages (sur le versant du Crey du Quart), les sols réservés à la fauche et l'épandage se situent sur les replats et en fond de vallée.

"On constate que les prairies de fauches sont très dispersées puisque l'on en trouve sur l'ensemble de la vallée. Les surfaces sont chaque fois de petite taille : la surface moyenne d'un seul tenant est de 1,7 hectares. Ces surfaces sont toujours à proximité des zones bâties.

Les surfaces de fauche ont doublé depuis 1997, où elles n'étaient que de 81 hectares"

(ibidem p11, confère Annexes)

contre 156,56 hectares de fauche actuellement.

Cela est dû notamment à la création de la ferme communale de l'Adroit qui a pour but d'enrayer la déprise agricole : friches et fermeture des paysages.

Cette création résulte principalement de deux études : l'une menée en 1984 dans le cadre du Programme Pluriannuel de Développement Touristique qui prévoyait la desserte de nouveaux secteurs alloués à la fauche en compensation de ceux transformés en zones d'urbanisation.

La deuxième étude, en 1997, dénonce la déprise agricole et envisage la faisabilité d'une ferme communale.

Selon Gisèle Vianey (RGA, 2006, n°3, p65) :

"à l'échelle communale, les documents d'urbanisme sont les seuls objets (Lundqvist, 2000) qui permettent de saisir le spatial et le social, d'aller de l'exploitation, voire de la parcelle à la commune et qui renseignent sur la vie de l'activité agricole, de l'espace agricole et de leurs relations avec les autres activités".

Le Rapport de présentation du Plan d'Occupation des Sols (plan de base 1985, dernière modification 2002) précise qu'en 1985 l'activité agricole ne représentait plus que 8% des actifs. (situation socio-économique p11).

"L'activité agricole de Valloire peut être considérée comme accessoire car elle ne constitue plus l'activité principale.

Malgré tout elle présente de nombreux avantages :

- double activité pour les agriculteurs, en relation avec le tourisme
- entretien des prairies qui sont fauchées, préservation du paysage
- maintenance des écoulements d'où diminution des risques d'instabilité des terrains
- préservation d'une image de marque indissociable de l'activité touristique".

(maintien et renforcement de l'activité agricole p21)

L'agriculture n'est pas considérée comme une activité principale rémunératrice. Elle sert à maintenir l'entretien d'un patrimoine et, par la même, d'un paysage. **Il faut tout à la fois préserver le cadre de vie et le caractère rural du territoire tout en dégageant des surfaces constructibles.**

En 2003 une "Etude de cadrage des enjeux paysagers et patrimoniaux" a été commandée par le Syndicat des Maires des Communes de Maurienne dans le cadre de la réalisation de la Charte Pays de Maurienne.

Valloire est citée à plusieurs reprises :

"Vigilance globale (hors niveau d'enjeu 1,2,3) : Unité vitrine du Télégraphe : milieu naturel à protéger.

Niveau de vigilance 1 : Gestion paysagère et patrimoniale. Alpage en montant vers le Galibier (unité paysagère remarquable, site inscrit) : valorisation patrimoniale et touristique : inventaire des chalets d'alpage, expérimentation de nouvelles pratiques de gestion pastorale et réflexion sur la réhabilitation des chalets d'alpage.

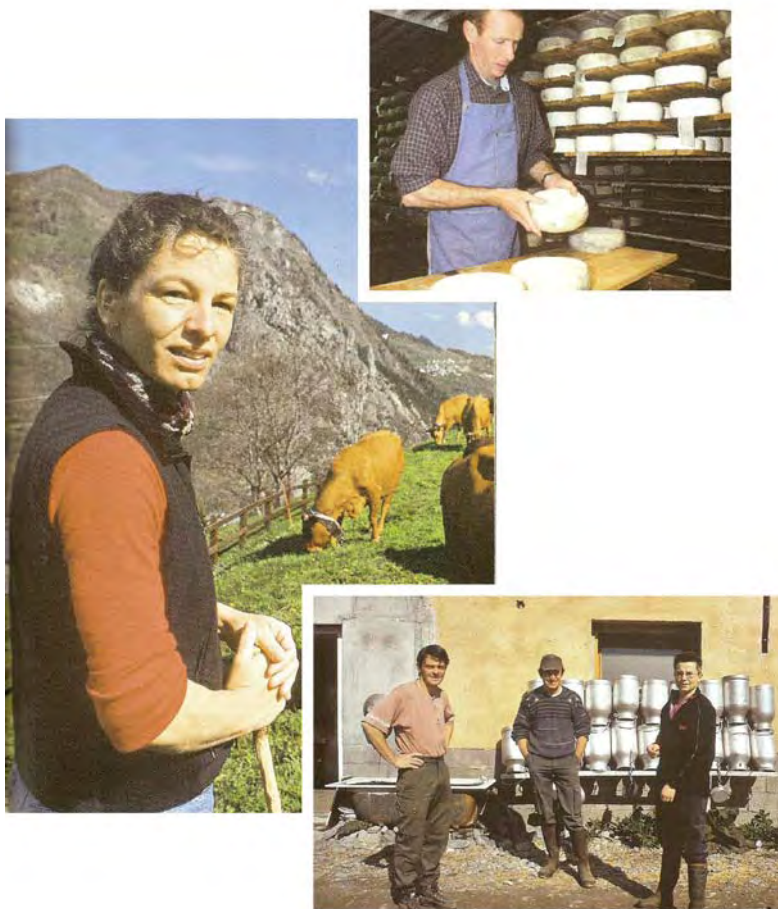
Niveau de Vigilance 2 : intervention paysagère et patrimoniale. Quatre secteurs : autour de Geneuil/l'Archaz, autour des Granges, Rocher St-Pierre et autour de Bonnenuit : protection stricte des terrains agricoles et encouragement à leur exploitation pour préserver la qualité paysagère de la station.

Niveau de vigilance 3 : conservation paysagère et patrimoniale. Espace agricole remarquable autour de Poingt-Ravier : réhabilitation des aménagements et dispositifs existants pour une valorisation touristique et pédagogique de cette unité paysagère remarquable.

Niveau de vigilance 3 : conservation paysagère et patrimoniale spécifique aux éléments ponctuels. Poingt-Ravier : protection (classement) et valorisation du bâti traditionnel". (Daburon et Pasquet, tome 2, p48, confère Annexes)

Cet aspect patrimonial de l'agriculture sert d'argumentaire pour valoriser le paysage et maintenir l'activité agricole permettant son entretien.

Figure 15 Les agriculteurs rencontrés revue Pays de Rhône-Alpes été 2004



5.12 Préserver le terroir et l'agriculture face à l'urbanisation.

Le diagnostic de l'activité agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Savoie (Lagoutte 2003), dans la perspective de la révision du Plan Local d'Urbanisme, propose des pistes de travail pour améliorer la situation de l'agriculture et du paysage à Valloire. Il traduit l'importance des terrains nécessaires à l'activité agricole. Des recommandations sont émises pour prendre en compte cette activité économique avant de définir de nouvelles zones constructibles.

Le mode de faire valoir, ou le droit d'utiliser les parcelles est un enjeu important qui explique une certaine précarité des exploitations agricoles de Valloire.

"Le faire valoir direct où l'agriculteur est propriétaire des parcelles qu'il exploite, est faible, de l'ordre de 2 % de la surface utilisée. La moyenne pour la Savoie est de 30 %. (Source Agreste)" (Lagoutte 2003, p12)

De plus, le prix élevé du foncier sur Valloire limite ce mode de faire-valoir.

"La location écrite : très faible.

Ce phénomène est courant, mais il est toujours accentué en station touristique par le souhait des propriétaires de rester totalement libre de leur bien, dans le cas où il deviendrait constructible". (idem)

À titre d'exemple, les agriculteurs de la ferme communale de l'Adroit bénéficient d'un système de location écrite pour bon nombre de leurs secteurs dévolus. Ceux de la ferme du Prés Clos se contentent principalement d'un système de location verbale :

- " Dès que les propriétaires ont vendu leur terrain au promoteur il n'y a plus qu'à aller faire les foins ailleurs, c'est-à-dire ne plus en faire, car il n'y a pas d'alternative". (Gilles Tosca)

Le zonage des terrains prend de plus en plus d'importance.

Il est difficile pour l' élu de dire aux propriétaires que les terrains classés comme urbanisables et dont ils comptent tirer profit ne le seront plus. Chose qui peut s'avérer difficile à concevoir et à réaliser.

Aujourd'hui, avec la sécheresse, il devient de plus en plus nécessaire d'importer du foin, pour la moitié, voire les trois-quarts des besoins des exploitations. Dans certains cas l'agriculteur est confronté à un choix crucial pour son exploitation du fait de la réduction de la surface fourragère liée à l'urbanisation. Ce qui peut l'obliger à se tourner de plus en plus vers le commerce et l'animation.

Le choix de la filière en beaufort A.O.C. (Appellation d'Origine Contrôlée) impose de garder la majeure partie des prés de fauche (entretien avec Thierry Peronne, ferme de l'Adroit).

Il s'agit avant tout de l'entretien et de la protection du **terroir**.

Il paraît nécessaire d'engager un suivi de l'agriculture sur la commune et des opérations qui ont déjà été menées.

La maîtrise du développement de Valloire et notamment de l'urbanisation semble un point important à résoudre car elle met l'agriculture en difficulté sur

les espaces qui sont nécessaires à sa viabilité alors qu'on attend d'elle qu'elle assure l'entretien des paysages.

En ce sens, dans l'optique de la révision du PLU, la Chambre d'Agriculture a dressé une carte montrant l'importance des terrains agricoles pour l'agriculture. Document non opposable, il classe pourtant les zones de fauche à proximité immédiate des exploitations en " zone très importante " (*idem*, p17). Cela laisse présager un certain nombre de négociations et d'allers-retours du futur Plan Local d'urbanisme entre la collectivité et les services de l'administration décentralisée.

"Dans le processus de périurbanisation, les communes savoyardes se qualifient de rurales ou de semi-rurales. Témoins d'une prise de conscience d'être soumis aux attentes de la ville, remparts à la nouveauté et protection de l'urbanité, ces qualificatifs servent à mettre en œuvre ou à afficher la volonté de contenir la progression urbaine pour résister à un front de colonisation de l'espace rural (Prost, 1991). Aujourd'hui, la volonté de rationaliser la consommation d'espace passe par des mesures protectrices d'un espace agricole permettant d'assurer les équilibres entre espaces bâtis et espaces verts, en cherchant à freiner les processus de mitage pour préférer les densifications de bourgs ou promouvoir d'autres formes d'habitat ; constructions contemporaines qui se réfèrent plus à une représentation d'un rural mythifié, peu dense et garant de paysages qu'à l'agriculture". (Vianey p71)

De plus :

_ "quand on regarde dans le Centre de Valloire on s'aperçoit que durant la saison un certain nombre de volets restent clos. Au lieu de faire en sorte de mieux utiliser ces espaces, on urbanise tout autour au détriment des espaces verts et des terrains agricoles, ce qui a fait jusque là l'attrait de la station". (Thierry Peronne de la ferme de l'Adroit)

_ "La vie au pays c'est aussi important et moi je préfère que les terrains que j'entretiens servent aujourd'hui à permettre à des Valloirins d'habiter au pays !" (Gilles Tosca, ferme du Prés Clos)

Parler du cadre de vie, c'est bien, mais encore faut-il pouvoir y vivre.

5.2 Vivre au pays : concurrence sur le contenu urbain.

Depuis l'ouverture au tourisme, mais surtout depuis l'intensification de ce dernier avec les sports d'hiver, la démographie repart à la hausse à Valloire. La commune est passée de 800 habitants dans les années soixante à plus de 1 200 ces dernières années. Une nouvelle classe va bientôt s'ouvrir à l'école.

Ceci est dû partiellement à la réalisation de projets collectifs : lotissement au Serroz, immeuble de l'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Savoie (O.P.A.C.).

La Commune envisage de favoriser la construction de logements résidentiels à l'année avec une partie « meublé locatif » pour offrir un accueil chez l'habitant tout en lui procurant un revenu supplémentaire...

Comme dans de nombreuses stations de montagne, les prix de l'immobilier sont élevés : 2100 € le m² dans le neuf en 2000, 5000 € aujourd'hui. Il faut compter 2500 à 3500 € pour de la revente et 80 € pour un terrain nu viabilisé.

La clientèle provient du bassin chambérien mais aussi de Lyon, Saint-Etienne, Paris, Le Nord de la France, Milan et Turin.

Les prix dépendent de la qualité du bien et de son entretien mais également de sa situation et de l'environnement immédiat : les prix augmentent à proximité de commerces et de remontées mécaniques.

Ceci contribue à éloigner les Valloirins du centre et à vivre " à l'extérieur ", comme à Bonnenuit, secteur reculé, ou à faire la navette Valloire – Saint-Michel-de-Maurienne.

Pour ceux qui tiennent à habiter Valloire il faut **payer " le prix touriste "**.

Depuis quelques années, la vallée de la Maurienne est classée en Zone de Revitalisation Rurale (Z.R.R.), mesure d'exonération fiscale permettant l'acquisition d'un bien immobilier destiné à la location pour un bail de 9 à 11 années, le propriétaire pouvant utiliser son appartement quelques semaines par an.

Ces projets immobiliers sont annoncés pour amortir les investissements consentis dans la modernisation du domaine skiable. Plus de remontées, plus de logements et vice et versa.

Avec un parc de 18 000 lits, la moitié sert en location, le reste constituant ce que l'on appelle " les volets clos " ou les " lits froids ", occupés seulement quelques semaines pendant la saison et dont l'entretien pose parfois problème.

Il faut aussi noter qu'environ 30 % des vacanciers ne pratique pas le ski, appelés " contemplatifs ", il ne viennent en station que pour le cadre de vie.

L'immobilier de loisir doit, de plus en plus, prendre en compte tout ces paramètres afin de garantir une certaine efficacité économique.

En moyenne, un bien immobilier revient à la vente tout les cinq ans, les propriétaires désirant souvent acquérir un bien plus spacieux, ce qui prouve l'attachement des résidents pour la station.

Le bâti isolé, pourvu qu'il soit un peu ancien constitue l'achat coup de cœur, la réalisation d'un rêve : l'achat d'un "chalet à la montagne".

Un chalet aux Verneys datant de 1963 s'est vendu 360 000 € pour 96 m² de terrain.

La spéculation atteint 10 à 20 % des transactions immobilières, pour des biens qui ne valent pas leur prix mais qui trouvent néanmoins acquéreurs du fait de leur situation.

(Données : Agence Rambaud Immobilier, 70% des transaction immobilières sur Valloire)

Au travers des différentes taxes locales : habitation, foncier bâti et non bâti, taxe locale d'équipement, la promotion touristique et la construction représentent un poids certain dans le budget d'une commune touristique.

Le patrimoine bâti fait donc l'objet d'une **concurrence socio-spatiale** entre touristes et habitants à l'année. Il pose aussi la nécessaire question de la

rentabilité pour la station en terme d'apport touristique et de consommation durant la saison ; c'est le problème des "volets clos".

Cela vient pourtant en contradiction avec l'utilité et la valeur qu'accordent les propriétaires d'un bien immobilier en station, avec une attache plus affective. Pour les propriétaires, le cadre de vie devient un enjeu à défendre, certains ne voulant plus d'une urbanisation excessive, dénonçant la perte de l'identité du village.

5.3 Vie associative : protection et mise en valeur du cadre de vie à Valloire, une situation quelquefois tendue.

5.31 Patrimoine et lien social à Poingt Ravier et dans les hameaux.

Valloire recense un bon nombre d'associations, toutes aussi diverses les unes que les autres.

Avec la loi de "1901", le mouvement associatif a connu une très forte croissance ce qui montre l'intérêt des Français pour ce genre de structure, mais aussi les mises en relations, les situations d'échanges, et la dynamique dont il fait preuve.

Parfois, les buts de l'association s'attachent à un territoire : groupe d'habitats, monument, milieu naturel spécifique...

Il s'agit d'associations à but patrimonial : remettre en état la chapelle, le four ou le moulin, restaurer les maisons du village en comptant principalement sur l'aide des adhérents et des bénévoles.

" Small is beautiful " ou, ce qui est petit est beau, pourrait traduire en partie la façon d'agir de ces associations qui bien souvent se structurent à l'échelle d'un quartier voir d'un pâtre de maisons. Les habitants partagent quelque chose qu'il n'ont pas forcément en commun avec d'autres : leur patrimoine. Dans ce cas, le mouvement associatif se pose en relais de l'action publique, parfois limitée dans les hameaux isolés en montagne. Il porte les revendications des habitants et de ceux qui participent à l'entretien du cadre de vie.

Figure 16 Poingt Ravier [Jean-Luc Ottenio 2007 photo 4](#)



Créée en 1978, l'**Association de Poingt-Ravier** a pour buts de promouvoir, de défendre, et de réunir les habitants et propriétaires du village de Poingt-Ravier. D'autres hameaux de Valloire ont également leur association propre : les Verneys, le Villard, le Col.

- *"Nous organisons chaque année la fête du village en l'honneur de Sainte-Marie-Madeleine, messe, bugnes, pain au four, apéro, repas en commun. Nous participons au défilé de chars du 15 août au chef lieu. Bref nous participons à la vie active de la commune".*

(entretien avec Alain Schilling, président de l'association)

Généralement la municipalité soutient ce genre de manifestation, en prêtant bancs, tables etc. Chaque hameau a sa chapelle, chaque chapelle a son saint que l'on fête chaque année, entretenant ainsi les traditions.

Outre le rôle éminent d'animation et de lien social qui est conféré à ce genre d'association, il faut aussi mettre en valeur ce pourquoi elles mobilisent tant :

- *"Nous sommes environs 40 membres. Le village a du à plusieurs reprises se battre, et encore maintenant, pour faire valoir ses intérêts et priorités. (...) Poingt-Ravier est un atout touristique majeur pour une commune comme Valloire, qui malgré son caractère de village, a beaucoup perdu de son identité. Poingt-Ravier est resté quasi intact et nous espérons que la commune fera le nécessaire pour le préserver ainsi. La majorité des propriétaires se sont prononcés pour une protection du patrimoine bâti, sans en faire un village d'indiens. Malheureusement la restauration des maisons se fait à l'arraché, chacun fait un peu son truc, la commune semble dépassée ou fait celle qui ne voit rien".*

Le cadre de vie se révèle comme vecteur de mobilisation au niveau du hameau. Son articulation avec le reste de la commune ne peut se faire sans reconnaissance et concertation de la part du pouvoir décisionnaire. C'est pourquoi, la protection de l'environnement et du cadre de vie est un débat d'actualité à Valloire.

5.32 Conflit et dialogue autour de la protection de l'environnement à Valloire.

Valloire Nature et Avenir (VNEA) est une association de protection de l'environnement englobant toute la commune. Cette association s'est créée en janvier 2004 et a pour but de participer à la préservation du cadre de vie et de l'environnement sur Valloire en s'attachant autant que possible au caractère montagnard de la vallée.

- *"Il est vrai que l'association s'est créée suite à un projet de résidence de tourisme au Verneys fin 2003. À l'époque il s'agissait d'une résidence de plus de 600 lits. Nos contradicteurs n'ont pas manqué de dire que nous n'étions que des « NIMBY » (Not In My back Yard, partout sauf chez moi) et que nous voulions empêcher de nouveaux propriétaires de venir s'installer aux Verneys. (...) Sans méconnaître le droit à d'autres personnes de venir s'installer, une majorité de Valloirins et de vacanciers a clairement exprimé son souhait*

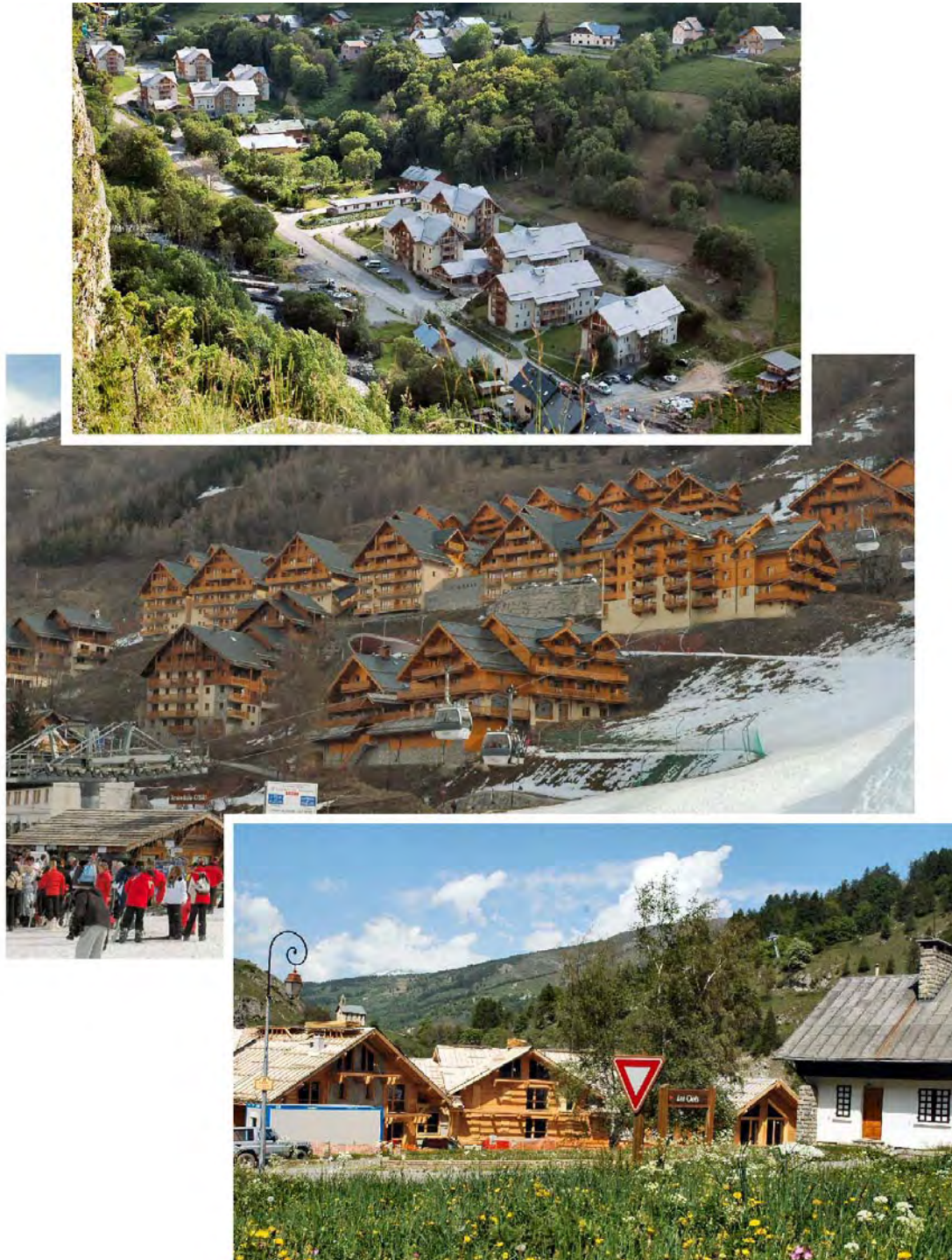
Figure 17 Nouvelles résidences de tourisme Jean-Luc Ottenio 2007

De haut en bas :

Les chalets du Galibier au hameau des Clots. [Photo 5](#)

La ZAC de Charbonnière. [Photo 6](#)

Densification à la Grand Vy. [Photo 7](#)



que toute urbanisation nouvelle se fasse dans le respect du patrimoine immobilier et du cadre de vie existant sur le hameau. À l'époque nous avons eu en quelques semaines plus de 600 réponses à notre lettre ouverte aux Valloirins. D'autre part, maintenant que plus de 7000 lits additionnels ont été construits sur Valloire, il nous semble fondé de demander une pause dans l'urbanisation".

(entretien avec Régis de Poortere, président de l'association Valloire Nature et Avenir)

À la même époque un autre projet a été contesté au hameau des Chozeaux-Ville, à proximité du Centre, ce dernier est toujours en attente de jugement suite au recours des riverains.

"Il ne s'agit pas de réhabiliter le NIMBY comme porteur d'un bien commun localisé mais de considérer les mobilisations dans leur dimension d'action collective et de production territoriale. En effet, il faut souligner que le cadre d'analyse NIMBY mis en avant par les aménageurs fonctionne comme une stigmatisation des attachements de proximité. [Trom, 1999 ; Thévenot, 2000] Les habitants mobilisés sont soumis à une "contrainte d'universalisation" [Charlier, 1999 : 262] qui se traduit par la nécessité de montée en généralité, de traduction ou de "transcodage" [Lascoumes, 1994] à partir de leur revendications localisées et de leurs intérêts spécifiques. Prendre ses distances avec l'appellation NIMBY, n'implique pas de considérer les mobilisations habitantes comme l'émergence d'une démocratie participative de proximité ou comme une étape vers une mobilisation sur des thèmes globaux sous l'impact des processus de montée en généralité. Certains auteurs envisagent pourtant l'émergence de mouvements environnementalistes de base [R. Strassoldo, 1993, propose la catégorie de MAB= Movimento ambiental de base] dont la généralisation révélerait l'existence d'une véritable culture environnementale et de mouvements qui se situent à l'interface entre préoccupations environnementales et autres préoccupations sociales. Bruno Charlier évoque la constitution d'une éco-citoyenneté. [Charlier, 1999 : 609]".

(in Melé, 2003, p28-29)

À la notion de NIMBY, est aujourd'hui rétorquée celle de " MIMP " (*More In My Purse, Plus de rentrées dans ma caisse*).

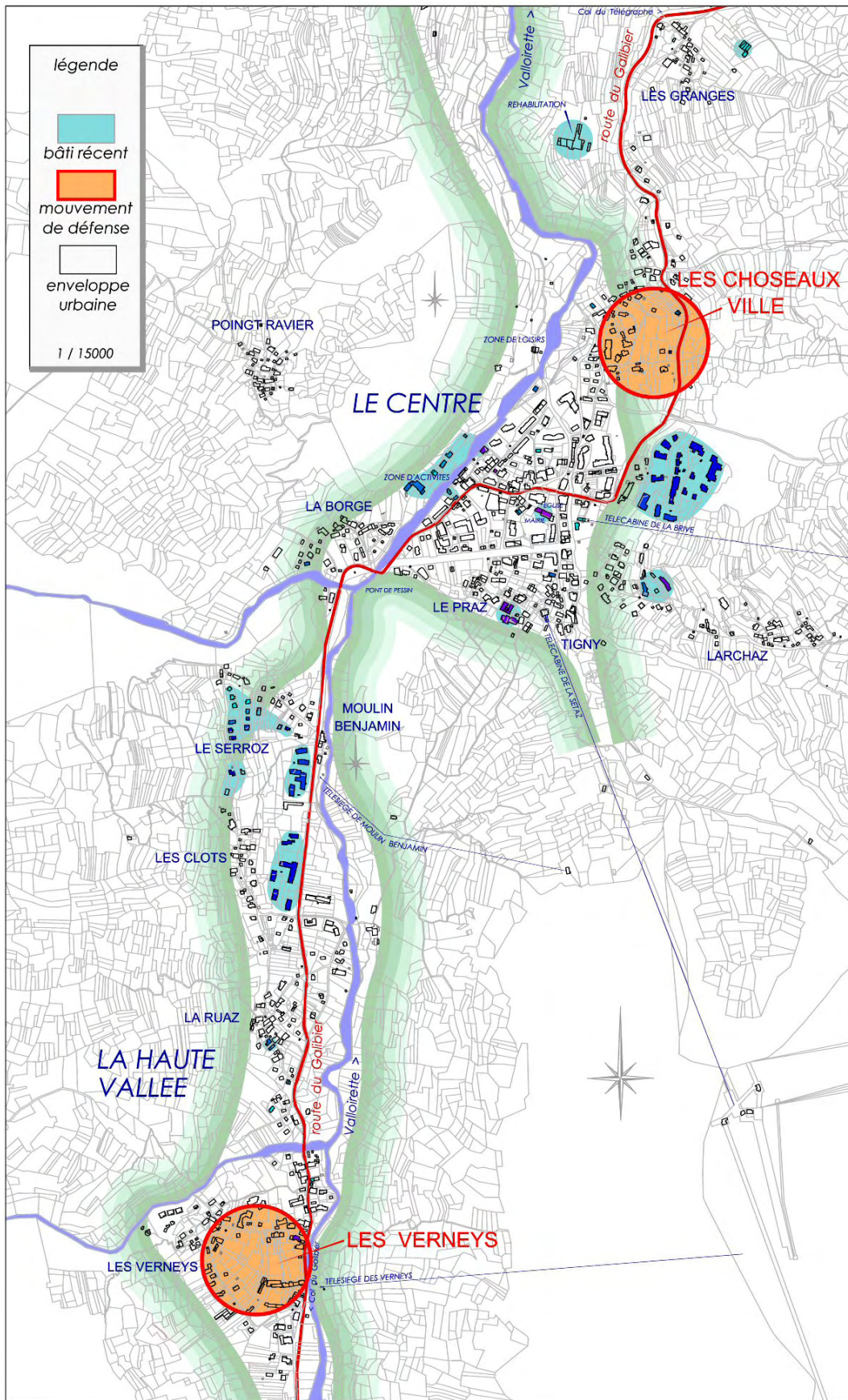
Quoiqu'il en soit, aujourd'hui **l'association Valloire Nature et Avenir (VNEA)** a obtenu des services de l'Etat l'agrément sur les sujets portants sur l'environnement, preuve qu'une association locale peut défendre l'intérêt général ([confère Annexes](#)).

- "Cette urbanisation se fait dans un climat de spéculation, entretenu pour l'instant par les mesures de défiscalisation ZRR dont Valloire va sortir fin 2007 et par l'effet « report » des stations de basse altitude privées de neige. Face à cette surchauffe, les règles d'urbanisme sont trop laxistes. (...) Mais si la vocation de Valloire est d'être une station verte de tourisme, il faut veiller à maintenir des espaces verts et un cadre de vie accueillant".

VNEA dispose d'un site Internet pour mieux diffuser ses informations et sensibiliser la population. (www.vnea.net)

Sans résoudre les questions de fond, la critique porte aussi sur la composition de l'association.

Figure 18 Localisation des conflits Jean-Luc Ottenio 2007



- *"L'association compte environ 300 adhérents. 20% de Valloirins vivant à l'année sur la station, 70% de vacanciers ayant une résidence secondaire et 10% de touristes fidèles à Valloire". (source VNEA)*

Pour la municipalité, les choix décisionnels appartiennent en priorité à ceux qui vivent d'une activité à Valloire.

- *"Le but de VNEA est d'être une veille en matière d'environnement. (...) l'association n'a pas directement de but politique. (...) Même si ce n'était pas l'objectif initial, Valloire Nature et Avenir constitue effectivement un lien entre les vacanciers adhérents et Valloire. Avec ses petits moyens, on pourrait même dire qu'elle participe à la fidélisation d'une clientèle soucieuse d'environnement et de cadre de vie. Si cela peut nous aider à atteindre nos objectifs de cadre de vie pour Valloire, nous en sommes fiers".*

Le président de VNEA et monsieur le Maire de Valloire ont tout deux reconnu que leurs rapports avaient d'abord été tendus au début de leur relation :

- *"Ils étaient campés sur des arguments du type : il ne faut pas faire ça ici, ce ne sera pas beau... Aujourd'hui nos rapports se sont beaucoup améliorés et l'on trouve de vraies propositions de part et d'autre, tenez par exemple sur le Coefficient d'Occupation de Sols qui va être amené à évoluer suite à nos discussions". (Gérard Vuillertmet, Maire de Valloire)*

- *"Après des débuts difficiles, les rapports avec la municipalité s'améliorent. C'est en tout cas notre souhait. Cette dernière apprécie je pense nos efforts pour organiser des animations de qualité : concours expo photo, conférences... d'autre part, certains membres de l'équipe municipale évoluent sur la nécessité de faire une pause dans l'urbanisation et de s'attacher à l'amélioration du cadre de vie".*

(Régis de Poortere, président de VNEA)

Le Plan Local d'Urbanisme est aujourd'hui en révision, l'association n'a pas été associée à l'élaboration du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) comme elle l'avait demandé. Aujourd'hui elle bénéficie de l'agrément en matière d'environnement et espère être plus impliquée dans l'élaboration du PLU...

Au terme d'une procédure déjà longue, la municipalité n'envisage pas pour l'instant une plus grande concertation et préfère s'inscrire dans le schéma habituel pour ce genre de procédures : information, réunions publiques, enquête publique...

Un autre sujet vient aussi brouiller les relations entre l'association VNEA et la mairie de Valloire, il s'agit du salon mondial du quad (Transvalquad) qui se déroule en début de saison estivale, et de la Foire du tout terrain qui clos cette même période.

"L'étape de la constitution de certains habitants en acteurs collectifs, de l'auto-proclamation de groupe comme représentants du territoire, d'implication d'habitants mobilisés et de "concernement" du public semblent nécessaire pour qu'émergent des interlocuteurs de l'action publique. Ce processus peut être analysé comme la constitution d'une scène locale de débat au sein de laquelle il est possible de négocier et de construire les conditions d'un accord, d'un assentiment. Pour les habitants

ou usagers, le conflit est un moyen de créer un rapport de force, d'obliger les acteurs publics à ouvrir une nouvelle phase de concertation. (...) Les conflits peuvent donc être analysés comme des formes de production négociée du cadre de vie urbain". (Melé, 2003, p28)

5.4 Conclusion Acte III

Au terme de cette partie, il apparaît que le cadre de vie est l'objet de situation de concurrence quant à l'affectation de l'espace.

Ménager une urbanisation comme outil de développement pour la station et préserver une agriculture viable fondée sur le territoire semble difficile à mettre en œuvre sans de véritable mesure restrictives.

Le contenu urbain pose également la question de savoir à qui bénéficie le cadre de vie que la station village vante dans sa promotion.

C'est dans le prolongement de ce constat que l'espace devient un territoire qu'il convient de défendre et/ou de mettre en valeur.

Les acteurs de cette "scène locale de débat " (*idem*) se réunissent autour de leurs valeurs et forment des groupes bien distincts.

D'abord lié à des sujets d'actualité locale, le débat débouche sur la représentation locale, et la politique générale qui est menée.

Dans ce contexte la gouvernance prend un peu plus d'importance quand il s'agit du cadre de vie et de ses aménagements.

P. Le Galès définit ainsi la gouvernance :

"ensemble des arrangements et relations formels et informels entre intérêts publics et privés à partir desquels sont prises et mises en œuvre les décisions " . (cité par Emmanuelle George Marcelpoil, in FACIM 2002, p191)

L'aide à la décision semble nécessaire pour offrir une base commune d'échange et de dialogue.

6 ACTE IV : Gouvernance : le cadre de vie comme outil d'aide à la décision pour la haute vallée de Valloire.

6.1 Une société touristique à plusieurs vitesses.

6.11 Entre tradition et nouveauté

La question du cadre de vie implique un véritable enjeu identitaire et politique.

Dans son étude sur le cas de Lanslebourg et Lanslevillard en Haute-Maurienne, Gérard Collomb (1989) explique les jeux du pouvoir dans les sociétés rurales et leurs évolutions.

"Les élections ça se passe avec les familles..." (p165)

"C'est le cadre social ordinaire de l'organisation du travail paysans et celui de la reproduction des unités économiques, qui s'applique aussi à la plupart des petites entreprises développées par la station.

Mais c'est aussi [...] un vaste ensemble classificatoire réunissant des individus [...] jouant sur le double registre de la filiation et de l'élargissement par les alliances.

[...] Parmi l'ensemble des familles élargies qu'il est en théorie possible de distinguer dans l'espace villageois – autant que de groupes domestiques ou que d'individus – quelques unes paraissent avoir une forte valeur opératoire socialement, formant des ensembles ayant une certaine stabilité, les « grandes familles » dotées d'un nom qui permet leur identification par les acteurs.

[...] Le système des grandes familles recouvre une forte hiérarchisation socio-économique et organise sa reproduction : « les grandes familles » sont aussi pour certaines (et l'un ou l'autre vocable sont employés) des « grosses familles », grosses par le nombre d'individus qu'elles rassemblent, mais tout autant par le poids économique qui leur est reconnu". (p170)

À Valloire on les appelle "**les barons**", "**les ptits noirs**", etc.

Reconnaissons pourtant que ces structures tendent à s'effacer progressivement, d'abord face au renouvellement de génération, mais aussi face à

" l'intervention beaucoup plus directe de la collectivité sur les choix individuels relatifs au foncier, par la demande de mise en place de Plan d'Urbanisme dans un premier temps, puis par l'utilisation de diverses procédures de zonage ou par la réalisation de réserves foncières qui ont

pour objectif de réguler le marché et de gérer l'aménagement de l'espace communal". (idem p183)

"Qu'ils soient Valloirins d'origine ou nouveaux venus issus de l'activité touristique, tous contribuent à faire de Valloire ce lieu particulier où chacun a pleinement le sentiment d'exister, affichant sourire et joie de vivre qu'ils seront heureux de partager avec vous cet été".

(office de Tourisme, brochure été 2001)

Les nouveaux venus sont appelés "**coérins**" en patois. Ils pratiquent une activité économique, font partie d'associations. La scolarité de leurs enfants compte également.

"Si son affaire réussit, et son installation devenant déjà ancienne, il ne sera pas pour autant "d'ici" [...] même s'il épouse un enfant du pays. Par contre il peut devenir un exemple de réussite et être perçu comme un élément dynamique intéressant pour la société au point d'être élu au conseil municipal, voire d'en devenir le leader". (Jacque Pérret 1994, p152)

Question intégration, il est intéressant de constater que ce sujet est évoqué dans la promotion touristique, associé au développement de la station.

L'intégration des **résidents secondaires** pose d'autres questions.

Le "coup d'Etat" (Collomb 1989, p146) de ces derniers sur la commune mauriennaise voisine de Villarembert (station du Corbier) a fait couler beaucoup d'encre. La station, créée en 1968, a déposé le bilan quelques années plus tard. La commune a repris l'affaire : remontées mécaniques, gestion de l'immobilier et des emprunts.

S'estimant mal représentés au sein du conseil municipal, les copropriétaires de la station ont constitué une liste électorale encourageant l'inscription des résidents secondaires sur les listes électorales. En 1983 l'association des copropriétaires a remporté les élections mais a trouvé les portes de la mairie murées lors de la prise de fonction. L'association des maires de la vallée, le conseil général, et le député s'en sont émus et sont intervenus auprès du ministère de l'Intérieur, qui après médiation a trouvé un compromis ménageant les deux parties.

6.12 Un débat de société à la rencontre des partenaires économiques.

On retrouve des situations au potentiel similaire dans d'autres stations intégrées construites à l'écart du chef lieu : les Arcadiens à Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs, où même l'affaire récente d'une sécession possible d'Avoriaz par rapport à Morzine, Intrawest et l'urbanisation à Flaine, commune de Magland.

Les résidents secondaires et les vacanciers ne sont ni de nouveaux colons, ni des vaches à lait.

Dans une commune support de station de première génération comme Valloire, chaque hameau a son particularisme mais l'unité demeure. La gestion locale et la prise en compte des aspirations de chacun autour de thèmes comme

l'environnement, l'urbanisation, l'agriculture, le domaine skiable, les loisirs motorisés intéressent tout le monde.

Ceci confirme en fait l'intérêt des résidents secondaires pour la station et son évolution.

Le problème des "volets clos" et de la construction de nouvelles résidences se résoudra par un dialogue entre les deux parties : incitation à la location et entretien du patrimoine, mais aussi, meilleure reconnaissance des résidents secondaires dans la station.

La gouvernance implique aussi le dialogue avec les **partenaires économiques** .

Les remontés mécaniques, créées en SEM, seront toujours dépendantes du pouvoir public. Elles sont le principal employeur de la station. Les élections municipales peuvent donc influencer la gestion de cette société.

L'office de Tourisme, les organes affiliés mais également les commerçants, hôteliers/restaurateurs, et les loueurs prennent une part importante dans l'économie et l'animation de la station-village. Certains se sont regroupés en organisme pour obtenir une meilleure lisibilité, c'est le cas des loueurs de meublés. Leurs rôles dans la dévolution des pouvoirs s'expliquent par le processus des "grandes familles".

Enfin, les nouveaux opérateurs, plus communément appelés "grands groupes" : Eurogroup, Pierre et Vacances, Odalys, Lagrange... révèlent leur importance en terme de remplissage du parc de lits. Ils sont devenus des acteurs incontournables dans la gestion de la station.

Cette dernière s'apparente à une société à plusieurs vitesses, presque **une cité grecque** avec ses différents types de citoyens.

L'enjeu porte sur le cadre de vie et le slogan de station-village que chacun porte en étendard. Il porte aussi sur la propriété foncière et immobilière et la place de chaque propriétaire dans la société touristique.

Les instances de dialogue, comme interfaces entre chaque acteur, jouent un grand rôle.

6.2 Dialogue entre acteurs : concilier gestion collective et développement de la station.

6.21 Structurer les débats et l'échange d'informations.

Le dialogue entre associations et élus porte parfois ses fruits. L'exemple de Valloire montre qu'au fur et à mesure que les acteurs se reconnaissent et argumentent, certains sujets peuvent avancer et ne pas s'enliser dans la confrontation des points de vue.

Or, à l'échelle locale il peut s'avérer difficile de confronter les opinions tellement les passions peuvent s'exacerber. Le poids de certains acteurs économiques explique aussi cela.

En essayant d'être le plus impartial possible, d'autres acteurs ont pris des initiatives pour engager le dialogue et la réflexion et en toute transparence.

Tel est le cas par exemple de l'**Association d'Education Populaire de Valloire** qui organise des manifestations sur la commune.

Elle a été, par exemple, le relais de la manifestation Vivre les Villes (15 et 16 mars 2006) organisée par la F.A.C.I.M. et le C.A.U.E. 73 .

Cybervalloire (www.cybervalloire.com) constitue lui aussi une autre initiative.

Cybervalloire est né le 4 mars 2004, Frédéric Lombard, son créateur précise :

- *"Il n'y avait pas de demande clairement exprimée.*

Étant dans le milieu informatique, je suis assez sensible à l'utilité d'un outil informatique et j'ai pensé qu'il pouvait y avoir une demande. Le travail de départ et le budget, n'étaient pas insurmontables : louer un espace Internet, déposer un nom de domaine et installer un forum est à la portée de beaucoup de gens de nos jours.

Echanger des informations sur Valloire était le meilleur moyen de montrer que c'est une station dynamique et surtout, à cette époque, Cybervalloire était quasiment unique en son genre.

Nous étions, pour la plupart des membres de la première heure, membres d'un autre site Internet spécialisé sur la montagne. Compte tenu de la forte affluence sur le sujet dédié à Valloire dans le forum, j'ai pris l'initiative de créer un site Internet, avec un unique forum tout d'abord.

Puis ce site a évolué avec différentes versions de portail, afin d'y stocker de manière accessible à tous, les documents que nous avons créés : itinéraires hors pistes, itinéraires de randonnées estivales, reportages photos, etc".

En une semaine, 1365 Internautes visitent le site : 86 % viennent de France, la moitié des régions Ile-de-France et Rhône-Alpes : Lyon et Annecy.

Le site de Cybervalloire propose des forums ayant pour thèmes :

"Le Village / La Station : Qu'est ce que Valloire ? Que peut on y faire ? Que se passe-t-il à Valloire ? Toutes ces questions et bien d'autres trouvent leur réponse dans ce forum.

Sous forum : Histoire de Valloire, Présentation de Valloire, développement de Valloire, Travaux, News en direct.

Forum dirigé par ours polaire valloire, scratcher, poussu.

[...]

Le domaine skiable : vous connaissez la face émergée de l'iceberg vous en découvrirez la face cachée.

Sous forum : Travaux, évolution, Informations générales.

Forum dirigé par ours polaire valloire, scratcher, boon".

www.cybervalloire.com)

Il suffit de voir le nombre de sujet postés et le nombre de réponses pour constater que ces deux forums suscitent beaucoup d'intérêt.

_ "Cybervalloire permet d'afficher ce qui se passait déjà depuis longtemps. Les gens qui viennent régulièrement à Valloire sont attachés à ce village et s'intéressent donc forcément aux évolutions. De plus, Valloire étant une station moyenne, il reste un espoir pour chacun d'être au plus près des évolutions.

Valloire est atypique et son développement risque dans l'esprit de certains, de dénaturer cette particularité qui est la sienne. C'est en partie pour cela

que les internautes sont intéressés par ces sujets. De plus, nous connaissons maintenant assez de personnes sur place pour nous envoyer des données fiables, des photos, etc ... en direct. C'est rapide, interactif, évolutif, et c'est ce que les internautes recherchent".

Le cadre de vie de la station est donc un bon leitmotiv.

À la question : "**Cybervalloire** est avant tout un lieu d'échanges et apolitique (impartial). Dans ce sens, pouvez-vous m'expliquer la démarche de CBV par rapport au débat entre écologistes et aménageurs qui se pose aujourd'hui à Valloire ?" Frédéric Lombard répond :

*_ "Cybervalloire (CBV) se positionne comme un réceptacle de ces différents avis et correspond en cela exactement à la démarche initiale du site : apporter un maximum d'information en faisant participer un maximum de personnes d'horizons différents. J'adore ce concept à l'origine du "Wiki". L'informatique n'a fait que formaliser avec des outils, des démarches de partage qui existent depuis des siècles. J'aime à penser que cette profusion d'idées pourra faire connaître et comprendre les prérogatives de chacun. Je n'impose qu'une seule chose : que les critiques soient argumentées, constructives et qu'on respecte une certaine forme de politesse et de respect de son interlocuteur. C'est ce qui fait la force de CBV, mais c'est aussi ce qui représente le plus gros travail. Il faut veiller au grain, tout en gardant assez de recul pour être crédible en tant que "patron" et gérer les caractères de chacun. C'est un job de management, ni plus ni moins, une fois encore, l'informatique n'a rien découvert avec cela. C'est aussi mon job au quotidien dans la vraie vie. Tout cela pour dire que notre position dans ces débats, puisque le débat aménageurs/écologistes en est UN, est de donner un espace d'expression à chacun pour faire mieux comprendre son point de vue. Je veux que chaque lecteur sorte grandi de la lecture de ces débats. J'ai remarqué qu'avec le nombre croissant d'intervenants, les avis sont de plus en plus détaillés. On a également affaire à de nombreux spécialistes qui interviennent en direct ou de manière indirecte en m'envoyant des infos. On gagne en crédibilité et les gens apprécient de nous lire. Et puis, on ménage un espace de détente, c'est indispensable lors de débats tendus. Au final, il s'avère qu'avec ses petits moyens, CBV est aujourd'hui un véritable **média d'information**, à l'échelle de son sujet, mais réel tout de même".*

6.22 Le cadre de vie : un sujet d'actualité.

La passion de toutes ces personnes pour Valloire, leur station-village, les motive pour dialoguer et échanger sur la toile. Le site est consultable 24 heures sur 24, constamment réactualisé et abroge la notion de distance.

Ce qui ressort de cet échange est la conscience que chacun est intéressé par Valloire et les thématiques se rapportant au cadre de vie de la station.

À travers le slogan "station-village de charme", Valloire, comme d'autres stations, a compris l'intérêt de mettre en valeur son cadre de vie et son "authenticité". Même si, en l'espace de 5 ans, la station s'est profondément urbanisée, s'illustrer comme "station-village de charme" rassure.

Les débats sur Cybervalloire, les manifestations organisées par l'Association d'Education Populaire de Valloire : Vivre les Villes, Valloire entre ville d'altitude et station-village, montrent en fait les aspirations et les inquiétudes légitimes, sous-jacentes et compréhensibles vis à vis des transformations liées au cadre de vie et à l'identité du territoire.

Aujourd'hui, la population de la station, habitants à l'année et résidents secondaires, porte son attention sur l'évolution de Valloire. Comment cela se traduit-il ? Quel est le rôle de l'aide à la décision ?

6.3 Aide à la décision : la cadre de vie comme outil de référence.

Les trois cartes montrant les zones agricoles ([confère Annexes](#)), les zones NA (zone d'urbanisation future comme indiquées au POS), et celles de l'évolution du bâti et de ses impacts sur le cadre de vie, ont permis de retranscrire les enjeux pour les secteurs NA.

Il est utile de rappeler qu'avec la révision du PLU, ces secteurs sont amenés à évoluer sous l'appellation A Urbaniser (AU).

Le secteur allant de Moulin Benjamin au hameau des Verneys est représentatif de ces enjeux et peut servir d'exemple.

L'intérêt de ce secteur consiste dans le regroupement des données relatives à l'agriculture, aux revendications associatives et au zonage du POS.

Les secteurs classés en U : urbanisés, repérables grâce au bâti et les secteurs classés en Agricole : NC, principalement entre la départementale et le torrent de la Valloirette, et sur le versant raide à proximité immédiate des villages n'offrent qu'un intérêt secondaire à l'étude. C'est pourquoi, celle-ci se concentre sur les secteurs représentant un véritable enjeu urbanistique.

Entre Moulin Benjamin et les Verneys, se situent cinq zones NA.

La première, à côté du hameau du Serroz est encore aujourd'hui d'usage agricole. Qu'en sera-t-il demain ?

À proximité, la seconde zone NA a permis la création d'un lotissement accueillant de nouvelles familles. Elle verra son classement évoluer en zone U dans le prochain PLU.

La troisième se situe entre Moulin benjamin et les Clots. Elle est déjà largement urbanisée avec le projet immobilier des Chalets du Galibier. Il reste quelques pentes boisées en friche. Ce secteur sera lui aussi classé en U, il permet une densification du bâti entre les deux hameaux.

Figure 19 Zones NA restant à aménager Jean-Luc Ottenio 2007

Photo 8 du haut :

Le hameau des Verneys, avec une urbanisation prévue dans le pré au second plan

Photo 9 du bas, au premier plan la zone NA n°3 de Moulin Benjamin, au-dessus, le lotissement du Serroz, NA 2, à droite, les prés de la zone NA 1.



La quatrième zone NA se situe entre le hameau des Verneys et celui des Chozeaux, à proximité immédiate du ruisseau Benoit, au lieu-dit "Pierre Pomme". De petits immeubles sont déjà recensés juste à côté, un bâtiment a déjà été édifié au sommet de la zone. Un secteur reste, pour l'instant, d'usage agricole. Le reste est en friche.

La cinquième et dernière zone, la plus discutée, représente le "plat" des Verneys. L'usage est encore agricole. Le mouvement associatif et les propriétaires riverains contestent la réalisation d'un projet de résidence de tourisme sur ce secteur.

Trois enjeux sont ainsi définis :

Enjeu n° 1 (faible) : secteurs déjà urbanisés, et/ou, présentant un impact moindre sur l'activité agricole et les habitants. Urbanisation à contrôler

Enjeu n° 2 (moyen) : secteur présentant un réel potentiel agricole, mais non défendu par les habitants et propriétaires. Dialogue avec les représentants de l'activité agricole.

Enjeu n° 3 (élevé) : secteur présentant un réel potentiel agricole et également défendu par le milieu associatif et les propriétaires. Recherche d'un consensus entre toutes les parties afin de garantir l'intérêt paysager du site.

Sont classés en enjeu de type 1 : le **lotissement du Serroz** et le secteur de **Moulin Benjamin – Les Clots**.

Cependant, la dynamique urbaine de ces secteurs ne doit pas venir perturber les terrains agricoles riverains et déjà classés comme tels au POS.

Sont classés en enjeu de type 2 : Le secteur agricole à proximité du lotissement du **Serroz**, et le lieu-dit "**Pierre Pomme**".

La discussion urbanistique dans ces secteurs peut permettre de déboucher sur la recherche de mesures compensatoires (recherche de terres) mais aussi sur le mode de faire valoir de ces dernières afin d'en garantir l'usage agricole.

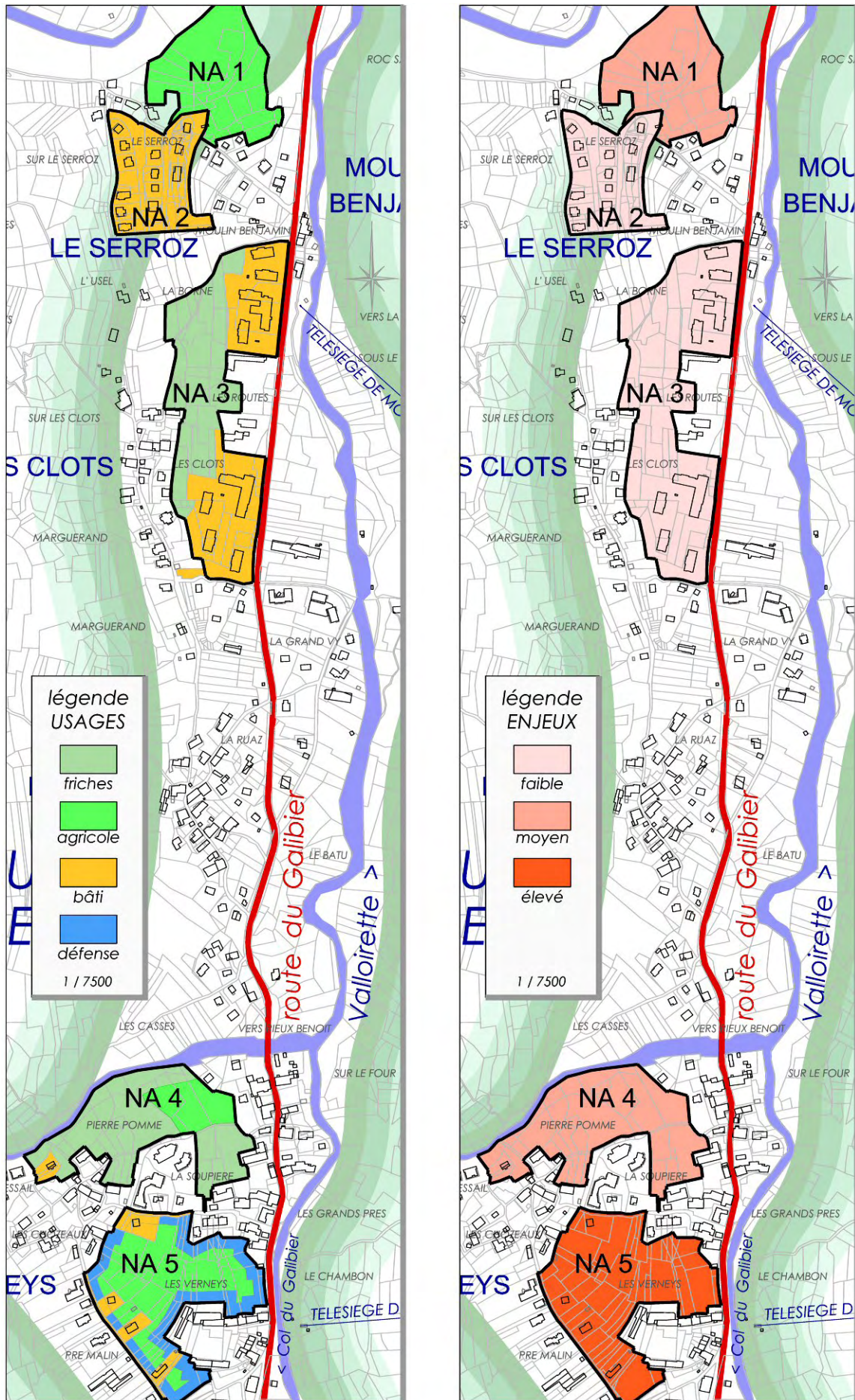
Le secteur du "**plat**" des Verneys s'inscrit dans le cadre d'un enjeu de niveau trois. **Il convient d'engager le dialogue avec les acteurs concernés (propriétaires, association, agriculteurs, usagers...) pour envisager le devenir de cet espace. L'élaboration du projet de ZPPAUP (site inscrit) peut être l'opportunité de ce dialogue.**

Parce que le cadre de vie met les acteurs et leurs discours sur un même pied d'égalité, il apparaît que cette notion doit intervenir dans la **concertation** et le choix des options d'aménagement.

La mise en place de documents d'urbanisme : Plan Local d'Urbanisme, Zone de Protection du Patrimoine agricole Urbain et Paysager, est l'occasion pour la rediscussion et l'apprentissage de projets communs.

La mise en place d'un Agenda 21 local peut se révéler efficace pour fixer des objectifs consensuels.

Figure 20 Urbanisation et enjeux de la haute vallée Jean-Luc Ottenio 2007



La fin des mesures de défiscalisation est également un argument à prendre en compte car l'intérêt et la pression des investisseurs risque fort d'évoluer.

Toutes ces questions montrent le besoin réel et nécessaire d'une plus grande participation de tous les acteurs contribuant à faire de Valloire une station agréable (habitants, entreprises, agriculteurs, résidents et vacanciers...).

6.4 Conclusion Acte IV

Le cadre de vie se révèle être un véritable outil d'aide à la décision dans les choix d'aménagement du territoire.

Il reconnaît une place à chacun des acteurs concernés et il doit rester le "fil rouge", conducteur du début à la fin de l'élaboration de projets collectifs. Il s'inscrit dans une démarche de concertation.

Dans la haute vallée de la Valloirette, les secteurs susceptibles d'engager un nouveau développement de la station paraissent dégager des intérêts et des enjeux différents qu'il faudra prendre en compte.

Il serait utile de prendre également en compte, si ce n'est déjà fait, l'impact de l'augmentation rapide de la capacité d'hébergement sur l'image du village de charme.

La station, comme outil de développement économique, se révèle sur le plan démocratique, être une véritable cité grecque.

Cependant les lignes bougent petit à petit et certains acteurs proposent en toute impartialité, des espaces de dialogue et de réflexion. Ces démarches s'inscrivent dans la continuité, et pour l'instant, en dehors du calendrier des élections.

7 CONCLUSION GÉNÉRALE

Au Sud de la Savoie, sur la route du col du Galibier et à proximité des Aiguilles d'Arves se trouve Valloire, commune de montagne et station touristique d'été et d'hiver.

Valloire constitue une station de première génération qui a d'abord basé son essor sur l'alpinisme et le tourisme de passage pour ensuite profiter pleinement du développement des sports d'hiver.

L'étude du paysage urbain de la station nous montre son importance et sa diffusion.

Cette station a aujourd'hui la taille d'une ville (18 000 lits) tout en ayant un peu moins de 1300 habitants à l'année.

Le tourisme a ainsi complètement modelé le paysage, invitant de nouvelles populations et permettant de rediscuter de la place de la station sur le territoire.

La mise en patrimoine des hameaux semble être la clef de voûte actuelle du processus d'identification au cadre de vie de la station. Cependant le projet de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager semble être aujourd'hui au point mort.

Par ailleurs, il faut compter sur la manne économique que représente le cadre de vie quand la station devient une entreprise et une marque à part entière. Concept à la mode, la station village se présente comme un système productif territorialisé.

Personne n'y est insensible puisqu'il renvoie aussi bien à la rhétorique touristique qu'à l'identité même de la commune et de ses habitants.

Dans ce contexte, le processus de mise en patrimoine peut rencontrer des écueils puisqu'il s'agit d'instituer des servitudes sur le territoire.

En terme de développement, il peut être difficile d'accorder les notions de station et de village.

L'évolution récente de l'urbanisation a entraîné un contexte tendu, à cause de l'affectation des terres, du contenu urbain et de l'impact paysager.

Ménager une urbanisation comme outil de développement pour la station et une agriculture viable fondée sur le terroir semble difficile à mettre en œuvre sans de véritables mesures restrictives.

Le contenu urbain pose aussi la question de savoir qui bénéficie du cadre de vie de station-village vanté dans la promotion.

C'est dans le prolongement de ce constat que l'espace devient un territoire qu'il convient de défendre et/ou de mettre en valeur.

Les acteurs de cette "scène locale de débat" (Melé, 2003) se réunissent autour de leurs propres valeurs et forment des groupes distincts. D'abord lié à des sujets d'actualité locale, le débat débouche sur la représentation locale et la politique générale qui est menée.

Dans ce contexte, la gouvernance prend plus d'importance quand il s'agit du cadre de vie et de ses aménagements.

Gouvernance = "*ensemble des arrangements et relations formels et informels entre intérêts publics et privés à partir desquels sont prises et mises en œuvre les décisions*" (P. Le Galès cité par Emmanuelle George Marcelpoil, in FACIM 2002, p191)

Le cadre de vie se révèle être un véritable outil d'aide à la décision dans les choix d'aménagement du territoire.

Il reconnaît une place à chacun des acteurs concernés et il doit rester le "fil rouge", conducteur du début à la fin de l'élaboration de projets collectifs. Il s'inscrit dans une démarche de concertation.

Dans la haute vallée de la Valloirette, les secteurs susceptibles d'engager un nouveau développement de la station paraissent dégager des intérêts et des enjeux différents qu'il faudra prendre en compte.

Il serait utile de prendre également en compte, si ce n'est déjà fait, l'impact de l'augmentation rapide de la capacité d'hébergement sur l'image du village de charme.

La station, comme outil de développement économique se révèle être sur le plan démocratique une véritable cité grecque.

Cependant les lignes bougent petit à petit et certains acteurs proposent en toute impartialité, des espaces de dialogue et de réflexion.

Parvenu au terme de ce Travail d'Étude et de Recherche, j'ai pu aborder la notion de **cadre de vie** et les implications qu'il comporte sur le terrain.

Ce terme "publicitaire", nous parle tout simplement de ce qui nous entoure mais aussi de ce qui fait notre originalité.

Dans ce sens il assure la promotion d'une station de montagne.

Son aspect "identitaire" renvoie à son évolution actuelle et à venir.

Parler de l'aménagement du territoire et des choix individuels et collectifs oblige à prendre en compte le cadre de vie.

Parce que l'enjeu est la santé économique de la station, celle-ci doit non seulement mettre en valeur son espace, mais aussi œuvrer pour préserver, voire améliorer sa qualité. Le respect de l'architecture et la protection du patrimoine deviennent des notions-clé qui s'avèrent parfois difficiles à mettre en œuvre. Un beau paysage ne suffit pas. L'harmonie ou son absence, qui en découle illustre la qualité des rapports humains sur ce territoire.

Cette vision quelque peu déterministe oublie cependant que le cadre de vie est une construction faite d'actions et de décisions individuelles et collectives.

Ce n'est pas l'individu qui devient bon du fait d'un bon environnement mais c'est l'environnement qui est transformé par les actions humaines. La qualité dépend du degré d'intervention et de respect. En ce sens, l'environnement peut

répondre en retour. Ceci laisse la place à toute la diversité des options relatives à l'aménagement du territoire.

" Paysage, pays sage " ([W. Bätzing, l'Alpe n°12, p52](#))

Il ressort de cette maxime à la fois l'idée d'intérêt général, mais aussi celle de maîtrise de soi.

Le cadre de vie fait justement ressortir la dimension collective et le devenir d'un groupe social sur son territoire. À l'heure de la gouvernance, les choix ne peuvent s'opérer qu'en tenant compte de la demande légitime des individus dans une optique d'intérêt à long terme. Dans le cadre spécifique d'une station de montagne, la légitimité de chaque groupe social n'est pas encore assurée. De même, la logique économique invite parfois à raisonner à court terme. Cependant, l'espace devenu rare et la valeur accordée aux lieux, confèrent à plus de prudence dans les choix d'aménagements. C'est du moins ce qu'illustre l'exemple de la première loi Montagne de 1985.

Il devient ainsi de plus en plus nécessaire de trouver des outils d'aide à la décision.

Le cadre de vie intervient dans le processus de concertation. C'est ce qui apparaît à travers cette recherche. Il appartient aux acteurs de chercher les mesures concrètes de mise en œuvre.

Ce Travail d'Étude et de Recherche m'a apporté une nouvelle compréhension de l'espace bien spécifique que représente une station.

La station est un lieu de séjour temporaire permettant, dans le cadre du tourisme, d'offrir un lieu de détente et de loisirs. La station est le cadre d'une activité économique fondée sur le secteur tertiaire, même si le ski est devenu une industrie.

La station s'inscrit, de fait, dans un espace de mobilité : domicile – vacances. Son caractère saisonnier complique la perception de l'espace analysé.

En hors-saison tout s'arrête en apparence, et la station-village redevient un village support de station.

On ne peut pas être deux choses à la fois : un petit village montagnard et une station de 18 000 lits.

Les investissements financés par la collectivité : assainissement, entretien des routes ... se réalisent pour une capacité touristique importante, grâce aux impôts locaux mais aussi grâce aux revenus générés par l'activité touristique.

La station est donc bien un système à part entière.

L'espace de la station s'apparente dans son fonctionnement et dans ses représentations à **un espace périurbain**.

Ce n'est pas un Graal, mais juste une réflexion qui mérite d'être poussée.

Ce Travail d'Étude et de Recherche réalise le pari de formuler un document qui serve à la fois le questionnement géographique mais aussi la recherche de solutions sur des cas concrets d'aménagement.

De ce fait, chacun trouve une finalité grâce à l'autre.

Ce n'était pas un objectif au départ, mais cela est devenu évident par la suite.

Ce travail s'inscrit en continuité avec le master Systèmes Territoriaux Aide à la Décision et Développement Durable, ou dans une formation en urbanisme. Il vient comme essai pour la compréhension du milieu montagnard auquel j'appartiens et qui me tient à cœur.

Je remercie encore une fois toutes les personnes que j'ai rencontrées qui m'ont aidé et fait partager leurs connaissances.

Jean-Luc OTTENIO

8 Repères bibliographiques

Ouvrages généraux :

BÉGUIN François (1995) *Le Paysage, Un exposé pour comprendre, Un essai pour réfléchir*, Flammarion, Dominos, Paris, 126p.

BOZON Pierre (1986) *Maurienne et Tarentaise : les destinées des hautes vallées de Savoie*, Édition des Cahiers de l'Alpes de la Société des écrivains dauphinois, Grenoble, 259p.

BRUNET Roger (dir), **FERRAS** Robert & **THÉRY** Hervé (1993), *Les Mots de la Géographie dictionnaire critique 3^{ème} édition*, RECLUS – La Documentation Française, Collection Dynamiques du territoire, Montpellier-Paris, 520p.

CARCANO Emmanuel & **HUCHETTE** Pierre (1998), *Valloire, fille du Galibier*, Alpes Magazine n°52, Milan Presse, Toulouse, pp. 72-79.

CHAVOUTIER Lucien (1995), *Villages de montagne en Savoie*, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, L'Histoire en Savoie, n°118, 96p.

Commission Internationale pour la Protection des Alpes **CIPRA** (1998), *1^{er} Rapport sur l'état des Alpes, Données, Faits, Problèmes, Ébauches de solutions*, CIPRA – Édisud, Aix-en-Provence, 472p.

COLLOMB Gérard (1989), *Du Bon usage de la montagne, touristes et paysans*, L'Harmattan, collection alternatives rurales, Paris, 207p.

DEBARBIEUX Bernard (1995), *Tourisme et montagne*, Économica, GEO Poche, Paris, 107p.

DELECROIX David (1999), *Authentic ou « authentoc » ? – Le Tourisme et la demande d'authenticité : spacialité et territorialité. L'Exemple de Saint-Martin-de-Belleville (Savoie)*, Travail d'Etude et de Recherche, Université de Savoie – Chambéry, Centre Interdisciplinaire Scientifique de la Montagne Département de Géographie, 176p.

DEVOUASSOUX Christophe & **LABÉVIÈRE** Richard (1992), *Duel aux sommets, la montagne à l'épreuve de la démocratie*, Syros/Alternatives, Paris, 189p.

DONADIEU Pierre & **PÉRIGORD** Michel (2005), *Clés pour le paysage*, Ophrys, collection GéOphrys, Gap-Paris, 368p.

Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne **FACIM** (2003), *Perspectives pour un nouveau siècle de sports d'hiver – Actes de la conférence CIMES 2002*, Édition Comp'Act, Chambéry, 320p.

Fondazione Courmayeur (2001), *Architettura nel paesaggio, risorsa per il turismo ?*, Fondazione Courmayeur, Quaderni della fondazione n°9, Courmayeur, 107p.

FORTIER-KRIEGEL Anne (2005), *L'Avenir des paysages de France*, Fayard, Paris, 317p.

GIVELET Patrick (dir.) (2001), *Champagny-en-Vanoise, un pays et des hommes*, Comp' Act, Chambéry, 208 p.

Guides **Gallimard** (2000), *Savoie*, Éditions Nouveaux Loisirs, Paris, 326p.

GROS Adolphe (1982), *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie*, Les Imprimeries Réunies de Chambéry, La Ravoire, 516p.

HARRISSON Blake (2005), *Tourisme, farm abandonment, and the « typical » Vermonter, 1880-1930*, Journal of Historical Geography n°31, Nicoll St., New Haven USA, pp. 478- 495.

HOURLIER A., (1910-1920?), *Valloire et environs 12 cartes postales de A. HOURLIER*, Grenoble, carnet de 12 cartes postales format 14,5 x 8,5 cm.

LASSERRE Frédéric & **LECHAUME** Aline (2003), *Le Territoire pensé, géographie des représentations territoriales*, Presse de l'Université de Québec, Sainte-Foy (Québec) Canada, 238p.

LAZZAROTTI Olivier (2006), *Habiter la condition géographique*, Belin, Paris, 288p.

LIZET Bernadette & **de RAVIGNAN** François (1987), *Comprendre un paysage : guide pratique de recherche*, Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), « Écologie et aménagement rural », Paris, 147p.

LYON-CAEN Jean-François (dir.) (2003), *Montagnes, territoires d'inventions*, Ecole d'Architecture de Grenoble, Grenoble, 88p.

MADORÉ François (dir.) & **DUBOIS** Andrée (2006), *Le Commentaire de paysages en géographie humaine*, Armand Colin, collection U Géographie, Paris, 271p.

MELÉ Patrice, **LARRUE** Corinne & **ROSEMBERG** Muriel (2003), *Conflits et territoires*, Presse Universitaire François-Rabelais, collection Perspectives « Villes et territoires » n°6, Tours, 224p.

Municipalité de Valloire (1989), *Valloire la vallée d'or*, Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie, L'Histoire en Savoie, numéro spécial été 1989, 160p

PESSSEL Gilles (2002), *Point de vue : l'image du monde*, L'Alpe n°16, Grenoble, pp. 25-29.

PERRET Jacques (1994), *Le Développement touristique local, les stations de sports d'hiver*, CEMAGREF-ÉDITIONS / Université Pierre Mendès France, Grenoble, 338p (document réalisé à partir d'une thèse de Doctorat de l'Université Pierre Mendès France – Grenoble II Option Économie du Développement sous la direction du Professeur Claude COURLET, soutenue le 16 juin 1992).

RIGNOT Claude & **GRANGE** Nicolas (2000), *Histoires de Valloire et itinéraires*, Éditions Bernard Grange, Valloire, 180p.

SAUZET Maurice, **BERQUE** Augustin & **FERRIER** Jean-Paul (1999), *Entre Japon et Méditerranée, architecture et présence au monde*, Massin éditeur, Paris, 189p.

SERVOIN François (1993), *La Commune de montagne*, Économica, 308p.

STEIN Annick (1995), *Les Maisons de Montagne les connaître, les restaurer, les construire*, éditions Eyrolles, Paris, 129p.

TUAN Yi-Fu (2006), *Espace et lieu, la perspective de l'expérience*, InFolio – Ecole d'Ingénieurs de Lullier, collection Archigraphy-Paysages, Gollion – Genève (CH), 219p.

WOZNIAK Marie (2006), *L'Architecture dans l'aventure des sports d'hiver, stations de Tarentaise 1945-2000*, Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie – FACIM, Mémoires & Documents l'Histoire en Savoie, Chambéry, 239p.

Revue :

L'Alpe

BÄTZING Werner (2002), *Le Funambule et le gestionnaire*, L'Alpe n°16, Grenoble, pp.52-53

PEssel Gilles (2002), *Point de vue : l'image du monde*, L'Alpe n°16, Grenoble, pp. 25-29.

L'espace Géographique

BLANC Nathalie & **GLATRON** Sandrine (2005), *Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement*, L'Espace Géographique, tome 34 n°1-2005, Belin-Reclus, Paris, pp. 65-80.

DEFFONTAINES Jean-Pierre, **DEVANNE** Anne-Sophie & **Le FLOCH** Sophie (2005), *La « Fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale*, L'Espace Géographique, tome 34 n°1-2005, Belin-Reclus, Paris, pp 49-64.

Alpes Magazine

CARCANO Emmanuel & **HUCHETTE** Pierre (1998), *Valloire, fille du Galibier*, Alpes Magazine n°52, Milan Presse, Toulouse, pp. 72-79.

National Géographic

ZWINGLE Erla, **FARLOW** Melissa & **OLSON** Randy (2006), *Les Alpes sous pressions*, National Géographic France, Paris, pp. 2-21.

Pays de Rhône-Alpes

CHABART Sébastien & **MOKRANI** Kémal (2004), *Valloire croit aux extra-terriens*, Pays de Rhône-Alpes n°05, Fontaine-lès-Dijon, pp.40-43.

Revue de Géographie Alpine

VIANEY Gisèle (2006), *Diachronie des représentations de l'activité agricole dans les procédures d'aménagement communales (Alpes françaises du Nord)*, Revue de Géographie Alpine, tome 94 n°3, Armand Collin – CNRS, pp 65-87 (2 photos).

WALTER François (2006), *Le Paysage incertain, réflexion sur les temporalités paysagères dans le contexte helvétique*, Revue de Géographie Alpine, tome 94 n°3, Armand Collin – CNRS, pp 5-23.

Ouvrages spécialisés :

Chambre d'Agriculture de la Savoie, Anne-Marie **LAGOUTTE** (mai 2003), Importance des terrains pour l'agriculture – Commune de Valloire – Projet de PLU, Chambéry, 23p.

Commune de Valloire : *Plan d'Occupation des Sols (POS)*.

Rapport d'enquête (1985), 38p.

Plan de zonage (dernière modification 10/12/2002), Secteurs : Centre – Tigny – Le Praz – Chozeaux-Ville – Pontet.

Plan de zonage (dernière modification 02/02/1999), Secteurs : Les Chozeaux – Les Verneys.

Plan de zonage (dernière modification du 05/03/2002), Secteurs : La Ruaz - Les Clots – Moulin Benjamin – Le Serroz.

Plan Local d'Urbanisme (mise à jour), **commune de Valloire/ DDE 73** Bernadette **FRISON** (27/10/04), Plan des servitudes d'utilité publique.

DABURON Agnès & **PASQUET** Olivier (2003), *Étude de cadrage des enjeux paysagers et patrimoniaux en Maurienne*, DIREN Rhône-Alpes et DDE de Savoie, Lyon et Chambéry, *Volume 1 : Le Repérage des espaces stratégiques*, 74p, *Volume 2 : Les enjeux stratégiques*, 40p ; + format CD.

Office de Tourisme de Valloire : brochures touristiques.

OT Valloire, (été 2001), *Valloire Galibier Respirez vous êtes à la montagne !*

OT Valloire, (hiver 2001/2002), *Valloire Galibier*.

OT Valloire/Agence Noé, (hiver 2002/2003), *Valloire Neige et Soleil*.

OT Valloire/Agence Noé, (été 2003), *Valloire Galibier Village de Charme*.

OT Valloire/Agence Noé, (hiver 2003/2004), *Valloire Galibier Station Village de Charme*.

OT Valloire/Saraband (hiver 2004/2005), *Valloire Station Village de Charme*.

OT Valloire/Saraband (été 2005), *Valloire Station Village de Charme*.

OT Valloire/ Saraband (hiver 2006/2007), *Valloire Station Village de Charme*.

OT Valloire/Saraband (été 2007), *Valloire Station Village de Charme*.

Service d'Étude et d'Aménagement Touristique de la Montagne (**SEATM**) (2002), *Les Chiffres-clés du tourisme de montagne en France 3^{ème} édition*, Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement – Secrétariat d'État au Tourisme – SEATM, Les dossiers, Paris, 47p

9 Contacts

Mairie et station :

Mairie de Valloire
Place de la mairie
73450 VALLOIRE
tel : 04 79 59 03 11
e-mail : mairie@valloire.net
(mêmes coordonnées pour les Services Techniques Municipaux).

Office de Tourisme
Rue des Grandes Alpes
73450 VALLOIRE
tel : 04 79 59 03 96
e-mail : info@valloire.net
site Internet : www.valloire.net

Valloire Réservations
Place de la mairie
73450 VALLOIRE
tel : 04 79 59 00 92
e-mail : resa@valloire.com
site Internet : www.resavalloire.com

Administrations :

Direction Départementale de l'Équipement de la Savoie (DDE 73)
L'Adret - BP 1106
1 rue des Cévennes
73000 CHAMBERY
tel : 04 79 71 73 73
e-mail : DDE-savoie@equipement.gouv.fr
site Internet : www.savoie.equipement.fr

Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes (DIREN)
208bis rue Garibaldi
62422 LYON Cédex 03
tel : 04 37 48 36 46
e-mail : WEBDIREN@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr
site Internet : www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

Service Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Savoie
L'Adret
1 rue des Cévennes
73000 CHAMBERY
tel : 04 79 71 74 99
e-mail : sdap.savoie@culture.gouv.fr

SKIFRANCE International
GIE France Montagne
Alpespace
24 rue Saint- Exupéry
73800 FRANCIN
tel : 04 79 65 06 75
site Internet : www.skifrance.com ; www.France-montagnes.com

Associations... :

Association de Poingt Ravier
SCHILLING Alain
Le Poingt Ravier
73450 VALLOIRE
tel : 04 79 83 30 91
e-mail : info@chamois-sport.com

Association Valloire Nature et Avenir (VNEA)
Chalet Pierre-Paul
Les Verneys
73450 VALLOIRE
tel : 08 71 18 98 71
e-mail : contact@vnea.net
site Internet : www.vnea.net

ancienne association des Villages de Montagne
QUIEVRE Odile
Domaine de l'Adoux
La Miande
04140 MONTCLAR
tel : 04 92 32 51 42
e-mail : domainedeladoux@wanadoo.fr
site Internet : www.domainedeladoux.fr

Cybervalloire
LOMBARD Frédéric
e-mail : frederic@cybervalloire.com
site Internet : www.cybervalloire.com

Indépendants :

La ferme de l'Adroit
PERONNE Marie-Pierre et Thierry
Les Granges
7450 VALLOIRE
tel : 04 79 59 01 65

Rambaud Immobilier
Résidence la Vallée d'or
Rue de la Traverse
73450 VALLOIRE
tel : 04 79 9 01 25
e-mail : info@rambaud-immobilier-valloire.com
site Internet : www.rambaud-immobilier.com

agence de Saint-Jean-de-Maurienne :
227 rue de la Libération
73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
tel : 04 79 64 14 16

GAEC la ferme du Prés Clos
TOSCA Hélène et Gilles
Les Clots
73450 VALLOIRE
tel : 04 79 83 37 52 – 06 17 01 39 45
BELLOT Eric tel : 04 79 83 37 87

10 Table des illustrations

FIGURE 1 VALLOIRE GALIBIER, STATION VILLAGE DE SAVOIE BROCHURE PUBLICITAIRE 2004 2005 ..	9
<i>FIGURE 2</i> PLAN DE SITUATION DE VALLOIRE.....	10
<i>FIGURE 3</i> LA TRAVERSEE DE VALLOIRE JEAN-LUC OTTENIO 2007.....	14
FIGURE 4 LA TRAVERSEE DE VALLOIRE JEAN-LUC OTTENIO 2007	14
<i>FIGURE 5</i> VUES GENERALES DE VALLOIRE HOURLIER 1910- JEAN-LUC OTTENIO 2007 PHOTO 1	18
<i>FIGURE 6</i> CHAPELLE SAINT-PIERRE HOURLIER 1910 JEAN-LUC OTTENIO 2007 PHOTO 2	19
<i>FIGURE 7</i> ANALYSES DE PAYSAGES JEAN-LUC OTTENIO 2007.....	20
<i>FIGURE 8</i> PHASES D'EVOLUTION DE VALLOIRE, SELON LE MODELE DE R.W. BUTLER, ET EVOLUTION DES CONSTRUCTIONS :	25
<i>FIGURE 9</i> LE DEVELOPPEMENT DE LA STATION: LE CENTRE JEAN-LUC OTTENIO 2007	26
<i>FIGURE 10</i> LE DEVELOPPEMENT DE LA STATION : LA HAUTE VALLEE JEAN-LUC OTTENIO 2007	27
<i>FIGURE 11</i> LE CENTRE DE VALLOIRE JEAN-LUC OTTENIO 2007 PHOTO 3	30
<i>FIGURE 12</i> SKYLINE JEAN-LUC OTTENIO 2007	30
<i>FIGURE 13</i> ANALYSE DE LA DENSITE DU CENTRE DE VALLOIRE JEAN-LUC OTTENIO 2007	31
<i>FIGURE 14</i> AFFICHES VALLOIRE STATION VILLAGE OFFICE DU TOURISME	38
<i>FIGURE 15</i> LES AGRICULTEURS RENCONTRES REVUE PAYS DE RHONE-ALPES ETE 2004	51
<i>FIGURE 16</i> POINGT RAVIER JEAN-LUC OTTENIO 2007 PHOTO 4	55
<i>FIGURE 17</i> NOUVELLES RESIDENCES DE TOURISME JEAN-LUC OTTENIO 2007	57
<i>FIGURE 18</i> LOCALISATION DES CONFLITS JEAN-LUC OTTENIO 2007	59
<i>FIGURE 19</i> ZONES NA RESTANT A AMENAGER JEAN-LUC OTTENIO 2007	69
<i>FIGURE 20</i> URBANISATION ET ENJEUX DE LA HAUTE VALLEE JEAN-LUC OTTENIO 2007	71

11 Annexes

Annexe 1 Carte de localisation des prises de vue	Page 90
Annexe 2 Village de Montagne Charte	Page 92
Les villages faisant partie de l'association	Page 96
Annexe 3 Sites inscrits Article de loi	Page 98
Délibération pour entreprendre la réalisation d'une ZPPAUP	Page 99
Annexe 4 Agriculture Article de la revue « Pays de Rhône-Alpes »	Page 101
3 cartes du diagnostic agricole, projet de PLU	Page 104
Annexe 5 Association Valloire Nature Et Avenir (VNEA) Agrément environnement	Page 108

Annexe 1

Carte de localisation des prises de vue

Photo 1 Vue Générale de Valloire 2007

Photo 2 Chapelle Saint-Pierre 2007

Photo 3 Le centre de Valloire 2007

Photo 4 Poingt Ravier 2007

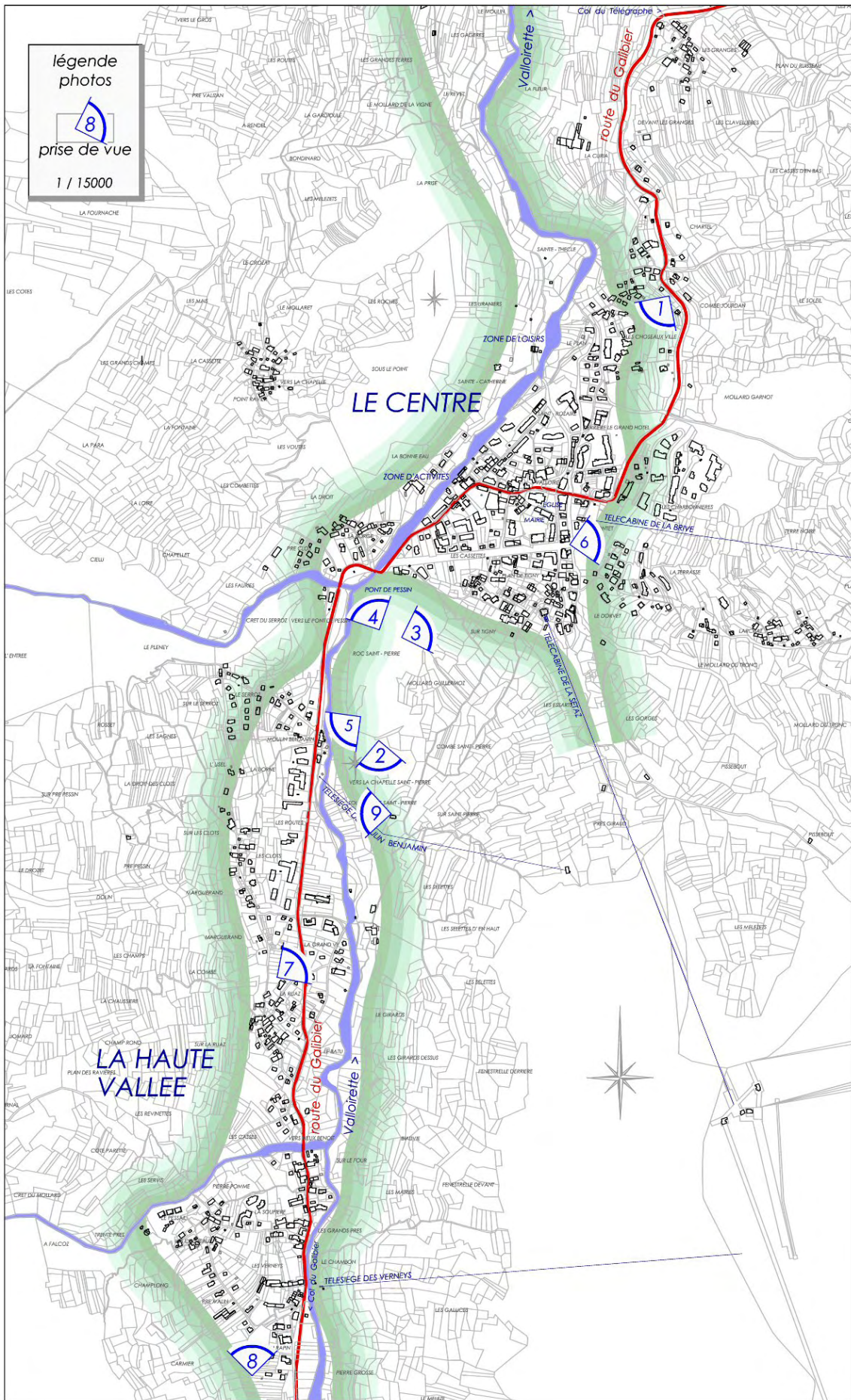
Photo 5 Les chalets du Galibier 2007

Photo 6 La ZAC de Charbonnière 2006

Photo 7 La Grand Vy 2007

Photo 8 Les Verneys 2007

Photo 9 Moulin Benjamin 2007



Annexe 2 Village de Montagne

Charte

**PROJET
DOSSIER
D'ADHESION
2003**

**Les Villages
de Montagne**



Villages de Montagne : Ses membres, son objet et ses activités

Le sens de « Villages de Montagne » c'est d'être ensemble, d'être groupés et d'oser exister. Nos villages sont tout petit pris isolément. Nous sommes grands et forts, très forts si nous nous regroupons !

« Villages de Montagne » est au service des villages de montagne qui la composent.

« Villages de Montagne » propose à ses adhérents des ressources, des services, des informations, une image qui favorisent leur développement durable.

Pour se faire connaître. Pour mieux accueillir. Pour exister. Pour valoriser les initiatives locales. Pour parler vrai aux visiteurs qui préfèrent de plus en plus l'authenticité de petits villages historiques aux ambiances survoltées et surfaites des stations urbaines posées ex-nihilo sur la montagne.

« Villages de Montagne », c'est l'habitat permanent de la montagne. Ce sont ces

« Hautes Terres » réellement protégées et encore cultivées par l'homme, soucieux de ces ressources et de ces paysages. Plusieurs villages sont porteurs d'un Grand Site (Puy Mary, Sixt Fer à Cheval...) ou sont labellisés « Plus beaux Villages de France » (St Véran, Sixt Fer à Cheval...) ou encore disposent d'un patrimoine bâti, paysager, agricole de très grande valeur.

Contre la désertification rurale, « Villages de Montagne », Villages de Hautes Terres, c'est le point de références et d'appui pour faire de la Moyenne Montagne, un pays riche en couleur et humanité, dont nos enfants pourront encore être fiers.

Association fondée en 1995 par des élus, des Offices de tourisme et des habitants, avec le concours de l'AFIT, de la DATAR, et du SEATM, elle regroupe fin 2002 une vingtaine de villages situés sur l'ensemble des massifs montagneux de France : Les Alpes, le Jura, le Massif Central et les Pyrénées.

Contact : Chloé JEAN / Villages de Montagne 25 rue Casimir Juilhet 38420 Domène
Tél / fax 04 76 77 04 85 Mail : info@villages-de-montagne.com Site : www.villages-de-montagne.com
Siège social : Villages de Montagne, Aiguilles en Queyras 05 370

Pourquoi adhérer à l'association « villages de montagne »

- ✿ Villages de montagne apporte, aux villages adhérents, une aide technique en terme d'organisation, de mobilisation des ressources générant le développement local et le développement durable. Elle apporte un soutien aux politiques d'aménagement et de valorisation des villages sous forme d'accompagnement, d'aides à la réflexion, d'échanges d'expériences, de mises en relation.

- ✿ Villages de montagne apporte à ses membres le label et logo que personne d'autres ne peut utiliser. Villages de Montagne conforte les villages dans l'identité spécifique qu'ils ont à revendiquer, pour se démarquer et exister.



- ✿ Villages de Montagne et ses adhérents souhaitent valoriser et proposer un accueil authentiquement montagnard et typé grâce à la mise en valeur du patrimoine, des traditions, des espaces naturels... Apporter une aide à l'amélioration qualitative des services d'accueil. Promouvoir et commercialiser les «villages de montagne» sous une bannière commune et des outils adaptés à nos villages, afin de garantir leur visibilité commerciale et une accessibilité accrue. Véhiculer une image de vacances authentiques, familiales, chaleureuses. D'une nature et d'une montagne retrouvées, respectées.
- ✿ Villages de Montagne a comme objectif de faire valoir les spécificités des villages de montagne auprès des institutionnels du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement.
- ✿ Villages de Montagne contribue aux efforts d'adaptation et de reconversion des villages de montagne contraints par le manque ou l'absence de neige. Elle souhaite également favoriser la fréquentation des villages en intersaison. Villages de Montagne est l'expression que, si la neige est un élément important de la montagne, toute la montagne ne peut se réduire ... à la neige !

A quoi sert une « association des Villages de Montagne » ?

↳ Un réseau de villages

Bénéficier de la force d'un réseau national et échanger des expériences entre villages

↳ Une promotion et une image très forte

Un label déposé à l'INPI – une brochure des villages – un site Internet – des brochures thématiques valorisant les villages et les acteurs socio économiques des villages.

↳ Une communication ambitieuse au nom de tous

Un fichier presse de plus de 500 journalistes - 80 articles par an en moyenne parlant des Villages de Montagne (dont fin 2002 : Le Monde, TGV mag, Marie Claire,...).

↳ La charte – appui stratégique

La charte des Villages de Montagne a été élaborée en tenant compte des attentes de la clientèle énoncées dans l'étude Cofremca New Deals. Elle est un fil conducteur pour favoriser l'adaptation progressive des villages qui souhaitent développer leur fonction d'accueil.

↳ Représentation au niveau national

L'association des Villages de Montagne représente votre village auprès des institutionnels. Elle joue un rôle de lobbying important afin de faire reconnaître la spécificité et la problématique des villages.

↳ Emulation et formation des villageois montagnards

Villages de Montagne favorise toute initiative de formation, sensibilisation, professionnalisation des acteurs des villages. Ces hommes et ces femmes sont les premières richesses des villages.

LA CHARTE DES VILLAGES DE MONTAGNE

- FORMULATION INTERNE AU RESEAU DES VILLAGES -

(une version plus « commerciale » existe à l'attention des hôtes)

Comment respecter les critères de la charte ?

Pour adhérer à l'association, les villages doivent répondre aux critères de la charte ci dessous présentés. Pour évaluer comment l'ensemble de ces critères sont respectés par les villages, l'association a créé une COMMISSION D'ADHESION, composée de 5 membres élus par l'assemblée générale. Cette commission analyse le dossier d'adhésion déposé par les communes candidates, relativise certains critères au regard des contraintes de terrain et de la situation particulière de chaque commune, accorde une souplesse vis à vis de certains critères à la condition expresse que d'autres critères compensent ces faiblesses et que « l'esprit des Villages de Montagne » est respecté.

Cette commission est également chargée du contrôle de l'application de ces critères dans le temps. Un village, bien qu'adhérent, qui s'écarterait de la charte, peut ainsi perdre sa qualité de membre.

Les décisions de cette commission ne peuvent être contestées que par l'assemblée générale.

L'esprit général des Villages de Montagne

Il y a autant de type de villages ... que de massifs et de villages ! La normalisation des villages est impossible : c'est la diversité et les particularismes qui font leurs richesses. Néanmoins, les villages concernés par cette charte sont tous des villages traditionnels, habités à l'année, dans des sites naturels d'exception (calme, nature, paysage...), engagés à améliorer la qualité de vie et la qualité de l'accueil, engagés à construire leur avenir sans résignation, de façon solidaire et active, en se démarquant des espaces de concentration urbaine et touristique que constituent « les grandes stations ».

Le village

Il se situe dans la zone Montagne à plus de 800 m d'altitude.

Il possède moins de 3000 habitants permanents.

Le village a une histoire antérieure à 1900 qu'il valorise au travers de son patrimoine culturel, bâti, historique.

C'est un lieu de vie à l'année, avec des activités d'agriculture, d'élevage , d'artisanat, des commerces ouverts toute l'année.

Le village possède un nombre restreint de lits d'accueil (moins de 5000) ou ceux-ci sont organisés pour ne pas nuire à l'esprit de village.

Le village dispose d'un lieu de vie et d'échanges urbains, tel un marché, une place centrale, un quartier spécifique, une maison commune animé par la population locale (et non construit à pure fin événementielle).

L'Architecture

L'architecture est traditionnelle : fermes et chalets de Savoie, maisons traditionnelles des Alpes du Sud, du Piémont, du Massif Central ou du Jura....

Le clocher est, la plupart du temps, l'édifice le plus haut du village .

Les bâtiments de plus de 4 étages sont l'exception .

Le village est organisé selon les modes traditionnels en vigueur localement : habitat rural dispersé ou regroupement urbain autour du clocher .

Les Services

Tous les services d'un village qui vit toute l'année sont disponibles ou accessibles de façon commode : alimentation, banque, boutiques, etc ... ainsi que des services médicaux.

Un service d'accueil et d'information structuré et collectif est accessible au public, toute l'année, au travers d'un service municipal, d'un office de tourisme ou, selon la taille du village, par des initiatives privées (présentoir et renseignements dans un bistrot de pays, un hôtel, un commerce...)

L'Environnement

Le patrimoine naturel et les paysages sont de qualité, entretenus, ouverts ou accessibles au public.

Les villages sont situés dans des parcs naturels, ou justifient d'un réel effort de préservation volontaire de l'environnement (réserve volontaire, maintien agricole, gestion forestière...). La nature, la faune et la flore y sont préservées.

La commune agit de façon concrète et visible, pour améliorer la qualité de vie et de l'accueil, contre toutes les formes de pollution : air, bruit, déchets, eau... □

L'embellissement et le fleurissement de la commune donnent aux espaces publics et privés une forte qualité paysagère et urbanistique. □

Les Animations et les rencontres.

Fêtes au village, marchés des produits du terroir, visites à la ferme, présentation de l'histoire et des traditions du village, soirées "contes et traditions", sont proposés pour que les visiteurs et les hôtes puissent participer pleinement à la vie du village et rencontrer les habitants. □

Les Loisirs

Le village propose, en fonction de ses atouts et de ses stratégies d'accueil, un ensemble d'activités diversifiées et surtout structurées et organisées : activités sportives, culturelles, sociales, éducatives... constituant des occasions de contacts approfondis avec la nature, l'environnement, la population locale et favorisant le ressourcement, la qualité des apprentissages et des relations de convivialité, l'autonomie personnelle. □

Le village cherche à diversifier ses activités pour compléter l'offre classique « neige et glisse » et/ou pour créer une offre alternative imposée par la nécessité d'une reconversion partielle ou totale. □

L' Hôtellerie

Le village dispose d'un nombre significatif d'hébergements touristiques typés : accueillants, soucieux de l'intégration architecturale et/ou du « cachet local », valorisant les produits du terroir en restauration, favorisant une convivialité au travers d'une ambiance montagnarde au travers de la décoration et du mobilier. □

La gamme d'hébergement est diversifiée : hôtellerie, gîtes et meublés, chambres d'hôtes, gîtes d'étape, villages de vacances et les hébergements ont une capacité d'accueil compatible avec la qualité de leurs échanges avec la collectivité ... □

Une part significative de l'hébergement est accessible en intersaison. □

L'engagement des acteurs locaux et communaux.

Au delà des engagements physiques énoncés ci dessus et pour mieux les assumer, le village, au travers de sa municipalité en premier lieu, s'engage à définir et appliquer une politique active concourant aux objectifs de l'association Villages de Montagne et aux critères de la présente charte. □ Des décisions d'aménagement ou de valorisation du territoire contrevenant gravement à certains principes de la présente charte sont de nature à exclure le village de l'association.

Qui peut adhérer ?

Qui sont les « Membres Actifs » de l'association ?

Seules les communes peuvent adhérer : ce sont les « Membres Actifs » de l'association.

Le Maire ou le Conseil Municipal décide qui représente la commune au sein de l'association. Ce peut être un conseiller municipal, un habitant, un professionnel, un membre de l'Office de tourisme.

Qui sont les « Membres Privilégiés » de l'association ?

Ce sont tous les habitants ou personnes morales ayant domicile sur une commune adhérente. La commune paie une cotisation dont tous les habitants peuvent bénéficier.

Ils ne paient pas de cotisation et n'ont pas droit de vote mais profitent des services de l'association.

Certains services sont payants et réservés aux membres privilégiés.

Qui sont les « Membres Associés » de l'association ?

Ce sont des personnes physiques ou personnes morales ayant domicile sur une commune non adhérente. Seul le Conseil d'Administration peut accepter l'adhésion d'un membre associé : il faut que cette adhésion soit un moyen d'inciter la commune de domicile à rejoindre les autres villages déjà membres de l'association.

Les villages faisant partie de l'association

Villages de Montagnes labellisés

Massifs	Villages	Hvr 97/98	Eté 98	Hvr 98/99	Eté 99	Hvr 99/00	Eté 00	Hvr 00/01	Eté 01
Alpes du Nord	Abondance	1	1	1	1	1	1	1	1
	Albiez	1	1	1	1	1	1	1	1
	Arèches - Beaufort	1	1	1	1	1	1	1	1
	Bessans	1	1	1	1	1	1	1	1
	Bonneval sur Arc	1	1	1	1	1	1	1	1
	Bramans	1	1	1	1	1	1	1	1
	La Grave	1	1	1	1	1	1	1	1
	Lanslebourg	1	1	1	1	1	1	1	1
	Lanslevillard	1	1	1	1	1	1	1	1
	Lus la Croix Haute	1	1	1	1	1	1	1	1
	Pralognan la Vanoise	1	1	1	1	1	1	1	1
	Saint Jean d'Arves	1	1	1	1	1	1	1	1
	St Pierre de Chartreuse	1	1	1	1	1	1	1	1
	Saint Sorlin d'Arves	1	1	1	1	1	1	1	1
	Seez Saint Bernard	1	1	1	1	1	1	1	1
	Sixt fer a Cheval	1	1	1	1	1	1	1	1
	Sollières Sardières	1	1	1	1	1	1	1	1
Termignon la Vanoise	1	1	1	1	1	1	1	1	
Vallée des Entremonts	1	1	1	1	1	1	1	1	
Vassieux en Vercors	1	1	1	1	1	1	1	1	
Total		18	18	17	17	16	16	17	16
Alpes du Sud	Abries Ristolas	1	1	1	1	1	1	1	1
	Aiguilles en Queyras	1	1	1	1	1	1	1	1
	Arvioux en Queyras	1	1	1	1	1	1	1	1
	Ceilac en Queyras	1	1	1	1	1	1	1	1
	Molines en Queyras	1	1	1	1	1	1	1	1
	Saint Jean Montclar	1	1	1	1	1	1	1	1
	Saint Vêran en Queyras	1	1	1	1	1	1	1	1
	Crévoux	1	1	1	1	1	1	1	1
Total		7	7	8	8	8	8	8	8
Massif Central	Albepierre Bredons	1	1	1	1	1	1	1	1
	Claux	1	1	1	1	1	1	1	1
	La Tour D'Auvergne	1	1	1	1	1	1	1	1
	Les Etables	1	1	1	1	1	1	1	1
	Paiherols	1	1	1	1	1	1	1	1
	Saint Anthème	1	1	1	1	1	1	1	1
	Saint Bonnet le Froid	1	1	1	1	1	1	1	1
	Saint Ursice	1	1	1	1	1	1	1	1
Segur les Villas	1	1	1	1	1	1	1	1	
Total		4	4	4	4	1	1	0	5
Jura	Bois d'Armont	1	1	1	1	1	1	1	1
	Foncine le Haut	1	1	1	1	1	1	1	1
	Les Fourgs	1	1	1	1	1	1	1	1
	Mijoux col de la Faucille	1	1	1	1	1	1	1	1
	Prémanon	1	1	1	1	1	1	1	1
Total		5	5	4	4	4	3	3	3
Pyrénées	Barèges	1	1	1	1	1	1	1	1
	Enveigt Cerdagne	1	1	1	1	1	1	1	1
	Estavar Cerdagne	1	1	1	1	1	1	1	1
	Eyne Cerdagne	1	1	1	1	1	1	1	1
	Gavarnie Gedre	1	1	1	1	1	1	1	1
	La Tour de Carol	1	1	1	1	1	1	1	1
	Puymorens Cerdagne	1	1	1	1	1	1	1	1
	Saillagouse Cerdagne	1	1	1	1	1	1	1	1
	Val d'Azun	1	1	1	1	1	1	1	1
	Vallée de Lesponne	1	1	1	1	1	1	1	1
VII d'Oueil & Larboust	1	1	1	1	1	1	1	1	
Vallée du Louron	1	1	1	1	1	1	1	1	
Total		10	10	10	10	7	8	8	8
TOTAL		44	44	43	43	36	36	36	40

Labellisé

Annexe 3 Sites inscrits

Article de loi

Le classement pourra avoir lieu dans des mêmes formes et sous les mêmes conditions que le classement.

Art. 4. — Le Préfet, au nom du département, ou le maire, au nom de la commune, pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 Mai 1841, pour suivre l'expatriation des propriétés désignées par la Commission: voirime prescriptibles, de classement.

Art. 5. — Après l'établissement de la servitude, toute modification des lieux, sans l'autorisation prévue à l'article 3, sera punie d'une amende de cent francs (100,00) à trois mille francs (3.000,00).

L'article 163 du Code pénal est applicable.

Le pouvoir, sera exercé, sur la plainte de la Commission.

Art. 6. — La présente loi sera applicable à l'Algérie.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 26 Avril 1906.

A. Fallières.

Par le Président de la République:
Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
Aristide Briand.

Loi
organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1^{er}. — Il sera constitué, dans chaque département, une Commission des sites et monuments naturels de caractère artistique.

Cette Commission sera composée:

Par le Préfet, Président;
Par l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées de l'Agent voyer en chef;
Un chef de service des eaux et forêts;
De deux conseillers généraux élus par leurs collègues;
Et de cinq membres choisis par le Conseil général parmi les notabilités des arts, des sciences et de la littérature.

Art. 2. — Cette Commission devra, une fois des propriétés foncières dont la conservation peut avoir, au point de vue artistique ou pittoresque, un intérêt général.

Art. 3. — Les propriétés des immeubles désignés par la Commission seront invitées à prendre l'engagement de ne détruire ni modifier l'état des lieux ou, leur aspect, sauf autorisation spéciale de la Commission et approbation du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Cet engagement est donné, le propriétaire, sera déclaré par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Cet engagement est refusé, la Commission, après en avoir délibéré, et avec communes sur le territoire desquels la propriété est située.

Délibération pour entreprendre la réalisation d'une ZPPAUP

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2002**

**DEPARTEMENT
DE LA
SAVOIE**

Nombre de membres :	
En exercice	: 15
Présents	: 15
Représentés	: 2
Absent	: 0

**DATE DE LA CONVOCATION
05 DECEMBRE 2002**

**DATE D’AFFICHAGE
05 DECEMBRE 2002**

OBJET

**PRESRIPTION DE L’ETUDE
D’UNE ZONE
DE PROTECTION
DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
URBAIN ET PAYSAGER
(ZPPAUP)**

L’an deux mil deux, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard VUILLERMET, Maire.

Présents : MM. Gérard VUILLERMET – Jorge DE CAMPOS – Pierre SALOMON – Patrick LE GUENNEC – Etienne FALCOZ – Adrien SAVOYE – Yvette RETORNAZ – Pierre CORNU – Cyrille JULLIEN – Christian GRANGE – Jean-Louis MARTIN – Daniel RAPIN – Jacques PRAT

Représentés : MM. Nicolas GRANGE donne procuration à Gérard VUILLERMET
Alain FEUTRIER donne procuration à Pierre SALOMON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose d’un site classé, l’Eglise, de 17 sites inscrits et de sites qui mériteraient d’être inscrits.

Monsieur le Maire indique qu’à l’occasion de la révision du PLU, le Préfet, dans son porter à connaissance, suggère à la Commune de créer une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager qui a pour objet, après une étude de l’ensemble des sites, de zoner uniquement les secteurs à protéger avec un règlement adapté.

Monsieur le Maire fait état de la proposition du Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de subventionner à 50 %, les études afférentes à l’établissement d’une telle zone.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Général sera également sollicité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l’unanimité

- décide :

- ↳ de prescrire l’étude d’une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) conformément à la loi du 07 janvier 1983
- ↳ d’habiliter la Commission Municipale d’Urbanisme pour représenter la Commune aux réunions de travail,

- ↳ de choisir, en liaison avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, un bureau d'étude pour réaliser les études nécessaires à l'élaboration éventuelle de la ZPPAUP
- ↳ de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'étude technique de la ZPPAUP
- ↳ sollicite l'aide financière du Ministère de la Culture et de la Communication pour la réalisation de l'étude dont le montant est estimé à 18 000 €
- ↳ sollicite l'aide complémentaire du Conseil Général de la Savoie.

La présente délibération, conformément au décret du 25 avril 1984, fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le Département.

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Le Maire,
Gérard VUILLERMET**



Gérard Vuillermet

Annexe 4 Agriculture

Article de la revue « Pays de Rhône-Alpes »

DOSSIER

MAURIENNE

Texte : Sébastien Chabard | Photos : Kémal Mo

Valloire croit aux extra-terriens



La révolution ski avait failli avoir raison de l'agriculture à Valloire. Alors que les derniers paysans s'apprétaient à ranger fourches et moules à tomme, voilà que des jeunes gens venus d'ailleurs ont fait le pari de s'implanter sur ces terres lapées par la friche, en mêlant traditions et idées neuves, classicisme et ouverture.

Après 7 ans de culture intensive au Québec, Marie-Pierre (également page de droite) et Thierry Péronne s'installent en famille à Valloire. Séduite par leur projet, la municipalité leur loue la ferme de Ladroit, couplant habitation, étable et atelier de transformation, depuis 1999.



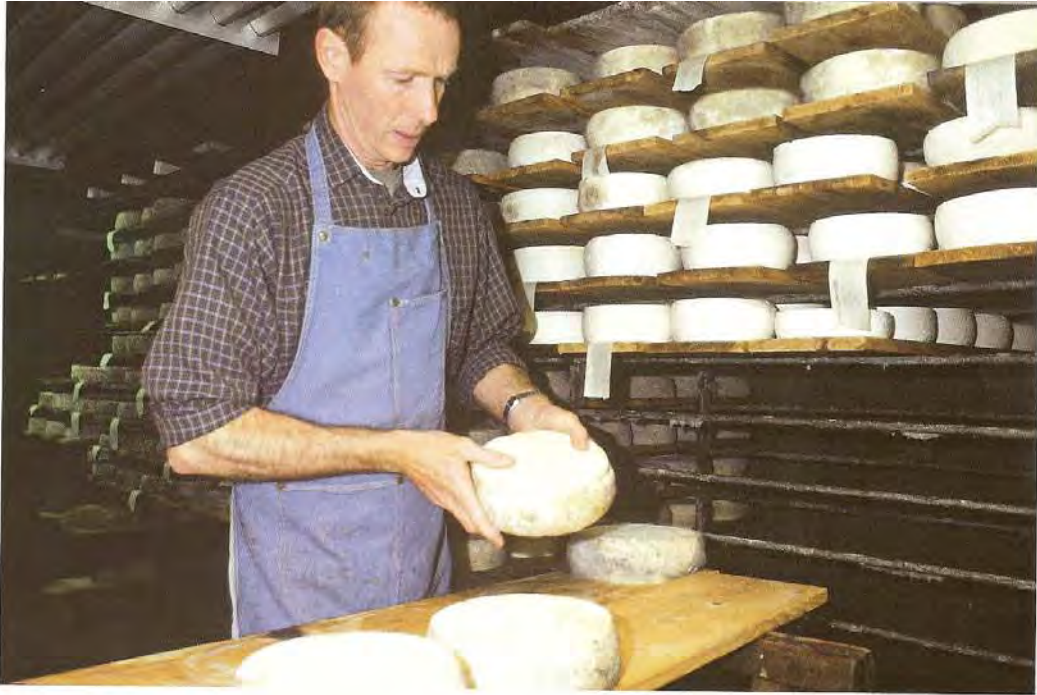
Quand la télé venait causer agriculture à Valloire (Savoie), elle ne connaissait qu'une porte. Celle des « Pierrot », Pierre Cornu et Pierre Savoye, du pittoresque doré sur tranches, du rustique garanti 100 % authentique. Les deux associés, pionniers des GAEC (groupement d'agriculteurs) de montagne dans les années 70, ont pris leur retraite il y a peu. Les caméras ne viendront peut-être plus chercher leur pitance calibrée « Bronzés au ski » ou journal de 13 heures. Elles auront tort, car l'histoire ne s'arrête pas là. Il s'en est fallu de peu que Valloire voit disparaître avec « les Pierrot » une tradition agricole déjà à moitié ensevelie sous la vague du ski massif. Grâce à la volonté communale, et au souhait des Pierrot de ne céder leur ferme qu'à de nouveaux paysans – quitte à sacrifier une confortable plus-value –, ce gros village au pied du Galibier compte désormais deux exploitations agricoles aux trajectoires presque jumelles.

Une ferme communale

La plus « ancienne », la ferme de Ladroit, est une pure création de la municipalité, qui a construit ce bâtiment couplant habitation, étable et atelier de

transformation au hameau des Granges pour le louer dès 1999 à Marie-Pierre et Thierry Péronne, un couple de Bourguignons fraîchement revenu de 7 ans de culture intensive au Québec. « La commune voulait redynamiser l'agriculture, explique Marie-Pierre Péronne. Il n'y avait plus qu'un agriculteur (le GAEC des Pierrot, ndlr), les terrains étaient en friche, ce qui donnait une mauvaise image de Valloire. Nous, on voulait revenir en France en gardant du Québec le soleil et la neige. On est partis de là-bas car on ne se sentait pas trop en phase avec un milieu où règne la consommation. On voulait un climat sain, les enfants aimaient la neige, alors on a cherché dans les Alpes. »

Sur les cinq dossiers présentés, celui des Péronne est retenu : « On voulait faire une production traditionnelle de montagne, du fromage qu'on vendrait en direct, en recevant du public. » Manière d'éteindre la soif de terroir qui taraude le nouveau touriste et de satisfaire un goût inné des Péronne pour la communication : « La plupart des paysans ne sont que des producteurs, remarque Thierry Péronne. On nous met tout sur le dos, il est grand temps de réagir, d'aller vers le consommateur. Au début, on avait quatre photos pour montrer ce qu'on faisait en été. Mainte- ..



Ci-dessus : « Pour certains, notre ferme est un modèle pour la Savoie », sourit Thierry Péronno, pas peu fier de cette reconnaissance et d'avoir relancé la production de beaufort.

Ci-dessous : le couple a choisi d'aller vers le consommateur et organise toute l'année des visites ouvertes aux classes vertes, classes de neige ou aux familles.



... nant, on organise toute une visite, on a des panneaux, on fait des jeux pour que les gens découvrent l'agriculture. »

Entre les classes vertes, les classes de neige, les visites de familles, le couple affirme accueillir « 5000 à 6000 personnes » par an, dont 1000 pour le seul mois de janvier. Un accueil qui mange du temps mais garantit 50 % de vente directe à la ferme, ce qui laisse dans la poche des Péronno les 30 % de marge qu'il faudrait distribuer aux intermédiaires : « Si on vendait tout à l'extérieur, il faudrait produire beaucoup plus pour avoir le même revenu. Nous, on ne recherche pas la quantité, on peut se permettre de refuser des marchés extérieurs. C'est beaucoup plus valorisant de vendre son produit au consommateur. » De même qu'il a fallu supporter la méfiance locale : « Pendant un an, on nous a observés. Le métier agricole n'était pas du tout valorisé avant. Comme il n'y avait pas de coopérative, il n'y avait pas d'investissement. Quand les gens nous ont vus aller sur les pentes avec le tracteur, ils nous ont pris pour des fous. On leur a fait leur révolution agricole. Pour certains, notre ferme est un modèle pour la Savoie », sourit Thierry Péronno, pas peu fier de cette reconnaissance et d'avoir relancé la production de beaufort – « les derniers avaient été faits en 1880 ».

Question reconnaissance et intégration, le GAEC de la ferme du Pré-Clos n'a

pas eu besoin d'attendre, surfant sur la vague d'estime des « Pierrot », leurs prédécesseurs : « La caution des Pierrot nous a bien aidés. Ils étaient la dernière ferme de Valloire, sans successeurs. Comme ils nous ont choisis, on a été bien intégrés », reconnaît Gilles Tosca, qui s'est lancé dans l'aventure avec son épouse Hélène et Eric Belot, rencontré à la Mutualité sociale agricole de la Marne. Le chargé de communication, le technicien plongé dans la prévention des accidents du travail et la spécialiste des dossiers de diversification à la chambre d'agriculture de la Marne piaffaient de « passer de l'autre côté », devenir producteurs à leur tour. Impossible sans ferme ni pactole, à moins d'aller en montagne, où « il est plus facile de partir de zéro parce qu'il y a moins d'investissements ».

Partis de zéro... à trois

Pour Gilles le Pyrénéen, Hélène la Picarde et Eric le Champenois, partir en altitude est un défi : « On se demandait comment encaisser quatre mois de neige. » Tous trois ont échafaudé leur « ferme idéale », autour d'une « certaine idée de l'agriculture » basée sur « le partage d'une passion » et la pédagogie. Les voilà sur la piste des Pierrot : « Quand on a été les voir la première fois, Pierre Savoye nous a dit : "Voilà ceux qui veulent piquer notre ferme." »



On a pris le temps de discuter », raconte Gilles Tosca, le plus prolifique des trois. Le round d'observation dure un an, avant l'installation en 1999. La transition est progressive, largement facilitée par les Pierrot qui pallient le manque de moyens des trois néo-agriculteurs : « Ils nous aidaient quand une bête était malade. Ils nous ont aussi proposé d'aller sur leur alpage. En attendant d'avoir notre atelier de transformation, on allait faire le fromage chez Pierre Cornu. Une fois qu'on a eu notre propre atelier, au printemps 2000, ça allait mieux. Mais la première année, on a tout perdu entre 7 et 10 kilos. »

Le troupeau se développe peu à peu, et le GAEC monte en puissance, de 55 000 litres de lait annuels à 110 000 aujourd'hui, et « 150 000 pour la campagne 2004-2005 ». Les trois associés atteignent 90 % de vente directe, sur les marchés et à la ferme où Hélène Tosca s'amuse à élargir la gamme en ajoutant aux tommes et raclettes des borgés, « du type reblochon mais affiné comme une tomme », enjolivés de noix ou de baies roses.

Tandis qu'Eric Belot veille au troupeau, Hélène et Gilles Tosca soignent l'accueil, à destination des classes ou des familles pour qui ils conçoivent des visites avec goûter ou apéritif. « Valloire n'est pas une station zapping, plutôt familiale, explique Gilles Tosca. Vivre ici n'est pas facile, mais les clients sont devant la porte. » Les objectifs restent mesurés : développer un petit atelier de porc fermier, étoffer la gamme, obtenir le label de ferme pédagogique. « On veut rester à taille humaine, pas faire de l'industrie laitière », souligne Gilles Tosca,

qui ne veut pas pour autant tomber dans l'ornière de « l'image d'Epinal, (du) zoo (du) musée ».

« Un cadeau et une mission »

Entre deux bouts de fromage, le message se veut plus profond : « Ma fierté, c'est de bosser dans une montagne façonnée par des générations de paysans. On reçoit ça en cadeau et en mission sur nos frêles épaules. Dans toutes les visites, j'explique grâce à qui on est là, que la montagne n'est pas un terrain vierge. Ce qui permet de prolonger sur le rôle de l'agriculteur de montagne. La station et les agriculteurs doivent fonctionner ensemble. Valloire a intérêt à avoir des paysans qui s'esquintent sur les pentes, qui font goûter les produits du terroir. On est de plus en plus reconnus par les gens d'ici. La génération qui avait tourné le dos à l'agriculture a compris aujourd'hui que celle-ci avait sa place. »

Une place que les fermiers new-look du Pré-Clos et de Ladroit confortent : « On est conscients de notre chance, reconnaît Thierry Péronne. On vit dans un cadre sain, avec peu de pollution. Il n'y a pas de foin plus bio que celui qu'on a. Nos enfants ont un grand parc pour jouer... On va investir dans du solaire. Et dans la main-d'œuvre. »

Car si l'économique va (« on a fait nos résultats de cinq ans au bout de trois ans »), le temps libre fait de plus en plus défaut : « Voir des gens ici, c'est très important pour nous, explique Marie-Pierre Péronne. Sans vacances ni week-ends, je ne sais pas comment on survivrait si en plus on ne voyait personne. » ■

Ci-dessus, à gauche : Hélène, Gilles Tosca et Eric Belot se sont associés pour un projet qui leur tenait à cœur : échauffer une « ferme idéale » autour d'une « certaine idée de l'agriculture ». Leur production atteint aujourd'hui 110 000 litres de laits annuels. Mais plutôt que de se tourner vers l'industrie laitière, un de leurs objectifs, entre autres, est d'obtenir le label de ferme pédagogique. A droite : la ferme du Pré-Clos produit le borgé, un fromage « du type reblochon mais affiné comme une tomme », spécialité de Valloire.

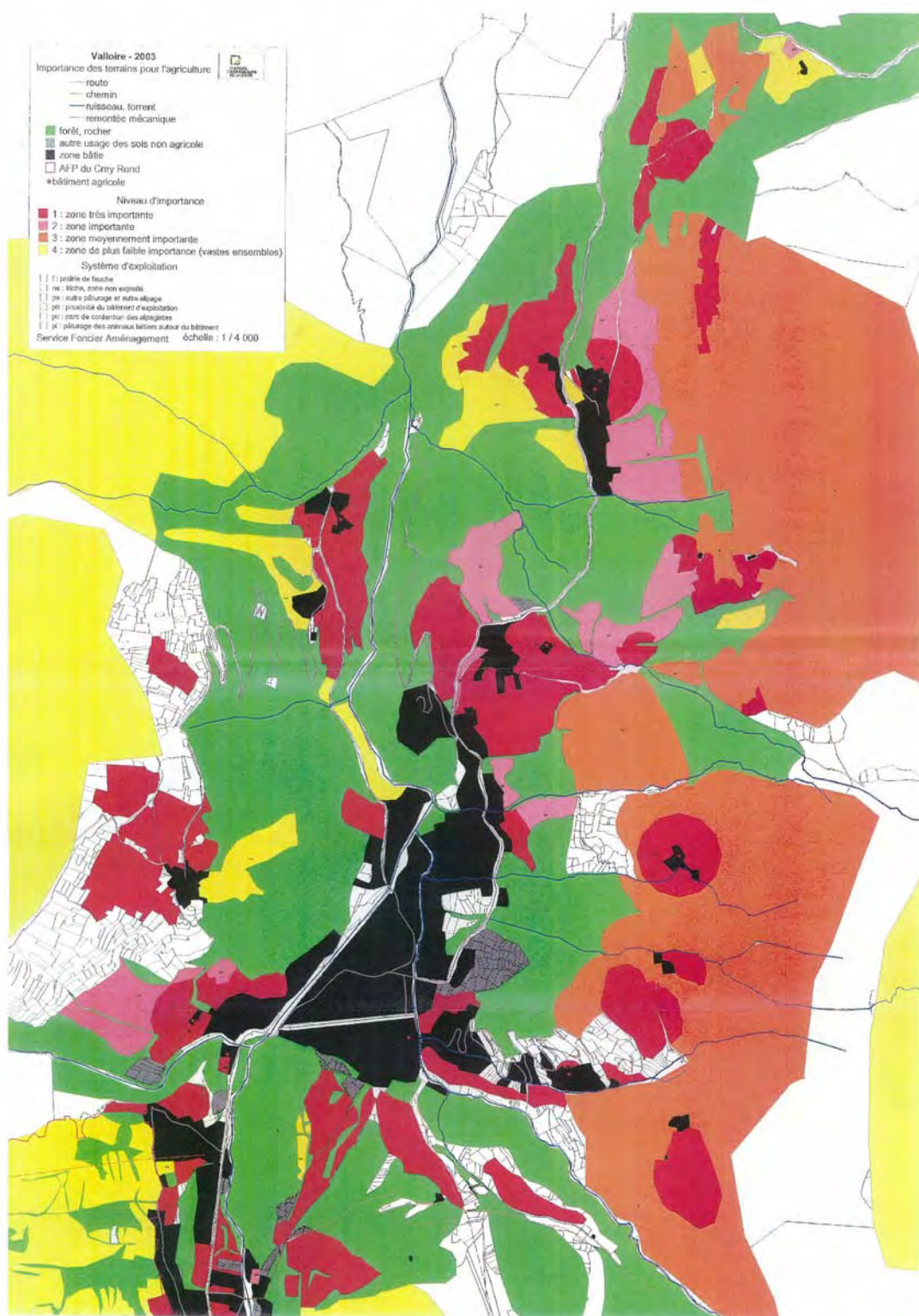
Pratique

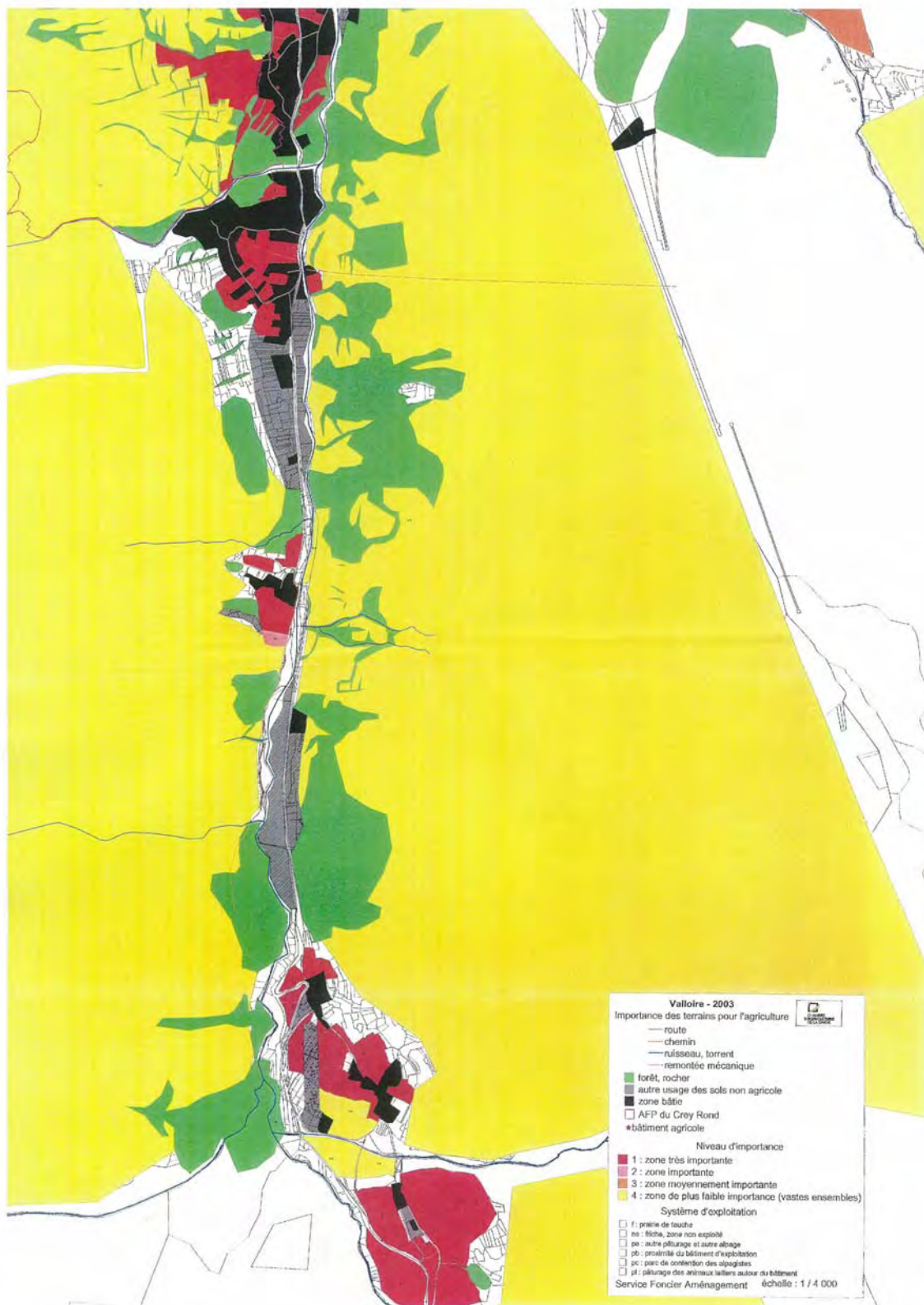
FERME DE LADROIT
Hameau des Granges,
73450 Valloire.
Tél. : 04.79.83.35.65.

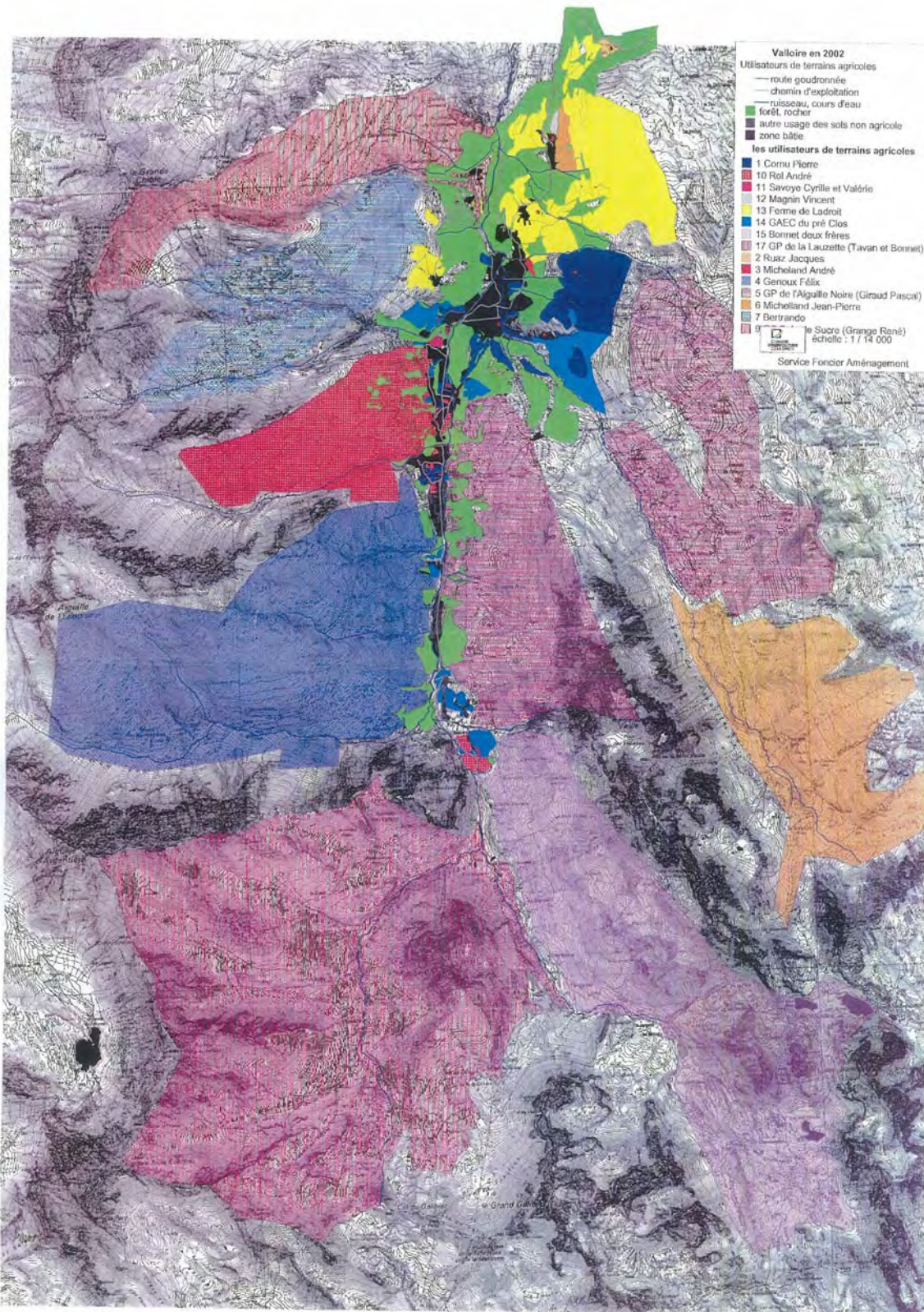
FERME DU PRÉ-CLOS
La Borgé, 73450 Valloire.
Tél. : 04.79.83.37.52.

OFFICE DE TOURISME
Rue des Grandes-Alpes,
73450 Valloire.
Tél. : 04.79.59.03.96.
Internet : www.valloire.net/
Station-village agréée VTT-FFC, Valloire offre
155 kilomètres (taille de son domaine skiable)
de sentiers balisés et 12 circuits pour le VTT.

Cartes du diagnostic agricole, projet de PLU







Annexe 5 Association Valloire Nature Et Avenir (VNEA) Agrément environnement



PREFECTURE DE LA SAVOIE

Direction de l'Administration
Territoriale et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable

DECISION D'AGREMENT D'UNE ASSOCIATION AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*LE PREFET DE LA SAVOIE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,*

VU l'article L 141-1 du code de l'environnement ;

VU le dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement présenté par l'association VALLOIRE NATURE ET AVENIR;

VU les avis recueillis à la suite des consultations nécessaires à l'instruction de cette demande ;

CONSIDERANT que l'association VALLOIRE NATURE ET AVENIR remplit les conditions auxquelles l'article R 141-2 du code de l'environnement subordonne l'agrément ;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'association VALLOIRE NATURE ET AVENIR dont le siège social est situé « chez Madame Marie-France SOUILLE, chalet Pierre Paul, les Verneys, 73450 VALLOIRE » est agréée au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement.

Article 2 : L'agrément est accordé pour le cadre géographique de la commune de Valloire.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Savoie est chargé de la notification de cette décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Chambéry, le **14 MAI 2007**
LE PREFET

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Josiane CHEVALIER

12... Table des matières

SOMMAIRE	1
1 REMERCIEMENTS	3
2 INTRODUCTION	5
3 ACTE I : LECTURE DE PAYSAGE	13
3.1 L'ESSOR DE LA STATION ET LE PASSAGE D'UNE ECONOMIE RURALE A UNE ECONOMIE TOURISTIQUE	13
3.11 <i>Passage du col du Télégraphe et traversée de Valloire</i>	13
3.12 <i>Le paysage, reflet des changements qui affectent la station.</i>	16
3.2 PETITE CHRONIQUE DU TOURISME A VALLOIRE, UNE STATION DE SKI SUR LA ROUTE DU GALIBIER	21
3.21 <i>"Ici l'hiver a une histoire" (brochure 2001-2006)</i>	21
3.22 <i>Le développement de Valloire, une station arrivée à maturité ?</i>	24
3.3 URBI ET ORBI, OU LA QUESTION POSEE DE LA CROISSANCE URBAINE DE LA STATION	28
3.31 <i>Le grand écart de Valloire</i>	28
3.32 <i>La station, un espace à part entière.</i>	32
3.4 CONCLUSION ACTE I :	33
4 ACTE II : IDENTITE DE LA STATION : LE CADRE DE VIE ET LA PROMOTION DE VALLOIRE	35
4.1 VALLOIRE, STATION-VILLAGE DE CHARME, ENTRE REALITE ET MARKETING	35
4.11 <i>Le concept de station village</i>	35
4.12 <i>La promotion de Valloire : le charme d'une ambiance</i>	39
4.2 LES VALEURS DOMINANTES : QUELQUES SYMBOLES QUI S'AFFICHENT DANS LE PAYSAGE ET DANS LES MEDIAS	42
4.21 <i>L'Avenue de la Vallée d'Or</i>	42
4.22 <i>Une entreprise territorialisée, pépinière de champion</i>	43
4.3 SITES INSCRITS ET ZPPAUP : LA PATRIMONIALISATION DU CADRE URBAIN A VALLOIRE	44
4.4 CONCLUSION ACTE II :	47

5	ACTE III : DU PAYSAGE AUX ENJEUX DE TERRITOIRE : LES DILEMMES POSES PAR L'URBANISATION A VALLOIRE.....	49
5.1	AGRICULTURE ET PAYSAGE : LA QUESTION DE LA TERRE.....	49
5.11	<i>Le renouveau agricole passe par l'entretien d'un cadre de vie attractif.....</i>	49
5.12	<i>Préserver le terroir et l'agriculture face à l'urbanisation.....</i>	52
5.2	VIVRE AU PAYS : CONCURRENCE SUR LE CONTENU URBAIN.....	53
5.3	VIE ASSOCIATIVE : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE A VALLOIRE, UNE SITUATION QUELQUE FOIS TENDUE.....	55
5.31	<i>Patrimoine et lien social à Poingt Ravier et dans les hameaux.....</i>	55
5.32	<i>Conflit et dialogue autour de la protection de l'environnement à Valloire....</i>	56
5.4	CONCLUSION ACTE III.....	61
6	ACTE IV : GOUVERNANCE : LE CADRE DE VIE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION POUR LA HAUTE VALLEE DE VALLOIRE.....	63
6.1	UNE SOCIETE TOURISTIQUE A PLUSIEURS VITESSES.....	63
6.11	<i>Entre traditions et nouveautés... ..</i>	63
6.12	<i>Un débat de société à la rencontre des partenaires économiques.....</i>	64
6.2	DIALOGUE ENTRE ACTEURS : CONCILIER GESTION COLLECTIVE ET DEVELOPPEMENT DE LA STATION.....	65
6.21	<i>Structurer les débats et l'échange d'informations.....</i>	65
6.22	<i>Le cadre de vie : un sujet d'actualité.....</i>	67
6.3	AIDE A LA DECISION : LA CADRE DE VIE COMME OUTIL DE REFERENCE.....	68
6.4	CONCLUSION ACTE IV.....	73
7	CONCLUSION GÉNÉRALE.....	75
8	REPERES BIBLIOGRAPHIQUES.....	79
	OUVRAGES GENERAUX :	79
	REVUES :	81
	OUVRAGES SPECIALISES :	82
9	CONTACTS.....	83
	MAIRIE ET STATION :	83
	ADMINISTRATIONS... :	83
	ASSOCIATIONS... :	84
	INDEPENDANTS :	85
10	TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	87

11	ANNEXES.....	89
	ANNEXE 1.....	90
	CARTE DE LOCALISATION DES PRISES DE VUE.....	90
	ANNEXE 2 VILLAGE DE MONTAGNE.....	92
	<i>Charte</i>	92
	<i>Les villages faisant partie de l'association</i>	96
	ANNEXE 3 SITES INSCRITS.....	98
	<i>Article de loi</i>	98
	<i>Délibération pour entreprendre la réalisation d'une ZPPAUP</i>	99
	ANNEXE 4 AGRICULTURE.....	101
	<i>Article de la revue « Pays de Rhône-Alpes »</i>	101
	<i>Cartes du diagnostic agricole, projet de PLU</i>	104
	ANNEXE 5 ASSOCIATION VALLOIRE NATURE ET AVENIR (VNEA).....	108
	AGREMENT ENVIRONNEMENT.....	108
12...	TABLE DES MATIERES	110